



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

***Séance du
Mardi 6 avril 2021 – 17h00***

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

17H00

Ordre du Jour

Approbation du compte-rendu des séances des 1^{er} et 3 mars 2021

FINANCES

1. Comptes de gestion et comptes administratifs 2020 – Budget principal et budgets annexes (eau et assainissement, informations municipales et transports publics urbains)
2. Budget primitif principal 2021
3. Budget primitif principal 2021 – Autorisations de programmes
4. Budget primitif principal – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
5. Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2021
6. Vote des subventions aux associations
7. Budgets primitifs annexes 2021 - Eau et assainissement
8. Budget primitif annexe 2021 – Eau potable – Autorisation de programme
9. Budget primitif annexe 2021 – Informations municipales
10. Budget primitif annexe 2021 – Mobilités
11. Budgets primitifs annexes 2021 – Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020

DÉMOCRATIE LOCALE

12. Préparation budgétaire – Création d'un Conseil Citoyen – Approbation d'un cadre de référence

COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

13. Espace Jeunes Intercommunal – Intervention du Centre Social et de Prévention municipal - Avenant n°3 à la convention de services partagés

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14. Soutien aux commerces de centre-ville – Subvention exceptionnelle à l'association « Figeac Cœur de Vie »
15. SCIC « Les Giroflées » - Souscription de la commune

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

16. Commission de délégation de service public – Élection des membres – Conditions de dépôt des candidatures

ENVIRONNEMENT

17. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études incluant les dossiers règlementaires pour l'effacement du seuil du Surgié à Figeac

CULTURE & PATRIMOINE

18. Musée Champollion-Les Écritures du Monde –Élaboration du Projet Scientifique et Culturel – Constitution d'un Comité de Pilotage
19. Projet EUREKA ! – Célébration du bicentenaire du déchiffrement des hiéroglyphes par Jean-François Champollion
20. Association SÉNOGRAPH – Proposition de candidature d'un membre actif

ACTION SOCIALE & SOLIDARITÉ

21. Jardins partagés – Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association DECLAM

ÉDUCATION & VIE SOCIALE

22. Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot – Participation de la commune à la formation des apprentis

DOMAINE DE LA COMMUNE

23. Avenue des Carmes – Réseau électrique – Constitution d'une servitude pour distribution d'électricité

RESSOURCES HUMAINES

24. Formation des agents communaux en charge du service de sécurité incendie – Conclusion d'une convention de formation professionnelle avec le Grand-Figeac
25. Recrutement d'agents non-titulaires pour accroissement saisonnier d'activité
26. Élections départementales de juin 2021 – Convention relative à la réalisation de l'adressage, de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale
27. Modification du tableau des effectifs

VŒUX

28. Vœu en faveur de l'enseignement des langues de France
29. Vœu pour l'ouverture des lieux culturels
30. Vœu contre la diminution de la dotation de moyens du Lycée général et technologique Champollion et du LEGTA La Vinadie

L'an deux mille vingt et un, le 6 avril à 17 heures, le Conseil Municipal de FIGEAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur **André MELLINGER**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 31 mars 2021.

Présents : Mmes et Ms MELLINGER, LANDES, COLOMB, BALDY, SERCOMANENS, SOTO, LUCIANI, BRU, LAPORTERIE, LARROQUE, LUIS, LAVAYSSIÈRE, STALLA, ALLATRE-LACAILLE, LACIPIÈRE, GENDRE, LEMAIRE, CROS, GAZAL, FAURE, SEHLAOUI, BOLLER, DELESTRE, LANDREIN, LAFRAGETTE, GONTIER, JANOT, RENAUD.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. BROUQUI à M. LANDREIN.

Secrétaire de séance : Mme GONTIER.

Approbation du compte-rendu des séances des 1^{er} et 3 mars 2021

Monsieur le Maire : « Cette séance est publique jusqu'à 19 heures et retransmise en live sur le

compte Facebook de la Ville. Après 19 heures, elle se tiendra uniquement sous forme de vidéo-retransmission. Je vous propose d'approuver le compte-rendu de la précédente réunion sans la retranscription des débats puisqu'ils n'avaient pas pu être enregistrés. Il s'agit de l'intégralité des textes qui ont été soumis au vote sans ajout ni retrait »

Mme GONTIER : « je n'ai peut-être pas réussi à le voir, mais moi, je n'ai pas eu le compte-rendu de la séance précédente »

Monsieur le Maire : « Il a été envoyé en pièce annexe comme d'habitude. Y a-t-il d'autres questions ? »

M. LANDREIN : « Moi, j'aimerais quand même avant de démarrer, puisque l'on a la chance, en plus d'être sous vidéo, de faire trois remarques. La première, c'est que finalement, organiser quelque chose en vidéo n'était finalement pas si compliqué que ça. Deuxièmement, d'insister sur un élément important que les gens qui sont dans la salle et ceux qui nous regardent en vidéo aient bien en tête : ils peuvent être surpris de la nature de nos échanges aujourd'hui, mais sur les sujets que nous allons aborder, nous en sommes pour certains au troisième débat sur le budget. On peut penser effectivement que d'une certaine façon que cela est un peu aseptisé ou en tout cas que ça va manquer peut être de débats, mais ces débats ont déjà eu lieu. J'insiste sur ce fait, Monsieur le Maire, parce que par deux reprises, alors que j'ai demandé effectivement à ce que certains débats aient lieu en présence de La Presse et donc en présence du public, à deux fois, vous m'avez fait la remarque que je tentais de faire le buzz, soit de demander à La Presse de relayer ce que je disais ou ce que nous disions. Je pense que c'est la moindre des choses. Les débats doivent avoir lieu. Nous avons régulièrement des conseils de la municipalité dans lesquels nous débattons en dehors du public et un certain nombre de sujets qui le méritent, mais je pense qu'il y a un certain nombre de sujets qui méritent d'être débattus en Conseil Municipal »

Monsieur le Maire : « M. LANDREIN, que les choses soient claires pour tout le monde et surtout pour ceux qui nous regardent. Il y a un cadre réglementaire que j'applique strictement à la lettre qui est à la fois l'ouverture au public hors cas exceptionnels de pandémie et la publicité des débats pour toutes les instances pour lesquelles c'est le cadre réglementaire, et après toutes les autres réunions qui sont à l'initiative de celui qui les organise. Donc effectivement, et heureusement vous l'avez souligné, nous avons eu de nombreuses réunions sur le sujet du budget et si ce n'était pas le cas, vous me le reprocheriez et à juste titre. Donc, je suis satisfait que vous fassiez remarquer que le budget n'est pas juste une chambre d'enregistrement le jour du vote officiel, mais des débats en amont. Je vous dis une chose que vous savez parfaitement et que tout le monde sait : la presse dans ce pays, j'espère pour longtemps, est encore libre donc elle retranscrit ce qu'elle veut. Elle s'informe auprès de qui elle veut. D'ailleurs, je pense sans vouloir m'avancer à la place de ses représentants qui sont ici, que chaque fois que quelqu'un, notamment de l'opposition, la sollicite, elle a ses colonnes qui sont ouvertes. Donc, pour moi, il n'y a pas de souci. Néanmoins, dans un souci de transparence totale, il n'est pas impossible que certains débats et d'ailleurs ça a été le cas lors, par exemple, du débat public sur la renaturation du barrage du Surgié, que certains débats aient une retransmission qui soit ouverte à la presse en même temps qu'au public. Pour ce qui est des réunions de travail, comme leur nom l'indique et comme cela se passe dans la quasi-totalité, pour ne pas dire dans toutes les organisations qu'elles soient d'ailleurs publiques ou privées, elles se font avec les participants qui sont invités dans un cadre bien défini et qui est souvent un cadre préliminaire qui permet de préparer le débat qui est plus large sans qu'il n'y ait ni exclusive ni exclusion de façon à ce que les documents de travail qui vous sont fournis ne soient pas des documents complètement préparatoires mais bien des documents de travail. Et d'ailleurs, je remercie l'administration municipale qui travaille sur ces documents. On a souvent dit aussi, dans l'autre sens, que quand les documents sont trop bien travaillés, on a l'impression qu'il n'y a plus grand chose à faire. Mais si c'était l'inverse et que l'on laisse une page vierge, je doute qu'un mois de débats entre le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget suffisent. Donc effectivement, c'est une question d'équilibre. Je m'y emploie. Pour le reste, je laisse à l'appréciation de chacun. Nous avons essayé plusieurs formules. Je ne sais pas aujourd'hui, mais on nous dira combien de personnes sont connectées. Aujourd'hui, je remercie le public qui a fait l'effort de venir et vous pouvez constater qu'il n'y a pas foule. Donc effectivement, on peut regretter que tout ne soit pas public mais je constate que tout n'intéresse pas non plus, à des degrés divers, nos concitoyens. Effectivement, j'ai pu parler de faire le buzz, mais évitons de tomber dans la caricature de la démocratie où l'on ne retient que quelques traits d'esprit ou quelques mots acerbes et que l'essentiel n'est pas là. Évitons l'arbre qui cache la forêt mais concentrons-nous sur l'essentiel du débat et je crois que l'essentiel du débat a été public. Il a été retransmis et retranscrit surtout par la presse écrite. C'est notamment l'étude rétrospective et prospective que nous avons eu sur le budget qui a montré d'une part, que nos finances étaient très saines et d'autre part que nous avions respecté à la lettre nos engagements en ce qui concerne des conseillers municipaux de la majorité du mandat précédent et que nous pouvions nous engager sereinement malgré les restrictions, malgré la pandémie, malgré les difficultés économiques présentes et à venir pour le mandat qui se déroule. À chaque fois qu'il y aura des circonstances exceptionnelles, je ne manquerai pas et vous serez dans ce cas tous d'accord avec moi, de faire une présentation publique et donc avec la Presse, y compris

lorsque ça ne donne pas lieu à vote et à délibération, je m'y engage.

Mme GONTIER : « je voudrais juste rebondir pour dire combien nous sommes d'accord avec le fait d'éviter de tomber dans la caricature de la démocratie, ce qui explique d'ailleurs que nous nous abstenons sur ce compte rendu qui va nous être présenté, qui n'en est pas un et dont nous avons déjà dit que l'important, c'est qu'il y ait des échanges et des débats à l'intérieur, ce qui était le cas jusqu'à présent et qui visiblement ne l'est plus »

Monsieur le Maire : « Je complète ma réponse en précisant que la retransmission audio et vidéo a un coût que je vous livre et qui se monte à 1 500 € pour que vous le sachiez. Ceci étant dit, le compte rendu est mis aux voix »

Le compte-rendu est adopté par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. LANDREIN, Mme DELESTRE, M. BROUQUI, M. LAFRAGETTE, Mme GONTIER, M. JANOT et M. RENAUD).

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (EAU ET ASSAINISSEMENT, INFORMATIONS MUNICIPALES ET TRANSPORTS PUBLICS URBAINS)

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il ne peut présider les séances où le compte administratif est débattu.

Cet article précise que le Maire peut assister à la discussion, répondre aux éventuelles questions, mais doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal désigne Monique LARROQUE comme Présidente de séance durant le débat et le vote.

Monsieur le Maire, fait lecture des rapports de présentation et propose au Conseil Municipal d'adopter les comptes de gestion 2020 et les comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes des Services de l'Eau, de l'Assainissement, des Informations Municipales et des Transports urbains comme il suit.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des comptes de gestion et des comptes administratifs, entendu les rapports de présentation et en avoir délibéré :

APPROUVE les comptes de gestion 2020 du Comptable du Trésor pour l'ensemble des budgets et constate les identités de valeur avec les comptes administratifs de la commune.

ADOpte les comptes administratifs 2020 de la Commune, des Services de l'Eau, de l'Assainissement, des Informations Municipales et des Transports publics urbains comme suit :

I – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	13 626 000	12 321 679.75	
Recettes	13 626 000	14 379 774.04	
INVESTISSEMENT			Restes à réaliser
Dépenses	7 441 707	4 045 140.46	2 566 000
Recettes	7 441 707	6 224 195.92	1 117 000
Excédent de fonctionnement de clôture		2 058 094.29	
Résultat d'investissement de clôture		2 179 055.46	
Résultat global de l'exercice		4 237 149.75	

Voté par 26 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme GONTIER, M. JANOT).
M le Maire s'étant retiré au moment du vote.

II – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	1 655 000	1 356 837.16	
Recettes	1 655 000	1 689 639.92	
INVESTISSEMENT			Restes à réaliser
Dépenses	1 940 000	930 476.84	535 000
Recettes	1 940 000	1 354 931.94	479 000
Excédent de fonctionnement de clôture		332 802.76	
Résultat d'investissement de clôture		424 455.10	
Résultat global de l'exercice		757 257.86	

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.
M le Maire s'étant retiré au moment du vote.

III – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	1 106 000	1 005 590.90	
Recettes	1 106 000	1 083 793.76	
INVESTISSEMENT			Restes à réaliser
Dépenses	768 000	300 898.26	155 000
Recettes	768 000	734 496.14	
Excédent de fonctionnement de clôture		78 202.86	
Résultat d'investissement de clôture		433 597.88	
Résultat global de l'exercice		511 800.74	

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.
M le Maire s'étant retiré au moment du vote.

IV – BUDGET ANNEXE DES INFORMATIONS MUNICIPALES

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	138 000	106 899.33	-
Recettes	138 000	121 497.86	-
INVESTISSEMENT			Restes à réaliser
Dépenses	15 352.92	1 525	1 470
Recettes	15 352.92	15 296.88	
Excédent de fonctionnement de clôture		14 598.53	

Résultat d'investissement de clôture		13 771.88	
Résultat global de l'exercice		28 370.41	

**Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.
M le Maire s'étant retiré au moment du vote.**

VI – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	925 000	666 160.10	
Recettes	925 000	989 137.32	
INVESTISSEMENT			Restes à réaliser
Dépenses	832 500	400 701.29	11 500
Recettes	832 500	738 929.18	
Excédent de fonctionnement de clôture		322 977.22	
Résultat d'investissement de clôture		338 227.89	
Résultat global de l'exercice		661 205.11	

**Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.
M le Maire s'étant retiré au moment du vote.**

M. LANDREIN : « Juste dans la continuité de ce que j'ai dit en préambule, nous restons logiques avec ce que nous avons évoqué lors du débat où nous avons noté que la gestion 2020 était à la hauteur d'une gestion communale de bon aloi. En tout cas, on parle bien de gestion et donc c'est pour cela que nous avons voté systématiquement pour lors du compte de 2020. J'aimerais savoir à quoi correspond l'indemnité complémentaire touchée par un des adjoints dans la liste d'indemnités que vous nous avez versée »

M. BALDY : « Je suppose qu'il s'agit de moi dont vous parlez. Je n'ai aucun problème, je suis complètement transparent. D'ailleurs, c'est dans le cadre administratif et il s'agit donc d'un document public. C'est donc absolument transparent et je vous remercie de poser la question. En fait, c'est très simple. Vous savez que Figeac est membre de plusieurs syndicats intercommunaux. Je représente la ville dans deux d'entre eux qui sont la Fédération Énergie et le SYDED du Lot. Je suis donc dans l'exécutif de ces deux syndicats et ces deux indemnités correspondent à des indemnités de vice-président de l'une et de l'autre. Et puisque vous me donnez l'occasion de le dire, je précise que ces indemnités sont des indemnités brutes. Je vous précise que l'ensemble des déplacements, quand on est vice-président, ne donne droit à aucun remboursement quel qu'il soit et que ces indemnités n'ont pas vocation à compenser le temps passé parce que cela ne suffirait pas, mais bien à prendre en charge l'ensemble des frais inhérents à ces mandats. J'espère avoir répondu à votre question »

M. LANDREIN : « Merci. Pour rappel, en tant qu'élus d'opposition, nous ne touchons rien »

Monsieur le Maire : « On l'avait noté. Et effectivement, le jour où le législateur déciderait d'indemniser des membres de l'opposition pour des missions qu'ils effectueraient pour le compte de la commune, pour ma part, je n'y vois qu'un juste exercice de la démocratie. Je rappelle qu'à défaut d'être indemnisé, vous pouvez faire appel aux finances communales pour vous indemniser toutes formations que vous jugerez utiles pour vous perfectionner dans l'exercice de votre mandat, y compris frais de déplacements si ces formations ne sont pas accessibles sur place. Je le précise pour que vous puissiez en profiter comme cela a été fait d'ailleurs par vos collègues de l'opposition lors des précédents mandats ainsi d'ailleurs que par la majorité. Mais rapporté au nombre, vos collègues en ont profité et je pense que c'est normal pour pouvoir représenter l'opposition et être efficace en tant que conseiller municipal même sans délégation du maire. Maintenant que ces réponses ont été données, passons à l'exposé du budget primitif »

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de présentation du projet de budget primitif principal pour l'exercice 2021.

Le compte administratif ayant été approuvé, je vous propose la reprise des restes à réaliser 2020 qui sont les dépenses qui sont engagées mais non payées et les recettes qui sont acquises mais non versées, c'est à dire que nous n'avons pas eu sur notre compte. De procéder donc à l'affectation de l'excédent du budget de fonctionnement, donc de clôture, d'un montant d'un peu plus de 2 millions d'euros dès le vote du budget primitif. Cette opération permet, dans la mesure où elle est faite simultanément avec l'adoption du budget primitif, de ne pas avoir un budget supplémentaire, ce qui n'est pas le cas de toutes les collectivités, par exemple, de la Communauté de communes du Grand Figeac, où l'on vote un deuxième budget en constatant les recettes supplémentaires. Cela n'empêche pas qu'effectivement, en cours d'année, même si la plus grande partie des dépenses sont déjà fixées aujourd'hui, il peut y avoir des ajustements qui peuvent être faits par le biais de décisions modificatives. Le projet de budget primitif principal qui vous est présenté a été élaboré conformément aux conclusions du débat que nous avons eu et qui a donné lieu au rapport sur les orientations budgétaires 2021. Je vous rappelle que l'excédent global de clôture 2020 s'établit à la somme de 4 237 000 € qui se décompose de la manière suivante : excédent de la section de fonctionnement 2 058 000 €, en baisse par rapport à celui constaté en 2019, qui était de 2 210 000 €. L'excédent de la section d'investissement est de 2 179 000 €. Compte tenu des 1 449 000 € de restes à réaliser sur l'exercice précédent, nous disposons en fait de 730 000 € contre 204 700 € en 2019. L'épargne de gestion de la section de fonctionnement, c'est à dire le solde de nos dépenses de gestion de nos recettes courantes constaté que vous venez de le voter au compte administratif 2020 est en baisse, de l'ordre de 3,32 % pour s'établir à 1 914 000 €. Le scénario de prospective budgétaire retenu vise l'objectif de stabilisation de notre excédent brut courant à 1 900 000 €, avec pour prérequis une limitation des charges de fonctionnement courantes de 0,7% par an, inflation comprise, c'est à dire un taux plus faible que le taux fixé par la loi dans la programmation des finances publiques. Le taux d'objectif qui s'applique de droit par rapport à la Région et aux grosses collectivités, est fixé à 1,2 %. Une stabilisation de l'annuité de la dette à 0,6 million d'euros par an (nous étions à 0,67 en 2020), l'encours de la dette restant stable jusqu'en 2026, c'est à dire que l'on n'aura pas d'emprunt qui vont vraiment s'éteindre et un niveau des dépenses d'investissement hors dette et subvention de l'ordre de 2,3 millions d'euros par an. La section de fonctionnement du projet de budget primitif qui vous a été communiquée s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 13 762 000 € contre 13 626 000 € l'année dernière, soit +1%. Les charges de fonctionnement courantes s'élèvent à 12 187 000 € soit une progression limitée à 0,8 % par rapport à l'an dernier. L'équilibre de ce budget de fonctionnement est assuré sans recourir à l'augmentation des taux d'imposition et ce pour la dixième année consécutive en ce qui concerne la commune. La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 6 944 000 €. C'était 7 441 000 € en 2020, avec un recours à l'emprunt de 450 000 €. Les dépenses nettes d'investissement de l'exercice hors restes à réaliser et déduction faite des subventions attendues, s'élèvent à la somme de 2 959 000 €. Cet équilibre est obtenu en mobilisant 1 061 000 € de l'excédent de fonctionnement 2020. Si l'on rentre dans le détail, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 13 762 000 €. Je vous propose d'examiner cette section de fonctionnement par chapitre budgétaire. Dans le schéma que vous avez eu, nous avons les charges à caractère général pour 27%, les charges de personnel qui représentent la plus grosse partie de nos charges de fonctionnement à 52%, une atténuation de produit à 0,22 %, les autres charges de gestion courante à 9%, des charges financières à 0,8 %, des charges exceptionnelles à 0,67 %, des dépenses imprévues pour 4,95 % et des opérations d'ordre pour 5 %. Comme je vous le disais, la composition de nos dépenses de fonctionnement montre que les charges de personnel sont de loin le premier poste de dépenses et représentent 52 % du total des dépenses de fonctionnement. Ce chiffre monte à 57 % si l'on rapporte ces charges aux dépenses réelles, c'est à dire en sortant les opérations d'ordre. Une moyenne qui, dans les communes de même strate, s'élève à 61 %. Il faut indiquer que le budget principal supporte en dépenses les charges de personnel également dans les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement même si elles sont refacturées et encaissées en recettes. L'analyse de la composition de nos charges de fonctionnement montre que la part des dépenses rigides, c'est à dire celles sur lesquelles on a peu de prise pour ne pas dire pas du tout, est très importante et que les charges à caractère général représentent près de 27 % du total et sont donc difficilement compréhensibles. Sur le chapitre 011, les modifications apportées à ce chapitre de dépenses concernent principalement le renforcement des élagages de sécurité en raison de la tempête de l'an dernier, mais nous avons décidé de ré abonder ce chapitre (+ 10 000 €) de frais d'honoraires ainsi que 30.000 € avec l'indemnisation des candidats qui ne seront pas retenus dans l'appel à projets « Réinventons nos Cœurs de Ville » (l'article « Annonces et insertions » sera abondé de 10 000 € pour prendre en charge les frais de communication sur ce même appel à projets). L'enveloppe allouée aux actions culturelles est abondée de 4 500 € supplémentaires. Enfin, ce chapitre 011 intègre une somme de 40 000 € dédiée à l'organisation de la foire exposition et se monte donc au total à 3 743 500 €. Chapitre 012 : les frais de personnel. C'est une dépense de 7170 000 €, en progression de 20 000 € par rapport à l'an dernier. Nous y avons intégré un poste de coordinateur du projet culturel « Euréka » qui sera celui portant sur la célébration du bicentenaire du déchiffrement des hiéroglyphes par Jean-François Champollion. Le chapitre 65 se monte à 1 244 000 €. Sont

inscrites à ce chapitre, outre les indemnités des élus, nos contributions au fonctionnement des écoles maternelles et primaires privées, au fonctionnement du CCAS et du CROUS que nous co-finançons avec le Département du Lot, pour le service de restauration des étudiants l'IUT ainsi que nos subventions aux associations qui seront détaillées tout à l'heure. À noter que les crédits inscrits à ce chapitre au budget primitif initial se sont montés à la somme de 1 169 000 € et avaient été abondés en décembre dernier pour financer les opérations de soutien aux commerces de centre-ville. La hausse des crédits alloués à ce chapitre par rapport à ceux inscrits au budget primitif initial de 2020 s'explique par le versement de deux subventions exceptionnelles : 40 000 € à l'association « Figeac Cœur de Vie » pour une nouvelle action de soutien aux commerces de proximité et 30 000 € au Comité de la Foire Exposition. Le chapitre 66 « charges financières » s'élève à 112 000 € représente le remboursement des intérêts de la dette. Et comme je vous l'ai dit, ce profil de la dette suit la réduction de nos charges d'intérêts puisqu'effectivement, cela baisse. Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » s'explique par le versement à venir de l'indemnité d'imprévision à notre délégué, Figeac Plein Air Vacances, qui a été votée le 1er mars dernier et qui se traduit d'une part, par un mandat en annulation de 28 000 €, et d'autre part, par le versement d'une somme de 21 000 € sur l'article « charges opérations de gestion ». Ce chapitre enregistre également un trop perçu des loyers envers la DDT suite à la signature d'un bail qui consacre la réduction du loyer avec effet rétroactif. Malheureusement, le personnel de la DDT se réduit comme peau de chagrin et l'utilisation des locaux est proportionnelle. Le chapitre 014 « reversement des impôts et taxes » 30 000 €, représentent une provision pour dégrèvement de la taxe d'habitation sur logements vacants et de la taxe du foncier non bâti, notamment au profit des jeunes agriculteurs. Le chapitre 022 : 680 000 € de dépenses imprévues avec à l'intérieur une réserve prudentielle qui est, si je puis dire, « une poire pour la soif », qui avait été montée à 6,62 % de nos dépenses réelles en 2020 et qui est redescendue à 5,49 % cette année. Dans les opérations d'ordre, nous avons 690 000 € qui représentent les dotations aux amortissements de nos biens d'équipement et on retrouve cette somme dans la section d'investissement. Les recettes sont les atténuations de charges, les produits des services et du domaine, les impôts et taxes, les dotations, subventions et participations, les autres produits de gestion courante, les produits financiers, les produits exceptionnels et de cessions, les opérations d'ordre ainsi que le résultat de fonctionnement reporté. Ces crédits correspondent notamment au remboursement des indemnités journalières, remboursement de notre assureur pour le risque d'accidents du travail ainsi que la participation de la part salariale des chèques de table attribuée aux agents municipaux. Nous verrons notamment sur les indemnités journalières, ce qu'il en adviendra. Sur le chapitre 70 « produits des services et du domaine » : 1 297 000 €. Les produits de ce chapitre baissent de 9,11 %. Il rassemble les recettes attendues de l'exploitation de nos services repas scolaires, musées, espace patrimoine, jardin d'enfants (vous vous doutez que l'on n'atteindra pas les objectifs), mais également enregistre les remboursements en provenance des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, des informations municipales et des transports publics urbains, et en ce qui concerne le personnel, le remboursement par le Grand Figeac des mises à disposition de personnels municipaux. Nous ajustons cette somme en prenant en compte le contexte sanitaire et ces baisses de recettes, notamment le musée qui est fermé et les repas à la maison des seniors qui ne sont plus assurés. On intègre également le fait que le compteur d'eau du CEIIS pour les locaux occupés à la Pintre est dorénavant enregistré à leur nom et donc qu'ils ne nous ne rembourseront plus la consommation. Le chapitre 73 « impôts et taxes » s'élève à 8 090 000 €. Il intègre en 2021 les conséquences de la réforme de la fiscalité locale. Sans nous appesantir sur cette réforme qui ne bouleverse peut-être pas dans un premier temps les montants perçus, mais en tout cas, l'architecture de ces recettes fiscales qui ne repose plus exclusivement ou presque que sur le foncier bâti. Ensuite, elle a pour inconvénient de décorrélérer environ 50 % de la population de l'effort fiscal et des dépenses de la commune puisque, je vous rappelle que « la contrepartie des services procurés par la commune, c'est le paiement de l'impôt librement consenti ». Aujourd'hui, effectivement, c'est un peu compliqué quand on ne paye pas l'impôt et que néanmoins, on est citoyen d'une commune et que l'on a vocation à faire comme tout bon père de famille : regarder ce qui est raisonnable de dépenser avec les sommes dont on dispose. Ceci étant dit, la commune ne percevra plus de produits correspondants à la taxe d'habitation sur les résidences principales et je m'en félicite puisque comme j'ai eu l'occasion de le dire, c'est un peu plus de 2 000 000 € qui retournent dans la poche des figeacois et qui, outre l'augmentation de pouvoir d'achat ou de leur capacité d'épargne pour ceux qui le peuvent, sera dépensé et j'espère qu'elle sera dépensée sur place et que cela amorcera le cercle vertueux de l'économie en sachant que si cet argent est dépensé, cela crée aussi de la richesse. La perte de recettes et donc, de cette suppression de taxe d'habitation, est compensée par le transfert au profit de la commune de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Comme ce montant est supérieur à ce que nous avons perdu en recette, bien évidemment, un coefficient correcteur est mis en place et cette somme supplémentaire repart dans un pot commun de péréquation. Je rappelle que pour les communes quasiment à l'équilibre, mais nous n'avons pas eu cette chance, il y a eu jusqu'à 9999 € de bonus. Mais il y en a, vous l'avez vu dans le document fourni par le Grand Figeac, qui effectivement, l'ont gardé. Nous, nous avons dépassé les 10 000 €, donc nous n'avons rien gardé. Et bien écoutez,

nous nous en contentons et la commune sera donc écartée d'un montant équivalent. Je vous fais remarquer que certaines autres communes du Grand Figeac ont profité de cette manipulation en disant « puisque nos concitoyens vont ne plus payer de taxe d'habitation, on va en profiter pour augmenter un peu le foncier bâti ». Nous ne vous proposerons pas une pareille manipulation. Le projet de loi Finances prévoit une compensation sur les taux 2017-2019. La baisse de ce chapitre résulte de la réforme des impôts dits de production et plus particulièrement de l'allègement de 50% de la base du foncier bâti des locaux industriels. Là aussi, il y aura une compensation par l'État qui sera inscrite au chapitre 74. Mais comme on le sait tous, quand on parle d'exonérations, souvent, au fil du temps, au mieux elles s'érodent, au pire elles disparaissent pour être remplacées par un autre mécanisme moins avantageux ou ne pas être remplacées du tout. Néanmoins, je le rappelle, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux et ce, pour la dixième année consécutive. Nous constatons une progression des recettes sur la taxe de consommation finale d'électricité de 20 000 €, ce qui est bon pour l'économie, mais peut-être pas très bon pour la planète. Au chapitre 74 « dotations, subventions, participations » : 3 033 000 €. En dépit de la fin annoncée de la baisse de la dotation globale de fonctionnement, notre commune reste impactée par ce dispositif de redressement des comptes publics qui se traduit par un écartement de l'ordre de 42 000 €. Je vous rappelle que cette dotation était de 1 250 000 € en 2014 et elle est passée à 315 000 € cette année, c'est à dire une perte de quasiment les trois quarts de sa valeur. Je pense qu'il n'y a, à peu près, que les emprunts russes qui ont fait mieux. À titre prudentiel, compte tenu de la fragilité de la dotation nationale de péréquation identifiée par le cabinet Ressources et Consultants qui vous a fait son rapport sur la prospective, nous avons inscrit de façon prudentielle 1 000 € contre 57 000 € perçus à ce titre l'année dernière. Par ailleurs, 60 000 € ont été inscrits au titre de la DSU. Cette somme représentant un petit peu moins de 50 % de la DSU perçue en 2019. Si nous l'avons, nous aurons un bonus et nous aurons quelque chose de l'ordre de 130 000 € comme l'an dernier. Si nous le perdons, nous aurons un budget qui sera plus équilibré puisqu'effectivement, nous sommes sûrs d'avoir au moins cette somme. L'article « compensation fiscale » lui, augmente à hauteur de 620 000 €, puisque ce sont les compensations qui viennent en remplacement des suppressions de la taxe d'habitation sur la résidence principale et la compensation de l'allègement sur les locaux industriels. La participation du Département diminue aussi, puisque vous savez que nous avons une convention au niveau du Centre Social et de Prévention qui correspondait en 2015 à 3 postes qui étaient intégralement pris en charge par le Département, puis deux, et enfin 1. Maintenant, nous ne sommes plus que sur une somme forfaitaire de 25 000 €, ce que nous regrettons. À noter une participation attendue de l'État. Voyez, parfois, on perd un poste d'un côté que l'on retrouve de l'autre. Pour le poste de manager de centre-ville, c'est 30 000 € au titre du FNADT et un financement du poste de chargé de mission Actions Cœur de Ville 19 000 € et pour l'appel à projets Réinventons nos Cœurs de Ville 30 000 € au titre de la FNADT. Sur le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : 234 000 € qui correspondent aux revenus de la location d'immeubles communaux. J'ai déjà parlé de la baisse de des loyers des locaux occupés par la DDT à la cité administrative, mais cela tient compte également de la baisse du contrat de délégation de service public du domaine du Surgié. Sur le chapitre 76, nous avons quelques petits revenus de valeurs mobilières mais c'est vraiment pour les citer. La part des intérêts de l'emprunt récupérable, soit 13 700 €, concerne la voirie et l'éclairage public. Concernant les produits exceptionnels (c'est une provision), nous verrons bien ce que nous donneront nos assureurs mais souhaitons qu'il n'y ait pas de sinistres importants. Le chapitre 42 « opérations d'ordre » : 42 000 €, représentent les travaux effectués en régie par les services techniques. Il s'agit d'une somme identique qui était inscrite en dépenses d'investissement. Elle a l'avantage de pouvoir donner lieu à récupération de la TVA. Les excédents antérieurs reportés représentent l'épargne, si l'on peut dire, de l'an dernier, 996 400 €, affectés sur la section de fonctionnement. Le reste, on le retrouvera en investissement. Sur l'investissement, les restes à réaliser sont repris dès aujourd'hui pour 2 566 000 € en dépenses et 1 117 000 € en recettes. Les propositions nouvelles atteignent 4 378 000 € en dépenses et 5 800 000 € en recettes, et la section d'investissement s'équilibre donc à 6 944 000 € mais je vous rappelle que dans ces sommes, il y a beaucoup de reports. L'effort d'investissement net de subventions, c'est à dire en fait ce que l'on va réellement payer en 2021, s'élève à 2 959 610 €. Là aussi, vous avez l'ensemble des opérations. Je vous épargne la lecture du schéma et je vous liste les opérations pour 1 705 000 € : achèvement de la maison de santé pluridisciplinaire pour 215 000 € hors taxes (même après la réception il y a encore des provisions pour achèvement qu'il faut verser), l'école Chapou pour 216 960 € (il s'agit ici d'une opération longue qui a demandé beaucoup d'études puisque, je vous le rappelle, on est en zone inondable, dans la cour de l'école et on ne peut pas faire ce que l'on veut et régler les problèmes d'amiante), la poursuite de la modernisation du Surgié pour 748 000 € (deuxième tranche : travaux à payer même s'ils sont presque terminés pour les 28 pavillons) dont les travaux sont largement subventionnés, le parking des Carmes qui est en cours pour 194 000 € (135 places de stationnement plus les places dédiées à l'ADAR qui sont de l'ordre d'une dizaine), le parvis de l'hôpital 296 000 € (il s'agit de la totalité des crédits qui sont nécessaires à l'achèvement de l'opération et qui sont inscrits pour ce budget puisqu'il restait 40 000 € de restes à réaliser, la restructuration de la gendarmerie suite à la migration, nous allons la nommer ainsi, de

certaines services dont les renseignements territoriaux vers la Préfecture qui possède des locaux disponibles. Là aussi, vu la baisse des effectifs, nous avons pu récupérer les bureaux pour les services de la gendarmerie car on sait qu'ils étaient plutôt à l'étroit. Cela va permettre d'améliorer le fonctionnement interne de la gendarmerie, mais aussi l'accueil du public. Concernant les subventions d'équipement, nous avons 80 000 € de subventions qui sont liées à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat rénovation urbaine et qui vont être versés directement en complément des aides de l'ANAH et du Grand Figeac aux propriétaires rénovant des logements conventionnés. 10.000 € de subventions au titre de la prime à la vacance qui est destinée à remettre sur le marché les logements les plus vétustes, dont ceux qui sont depuis le plus longtemps restés sans occupants car c'est là où cela coûte le plus cher pour les remettre en état. 22 500 € dans le programme d'aide à l'énergie, en partenariat avec la région Occitanie, puisque là, c'est à la fois pour permettre notamment aux familles les plus modestes de faire baisser leurs dépenses d'énergie, mais aussi d'améliorer le confort des habitants. Les 150 000 € de subventions au titre du dispositif d'aide aux façades dont vous connaissez bien le fonctionnement que l'on partage avec la région et le département. 15 400 € de participation de la commune pour le programme d'actions de prévention des inondations, 95 000 € au titre de l'autofinancement communal, de l'opération du site du Surgié sous maîtrise d'ouvrage du syndicat du Célé Lot Médián, cette première année consistant à faire des études, des sondages et ce que l'on appelle des animations, c'est toute la discussion que l'on espère pouvoir avoir avec la population si le confinement ne perdure pas trop longtemps et le montage des dossiers réglementaires. Sur le chapitre 21 « immobilisations corporelles » pour 677 000 € de taxe foncière et pour 100 000 € concernant du matériel pour le service fêtes et cérémonies notamment. Mais cela concerne aussi bien du matériel technique que du matériel urbain. Le matériel de nettoyage dont le renouvellement d'une balayeuse qui a déjà beaucoup tourné et qui est devenue non seulement usée, mais aussi dangereuse, du matériel pour les espaces verts pour 56 300 €, du matériel de sécurité à destination des agents, du matériel informatique pour les écoles et pour la mairie dont un nouveau serveur et des logiciels, le tout représentant 88 000 € sur un total de 106 000 €. Au chapitre 23 « travaux sur les bâtiments » pour 447 000 €, dont des travaux sur divers bâtiments, édifices culturels, c'est à dire nos églises mais aussi des travaux à l'intérieur de ces dernières et les bâtiments scolaires pour 183 000 € en plus des divers bâtiments, dont 50 000 € pour une opération pluriannuelle pour refaire la toiture de l'école Chapou dont on voit le bout vu la taille de la toiture, la rénovation de la terrasse du restaurant du Surgié pour 50 000 €, des espaces publics et réseau pour 609 300 € dont il s'agit ici surtout des espaces publics : les escaliers du Calvaire 55 000 €, les aménagements d'espaces verts pour 116 000 €, divers travaux dans les espaces publics pour 110 000 €, l'adressage du secteur rural notamment, le déploiement des panneaux aux carrefours, les équipements sportifs pour 102 000 €. Des études, là aussi sur un des derniers secteurs qu'il nous reste d'urbanisable qui est le secteur de Panafé pour 60 000 €, la part de capital de notre dette pour 440 000 €, les participations dont 750 € que nous voterons tout à l'heure pour participer à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Les Giroflées » et des opérations d'ordre dont nous avons parlé tout à l'heure. En face, nous avons des recettes qui intègrent les reports, bien sûr, qui laissent apparaître un autofinancement de 46 %. Le chapitre 10 où l'on retrouve notre fameux FCTVA 186 000 €, la taxe d'aménagement pour 50 000 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé (c'est le reste qui vient abonder notre section d'investissement) pour un peu plus d'un million. Les subventions que nous touchons pour 1 130 000 €, dont 4 800 € pour la maison de santé, 382 000 € pour le Surgié, 33 000 € sur le patrimoine, 10 500 € pour les acquisitions des objets du musée, 18 000 € pour la toiture de l'école Chapou, 136 000 € sur le parking des Carmes et 45.000 € sur la gendarmerie, sans oublier, dans le cadre des aides de l'État et des aides régionales, 168 000 € sur le parvis de l'hôpital. Bien évidemment, ces subventions sont proratisées. Donc, si on fait moins de dépenses, on a moins de subventions. Les cessions d'immobilisations concernent le terrain situé à proximité de l'aérodrome qui a été vendu pour agrandir le parking poids lourd situé devant le restaurant. Le solde d'exécution représente la reprise du solde de l'année dernière pour 2 179 000 € et les investissements pour 680 000 €. Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant sont de 1 248 €, la moyenne de la strate étant à 1 223 €, l'investissement est à 616 € par habitant, la moyenne de la strate étant à 303 €. La dette, elle, est au 1er janvier à 3 990 000 €, soit 381 € par habitant. La moyenne de la dette sur la strate est de 1 050 €. Donc, vous voyez que l'on n'est pas les plus mauvais tout en investissant plus que les autres. Aucun emprunt à taux structuré. Il y a quelques années, on a parlé d'emprunt toxique parce des communes ont cru faire de bonnes affaires en empruntant des sommes libellées en francs suisses ou adossées à des taux d'intérêt progressifs ou sur des index qui se sont avérés totalement déconnectés de la réalité économique des communes et totalement spéculatifs et se sont trouvées en grande difficulté. Ce n'est pas notre cas. Nous avons été prudents. Tout cela nous fait dire que notre ratio de désendettement, c'est à dire que si demain nous devions toutes affaires cessantes, payer notre dette, nous arriverions à la rembourser en moins de 3 ans. Donc, c'est quelque chose d'intéressant et surtout de remarquable. Mais évidemment, je ne veux pas me comparer à la dette de l'État qui a d'autres dépenses, mais vous voyez très bien que même en se comparant à ce qui est comparable, c'est à dire à d'autres communes de même importance, nous avons eu par le passé et

nous continuons à avoir une gestion saine. Concernant le produit des taxes « ménages », là aussi, cela dépend à quoi on nous compare et si c'est à une commune qui a les mêmes charges de centralité ou à une commune rurale qui n'a aucun équipement, le produit des deux taxes « ménages » est de 633 € par habitant la moyenne de la strate étant de 645 €. On parle de « deux » taxes « ménages » bien qu'il n'y en ait plus qu'une, mais c'est une façon de parler. Je rappelle, tout cela avec des taux, pour ce qui nous concerne, depuis dix ans. La DGF par contre, qui était de 132 € par habitant, est tombée à 30 € par habitant ».

Mme GONTIER : « Je viens de m'apercevoir qu'on a un chronomètre micro ce qui est super pour limiter le temps de parole. Donc, je voulais faire deux remarques préliminaires concernant l'exposé qui a été long et qui a repris des éléments de débat que nous avons eu par le passé. On ne peut pas revenir sur tout mais je voulais quand même repréciser deux choses qui ont été évoquées à savoir que vu la présentation qui en est faite dans le budget, on a évoqué des montants correspondant aux remises qui ont été accordées au délégataire gestionnaire du domaine du Surgié, qui était dans un cas d'une vingtaine de milliers d'euros, dans l'autre cas, d'une trentaine. Au total, il y a quand même 120 000 € qui ont été exonérés d'une manière ou d'une autre pour 2020 et la même somme pour 2021, donc sur une autorisation de non-contribution sous diverses formes de 240 000 €. Vous me contredirez mais moi, je suis sur 240 000 € sur deux ans de non recettes concernant cette gestion. La deuxième remarque que je voulais faire, c'est sur la fiscalité. J'avoue que ça m'agace toujours un petit peu d'entendre combien on est content de ne pas avoir augmenté nos taux de fiscalité depuis dix ans sur Figeac. Je ne sais pas s'il s'agit d'un dédoublement de personnalité, mais Monsieur le Maire est quand même également vice-président chargé des finances à la communauté de communes. Les taux n'ont certes pas augmenté en eux-mêmes mais il y a beaucoup de manières de procéder pour faire la même chose sans que cela ne s'appelle de la même manière. Et on introduit entre autres la GEMAPI qui a correspondu pour 2020 à une augmentation de 0,22% sur le foncier bâti et dont on sait que cette taxe risque d'augmenter très fortement dans les prochaines années. Or, on l'a rappelé aussi dans une réunion précédente, mais à chaque fois que les taux de prélèvements fiscaux augmentent sur le Grand Figeac, vu les bases communales sur Figeac, les figeacois voient une augmentation deux fois plus importante que tous les autres habitants de la communauté de communes en moyenne. Je trouve que l'on peut peut-être être plus modeste sur le fait de ne pas avoir alourdi la fiscalité à laquelle nos concitoyens sont soumis. Ces deux précisions étant apportées, je voulais faire aussi une remarque de méthode que je fais à peu près tous les ans depuis de trop nombreuses années, mais je trouve très embêtant que l'on vote ce budget primitif qui incorpore différents éléments dont on n'a pas encore débattu et qui interviennent après dans les délibérations. Une fois qu'on a donné un blanc-seing pour ces opérations au budget, je ne vois pas pourquoi on en délibère ensuite. Cela me paraîtrait quand même beaucoup plus logique de l'inverser. Il y a le projet Euréka par exemple, qu'on n'a pas encore vu que l'on verra tout à l'heure, l'étude à Prentegarde pour la prise d'eau, les taux de fiscalité qui ont été largement évoqués mais qu'on n'a pas encore votés, etc.... Donc, il y a là tout un ensemble et sur la méthode je trouve que ce serait quand même beaucoup plus logique que l'on travaille d'abord et que l'on valide d'abord les projets principaux, en tout cas ce que l'on connaît à la date du vote du budget avant de voter le budget primitif dans son ensemble. Ensuite, je voulais faire une remarque sur le fond cette fois ci puisque le reste est essentiellement sur la méthode et des éléments de précisions. Il a été redit tout à l'heure quelque chose qui est très important pour l'avenir, pour le financement des collectivités locales, à savoir la perte progressive d'autonomie avec la perte du pouvoir fiscal dû à plusieurs réformes de ces dernières années, entre autres ce qu'on a appelé le big-bang fiscal. Pour avoir une augmentation des ressources propres de la commune essentiellement il n'y a pas beaucoup de leviers. C'est soit les recettes sur les produits, soit une augmentation des bases physiques sur la fiscalité. Ce que l'on a systématiquement derrière, c'est la question de la dynamique démographique. Or, dans la présentation de ce budget, et c'est pour cela que nous nous sommes abstenus sur le vote des comptes administratifs tout à l'heure, c'est qu'effectivement (on a eu la présentation aussi du cabinet Ressources Consultants) en terme de gestion, ce sont des budgets qui sont sains comme celui de l'année dernière (c'est un budget équilibré dans des conditions qui ne sont pas toujours faciles comme cette année). C'est surtout, nous semble t-il, un budget qui est de qualité en terme de gestion, mais où on a du mal à percevoir le projet politique. Et donc, en termes de croissance démographique, d'attractivité, on en parle beaucoup mais comme sur d'autres publicités : ce n'est pas ceux qui en parlent le plus qui en font autant. Là, il est difficile de voir, même dans le budget qui nous est présenté, comment l'accent est mis là-dessus. Avec deux exemples mais qui sont des petits bouts, des petites entrées. Mais parce que du coup, ça m'a amusé un petit peu. Mais nous n'avons pas eu l'occasion de vous remercier d'avoir organisé la retransmission en direct de ce conseil municipal. Vous avez pris la peine et la précaution de bien dire combien cela avait pu coûter pour la commune. Effectivement, la situation de crise économique, sociale, démocratique que nous vivons aujourd'hui donne un poids nouveau aux moyens informatiques, de communication et d'échange et exige encore plus de la part des collectivités de leurs représentants sur la manière de faire vivre la démocratie. Là aussi, vous allez nous en reparler tout à l'heure avec le Conseil consultatif citoyen, mais ce conseil consultatif citoyen, il n'apparaît rien en terme de mise à disposition de moyens dans le

budget. Dans tous les cas, je n'ai pas su voir. Vous présentez le coût de la retransmission de ce conseil municipal et on voit dans les projets d'investissement pour 2021 qu'il y a plus de 100 000 € d'investissements informatiques prévus pour la commune. Je ne suis pas sûre que ce soit pertinent de ne pas avoir un débat sur le fait de créer un poste d'informaticien sur la commune puisque vous avez en plus regretté à de maintes reprises de ne pas pouvoir faire tout ce que vous auriez aimé faire en terme de communication, de transparence et de démocratie du fait de ce manque de compétences. Je vais arrêter là parce que j'ai d'autres points sur des éléments de détail. J'y reviendrai s'ils sont évoqués. Mais voilà globalement sur les informations qui n'apparaissent pas de manière forcément très claire sur ce projet politique qu'on a du mal à percevoir et sur cette ambition qu'on aimerait voir transparaître et en particulier voyez, j'ai accentué sur trois points sur la question de l'attractivité, sur la question de la démocratie dans des temps qui sont un peu différents, qui ont évolué malheureusement, et qui suppose également de pouvoir travailler sur tout ce qui est outils informatiques et de réseaux. J'ai essayé de synthétiser, c'est pour cela que j'ai eu un peu de mal et voilà, je n'ai dit que la moitié de ce que j'avais relevé. Mais au cas où, je compléterai »

Monsieur le Maire : « voyez, M. LANDREIN disait quatre réunions, je pense qu'il en faudrait une cinquième parce que là, un certain nombre de vos questions ont déjà eu des réponses donc, je vais faire vite. Concernant le Surgié, l'addition est quand même relativement simple : abandon de la redevance principale du loyer dû pour 2020 : 70 210 €. Annulation d'un titre de recette correspondant à la part de redevance et de loyer trimestre 2020 : 28 538 € et versement de 21 594 € en remboursement de ce qui a été versé à la commune. Vous savez qu'il y a un décalage dans les versements par rapport à l'année civile. Donc, quand on fait le total, on est à 120 000 € à quelques euros près. La baisse de loyer que nous avons consentie prévisionnellement pour cette année est de 42 000 € à la place de 110 000 €. Cela fait 68 et si l'on additionne ça fait 188. Je veux bien que cela fasse 240 mais on verra cela à la fin de l'année. En attendant, aujourd'hui, on a inscrit 188. On en reparlera en septembre. Il ne s'agit que de ce que nous avons longuement, très longuement débattu ici. Sur la fiscalité, vous dites que l'habitant de Figeac paie le double la fiscalité. Les habitants de Figeac représentent un petit peu moins que le quart (environ 22%) des habitants du Grand Figeac. Ils contribuent, vous l'avez vu dans le budget du Grand Figeac pour à peu près le tiers. Pour moi, ça ne fait pas du simple au double, mais je sais qu'effectivement, vous avez peut-être quelques soucis avec les chiffres.

Mme GONTIER : « Si vous faites des remarques de ce type, je suis obligée d'intervenir. La part de l'impôt ménages qui est payée par les figeacois est de 40%. Je ne suis peut-être pas la seule à avoir des problèmes sur les chiffres. Sauf que moi, je peux faire des erreurs, mais ce sont des erreurs dans ces cas-là. Tout à l'heure sur le Surgié, ce n'était pas une erreur, c'est juste que vous enlevez la part qu'on n'a pas encore validée de l'exonération dont vous savez comme moi qu'elle est déjà dans les papiers et qu'on l'a déjà évoqué en commission lorsqu'il n'y avait pas de public.

Monsieur le Maire : « On dit 42 000 € et on verra la suite si la saison est bonne ou pas »

Mme GONTIER : « Je prends les paris »

Monsieur le Maire : « Nous ne sommes pas dans les paris mais dans les chiffres. Sur la croissance démographique, je vous rappelle que l'impôt n'est pas à l'habitant mais à l'habitat. Les bases physiques augmentent, donc c'est que l'on construit sur Figeac. Il n'y a qu'à voir les subventions prévisionnelles pour rénover des logements et notamment la prime à la vacance. Cela veut dire qu'il y a des logements vides qui seront demain occupés. Je regrette comme tout le monde que l'on n'ait pas pu mettre en œuvre le recensement cette année parce que l'on aurait eu des chiffres réels. Peut-être que vous auriez eu raison. Peut-être que moi j'aurais eu raison, mais en tous cas, on aurait eu des chiffres et là, on ne fait que des conjectures. Aujourd'hui, je constate que l'on continue à construire, qu'il n'y a pas de logements neufs qui soient vides et sans locataires. Donc je me dis qu'il y a bien des gens pour les occuper. En effet, on voudrait attirer une population qui veut un pavillon et 1 500 m² à la campagne : je vous rappelle que vu le foncier dont on dispose dans le cadre du PLU, il vaut mieux que nos terrains soient plus petits et occupés par des gens qui préfèrent vivre dans du semi collectif ou vivre de façon plus urbaine que de vouloir être exactement dans le même créneau que les communes périphériques. Ceci étant dit, heureusement qu'il y a des habitants qui ont le choix et qui peuvent aller dans les communes périphériques. Parce qu'aujourd'hui, avec le débat qu'il y a sur le PLUI, puisque vous voulez parler du Grand Figeac où on nous reproche soi-disant de vouloir capter tous les habitants qui s'installent sur le Grand-Figeac, vous voyez un peu ce que donnerait le débat. Concernant les moyens de la démocratie, je regrette comme vous que ça ne soit pas plus convivial. Vous avez vu comme moi que pendant les deux heures qui étaient ouvertes au public, cela n'a pas non plus attiré des foules. Sur le fait de créer un poste d'informaticien, vous avez vu qu'au niveau du Grand Figeac, cela ne suffit pas. Il ne suffit pas d'avoir un poste d'informaticien parce qu'effectivement, il serait aux 35 heures comme tout le monde. Donc, pour l'avoir tout le temps et surtout en horaires décalés, il en faudrait peut-être deux. En tout état de cause, on fait avec les moyens du bord. Et moi, je ne souhaite pas que parce on est peut-être dans une ère nouvelle, on s'éternise dans des réunions en visioconférence. On aura effectivement un certain nombre de réunions qui seront en visioconférence, mais moi, je souhaite de tout mon cœur comme vous tous

aussi par le biais de votre motion pour la réouverture des lieux culturels que je soutiens, qu'on se retrouve physiquement et que les réunions aient lieu en présentiel et non à distance. En tant qu'enseignante, je suis sûr que vous souhaitez également la même chose et ne pas avoir demain une université, des collèges, un lycée, des écoles maternelles et primaires où tous les élèves seraient devant leur petit écran et tous les enseignants devant leur ordinateur.

Mme GONTIER : « Je vous remercie de parler à ma place mais je n'ai jamais dit qu'il fallait faire tout en visio. J'ai dit que faire vivre la démocratie dans un contexte différent était aussi à ce prix-là et qu'il fallait s'approprier ces outils pour pouvoir améliorer notre fonctionnement dans l'avenir. Voilà, c'est juste pour ne pas déformer mon propos »

Monsieur le Maire : « Pour terminer sur la GEMAPI, vous vous rendez bien compte de l'avantage qu'il y a à fiscaliser la GEMAPI sur 45.000 habitants, alors qu'il n'y a que 15.000 habitants qui paieraient la GEMAPI, c'est à dire ceux qui sont au bord de l'eau : les figeacois et les capdenacois. Est-ce que vous laisseriez nos concitoyens qui sont victimes des inondations sans les moyens de lutter contre les inondations ? Non. Ces dépenses seraient prises sur le budget communal. Et comment le ferait-on ? En augmentant les impôts ! Moi, je ne sais pas faire autrement, donc il vaut bien mieux que ça soit par le biais de la taxe GEMAPI que par une solution strictement communale, d'où l'intérêt d'avoir cette taxe sur le Grand Figeac. Après, je comprends et vous êtes tout à fait dans votre rôle, d'être là pour avoir un œil critique et je m'en félicite parce qu'effectivement, cela nous oblige, et nous le faisons déjà, à être encore plus rigoureux et à être encore plus ferme dans la façon dont nous gérons les choses parce qu'effectivement, on sait qu'on est surveillé, mais c'est ça la démocratie, c'est d'être surveillé à la fois par nos concitoyens et par les élus de l'opposition. Je pense que vous avez été élus aussi en partie pour ça »

Mme GONTIER : « En termes d'honnêteté, c'est peut être mieux de le dire comme cela que de dire que la fiscalité n'a pas augmentée. Les élus de l'opposition servent aussi à cela »

Monsieur le Maire : « J'ai précisé « pour ce qui nous concerne et à chaque fois ». Vous l'avez entendu comme moi et j'ai dit « pour la commune ». M. LANDREIN, je vous donne la parole que vous attendez depuis un moment »

M. LANDREIN : « Merci de me donner la parole. Il y a quelques points de détails sur lesquels je souhaitais revenir mais sur lesquels je veux aussi vous poser une question concernant les frais de personnel. J'ai un peu de mal à comprendre comment on peut avoir deux discours distincts entre le Grand Figeac et ici mais il y a une stabilité. Cela veut dire sans doute que l'on supprime des postes. Quels postes sont supprimés ? Ça, c'est une première question. Il y a un petit détail sur le parvis de l'hôpital également, ce n'est pas extrêmement clair, mais ce n'est pas le plus important pour moi. Le plus important, c'est qu'on a effectivement, au regard de ce que vous présentez, on a vraiment, je vous l'ai déjà dit, je le répète, une vraie différence philosophique. Vous, vous êtes très satisfait de votre taux d'endettement, de vos dépenses, d'un certain nombre de choses. C'est une vraie question de base. Que fait-on de l'argent public ? Déjà, le premier élément, c'est quels sont vos choix et les choix que vous faites. Je vous l'ai déjà dit, c'est vous qui êtes en responsabilité, mais on a le droit à la critique, donc ce ne sont pas les choix que nous ferions, bien évidemment : premier élément. Deuxième élément que l'on a déjà évoqué et qu'on aura l'occasion d'évoquer peut-être le 13 avril si la réunion est maintenue, c'est le poids et le retour des investissements du Grand-Figeac qui nous permettront effectivement de retrouver une partie qui nous permettrait de lancer d'autres investissements. Et puis, le point sans doute le plus important qui nous sépare, c'est la dette. L'avantage de faire plusieurs réunions, c'est que ça nous permet d'aller plus dans le détail et en fait, ce que j'ai constaté, c'est que la dette de la commune, c'est écrit dans les textes ce n'est pas un secret, n'est pas de 4 millions mais de 12 millions. Et la réalité, c'est que quand on additionne les emprunts sur les annexes et sur le budget principal, on est bien 12 millions. Donc, malgré celle-ci, est-ce qu'aujourd'hui, la politique que vous prônez de non investissements ou en tout cas de non prise de l'emprunt, est-ce qu'elle est liée à une vraie stratégie ou est-ce qu'elle est liée au fait que la commune est beaucoup plus endetté qu'il n'y paraît au travers de ses budgets annexes ? »

Monsieur le Maire : « Je vous remercie parce qu'au moins vos questions sont claires et que ça permet d'avoir un vrai débat. Alors. Je vais répondre très vite sur la dette. Quand nous comparons le budget primitif principal de la ville de Figeac, on le compare avec ce qui est comparable à d'autres villes de même strate, vous l'avez compris Pour leur budget principal, elles ont bien évidemment elles aussi des dettes sur les budgets annexes, qui sont essentiellement le budget de l'eau et de l'assainissement, qui sont des budgets très lourds pour toutes les communes. Celles qui ne l'ont pas inscrit dans leur budget, c'est qu'elles appartiennent à un syndicat, donc c'est le syndicat qui a la dette. Pour les petites communes, je pense que c'était la même chose à Camburat ou à Planioles pour ne pas les citer. La dette est remboursée par celui qui l'a en nom propre ou par délégation. Elle pourrait être au Grand-Figeac, la problématique serait la même. Vous avez eu raison de dire l'ensemble de la dette. Par contre, cela ne met pas en péril ni l'équilibre des finances de la commune, ni la fiscalité parce que ce sont des budgets qui sont autonomes et donc les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement sont payés par l'eau. Vous savez, on le dit depuis longtemps en souriant, ce n'est pas tout à fait vrai et je vais dire pourquoi : l'eau paye l'eau. C'est à dire qu'il y a ceux qui se

targue d'avoir l'eau la moins chère, j'allais dire du département, mais peut être de la région et on s'aperçoit qu'elle n'est plus potable pour certains, que leur réseau a un rendement de 50 ou 60 % par ce qu'il y a des fuites pour les autres ou encore qu'il n'y a pas de sécurisation, qu'ils n'ont pas renouvelé les tuyauteries et les installations depuis des lustres et que le jour où il faut remettre tout cela en état de marche, cela coûte très, très cher. Nous, depuis des années, et on aura un débat là-dessus pour que ce soit transparent sur le sujet, on fait des efforts d'investissement, de remise aux normes. Je ne cite, car vous dites que l'on n'a pas de vision à long terme, que les deux gros derniers investissements qui étaient sur le mandat précédent : la station d'épuration et, à cheval sur deux mandats même peut-être 3, la station de pompage que vous avez visitée ou que vous allez visiter. Et donc, c'est ces budgets-là qui pèsent lourd mais ils sont indispensables à la vie de nos concitoyens. Effectivement, mais c'est une dette, entre guillemets « normale ». En ce qui concerne notre différence de philosophie, et c'est pour cela que nous ne sommes pas sur la même liste, même si nous avons des convergences sur certains points, on pourrait s'entendre, ce qui me paraît tout à fait normal. Moi, je réfute l'idée que nous soyons juste des comptables. Nous sommes des gestionnaires, des gestionnaires au sens noble du terme. Comme quand on fait la politique avec un grand P, on a une vision et la gestion, c'est faire que le niveau d'équipement de la ville (et je ne reviens pas sur l'eau et l'assainissement) en espaces publics, en espaces culturels, en patrimoine, en espaces économiques, en espaces d'éducation, en logements, des services publics (on a parlé de la mairie, de la gendarmerie, de la cité administrative, des écoles), tout cela soit dans un niveau tel que notre ville maintienne son attractivité malgré tous les autres aléas dont on peut longuement discourir et pour lesquels on peut toujours avoir, comme le verre à moitié vide ou à moitié plein, deux aspects suivant comment on les regarde en disant « oui, on pourrait faire mieux », certes, on peut toujours faire mieux ou alors « on est très content parce que les autres font pire que nous ». C'est simpliste, mais vous me l'accorderait, moi, je dis « on a, comme tout le monde, à la fois eu de la chance parce qu'il y en a d'autres qui ont eu plus d'aléas et ont, en même temps, des handicaps, notamment l'éloignement, la faiblesse de la population dans un département où il y a 170.000 habitants ». Quand vous recevez des amis et que vous leur expliquez que Figeac n'a que 10.000 habitants, les gens écarquillent les yeux. Oui, c'est la deuxième ville du département, donc on n'est pas sur la même échelle. Moyennant quoi, on essaye d'avoir un développement économique, avec les aléas que tout le monde a, et je me rappelle quand vous avez interpellé sur l'aéronautique et on s'aperçoit que ceux qui ont misé sur le tourisme sont encore plus pénalisés que nous. Il y a des villes beaucoup plus grandes et même la capitale en premier qui souffrent parce que les hôtels fermés, les restaurants fermés, cela, on y pense pas. Et le secteur de l'événementiel ? Bon, il n'y a pas que l'industrie effectivement. Il y a d'autres villes qui ont d'autres ressources mais qui sont impactées. Je pense à des territoires où on vit de l'agroalimentaire, où on vit du vin et des spiritueux, mais qui sont aussi largement impactés. Tous les territoires touristiques de bords de mer qui sont impactés aussi. Donc, on est tous impactés, chacun à des degrés divers et variés. Et là, c'est de la gestion comptable que l'on fait. Par contre, la gestion prospective, pour dire « la Ville doit avoir une vision pour rester attractive » c'est ce que l'on fait dans « Action Cœur de ville ». C'est ce que l'on avait déjà fait lors des opérations programmées d'habitat précédentes. C'est ce que l'on fait quand on développe la culture. Aujourd'hui, on s'aperçoit que la culture est un moteur économique ce qui a toujours été nié jusqu'à présent. On a toujours pensé que la culture, c'était du superflu. Certains ont même voulu dire que ce n'était pas indispensable. Maintenant, cela a été entendu puisque dans ce nouveau confinement, les librairies sont ouvertes et j'en suis fort aise. Donc, tout cela ne participe pas du « coup par coup » ou de la « politique à la petite semaine » mais bien d'une politique d'attractivité. Quand on investit les sommes que je vous ai énumérées sur la restauration des façades, ce n'est pas juste pour faire plaisir à quelques propriétaires. C'est pour inciter à venir investir à Figeac en disant « Vous avez une ville qui se développe. Quand vous aurez acheté un immeuble à Figeac, vous l'aurez restauré. Vous n'allez pas perdre votre argent parce qu'il va garder une valeur et peut-être même en gagner au niveau patrimonial ». Donc, si tout cela se fait, c'est aussi pour qu'il y ait de nouveaux habitants. Interrogez autour de vous les nouveaux habitants de Figeac et demandez-leur. C'est ce que nous faisons et je suis sûr que vous le faites également. Vous me l'avez dit vous-même lors d'une précédente réunion. Cela est important et on cherche à continuer sur la même voie en tenant compte effectivement du fait que 2021 n'est pas comme 2010 ou 2000 et que les mentalités changent et que la population demande de nouveaux services. On demande à ne pas avoir de zone blanche en téléphonie, à avoir le très haut débit. C'est pour cela aussi qu'avec le Grand-Figeac, on a participé au développement du déploiement de la fibre, qui était aussi « dans nos cartons ». Il y a quelques années, on avait renoncé à le faire tout seul faute de moyens. Plus d'environnement également. C'est pour cela que l'on est depuis des années en train de travailler avec le SYDED sur un réseau de chaleur. Je ne veux pas faire une longue litanie pour vous énumérer ce que vous savez et ce dont on a parlé, mais pour vous dire que nous avons quand même les réponses. Et si on n'a pas tout « parfait », on essaye d'améliorer la qualité de vie et d'améliorer l'attractivité de la ville. M. BALDY voulait compléter mes propos »

M. BALDY : « Ils sont très complets mais je souhaite juste ajouter des précisions sur la vision

amalgamée de la dette. Effectivement, cela a été expliqué, mais on ne le fait pas assez souvent, il y a des délais d'amortissement qui sont très différents, notamment sur le budget de l'eau. Je n'y reviens pas, cela a été dit. Néanmoins, vous savez qu'on est inspecté régulièrement par la Cour des Comptes et donc leur dernier rapport, lui (parce que c'est un agrégat économique qui n'a pas vraiment de sens, mais il le fait quand même) agrège ces dettes. Je suis allé chercher le rapport pour voir cela. Et quand on amalgame toute notre dette, tous budgets confondus budget principal et budgets annexes, on arrive à peine plus de 5 ans de délai de désendettement. Ce qui, pris comme cela, et encore une fois cela n'a pas de sens puisque je le répète, c'est sur des délais d'amortissement qui n'ont rien à voir les uns avec les autres. On a un délai de désendettement qui est très court et largement en dessous de la moyenne. Donc, je pense que c'est un faux procès que vous nous faites et je tenais à le dire puisque ce n'est pas nous qui le disons, mais c'est la Chambre Régionale des Comptes. Concernant l'absence de stratégie, et ce sera la fin de mon propos, je souhaitais rappeler que Figeac est toujours la plus petite ville universitaire de France, la plus petite ville de France à avoir un réseau de transports tel que nous l'avons. Avoir un tissu industriel encore, malgré les circonstances qui, en rapport avec son emplacement géographique et sa population exceptionnelle, est considéré comme exceptionnel, qu'on a une politique culturelle qui est reconnue à peu près partout comme exceptionnelle aussi dans la région. On ne fait pas cela sans avoir une stratégie. Alors certes, le budget est annuel, mais parce que c'est la loi. Mais la stratégie, évidemment, elle est pluriannuelle. Vous l'avez vu. On vient de faire tous ensemble une analyse rétrospective et prospective sur les finances. On a regardé ce qui s'est passé entre 2014 et 2020 et qu'est ce qui va se passer sur les six ans à venir. Déjà là, on a une stratégie qui est sur le long terme, qui est financière et politique. Et puis, on l'a vu aussi, on a des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 1 200 € par habitant, et qui est à la moyenne des budgets de fonctionnement des villes de la strate. Par contre, quand on regarde nos investissements, on a des investissements qui frôlent le double. Ça veut dire, et cela a été dit, que l'on a un très bon taux d'équipement. On investit beaucoup plus que des communes de taille comparable parce que l'on est bien financé et on n'est pas bien financé par les autres collectivités si l'on n'a pas des stratégies claires, définies et des bons projets avec une grande anticipation. Parfois, effectivement, il y a des projets qui mettent longtemps à sortir parce qu'ils ont été envisagés très tôt et très anticipés. La dernière remarque, Monsieur le Maire l'a rappelé avec justesse, d'un point de vue économique, avec la fin de la taxe d'habitation, il fallait maintenant regarder la dynamique foncière. Le Cabinet Ressources Consultants nous l'a dit : sur le dernier mandat, nous avons perdu près de 700 000 € de dotations d'État par an. Qu'est ce qui nous sauve ? La forte dynamique de nos assiettes foncières. Donc, on ne peut pas dire qu'on a pas de dynamique. C'est ce qui nous sauve ! Je voulais quand même préciser cela »

Monsieur le Maire : « Je réponds, excusez-moi, à la question de M. LANDREIN concernant le personnel. Comment on a fait pour ne pas augmenter les dépenses ? alors effectivement, il y a un poste qui est supprimé. Il y avait 3 collaboratrices au cabinet du maire. Il y en a plus que deux. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais c'est le cas. Et la deuxième recette, mais qu'on emploie dans d'autres collectivités, c'est que chaque fois que quelqu'un part à la retraite ou mute, souvent, on embauche quelqu'un de plus jeune et donc qui démarre à un grade inférieur »

M. LANDREIN : « La réponse d'il y a quelques jours était quand même assez différente mais ce n'est pas grave. D'abord, je vais être clair, il n'y a pas de procès, il n'y a pas de procès ici. Moi, je vous dis juste que nous ne sommes pas tout à fait d'accord. Mais puisque vous le prenez sous cette forme-là, je vais vous dire quelque chose à vous directement. De procès, il n'y en a pas mais par contre, si vous aviez été dans votre logique concernant le transport, concernant le stationnement et que vous aviez suivi en détail et repris les études faites par AID et ITER, vous auriez demandé à votre collègue 1er Adjoint d'arrêter tout de suite la construction et la fabrication d'un parking, car ce n'est absolument pas indiqué. Il n'y a aucun élément stratégique. J'ai repris et j'ai relu la semaine dernière l'ensemble des études, diagnostics et préconisations d'ITER et d'AID, je n'ai à aucun moment vu des éléments de ce type-là. Vous me dites que vous avez une stratégie. Moi, je veux bien. On va prendre l'exemple et on aura l'occasion peut être d'y revenir. On ne va pas se focaliser exclusivement sur ce parking, mais quand on me dit que c'est un projet qui date de Nicole PAULO, moi, je veux bien, effectivement, c'est une forme de stratégie, mais on a aussi le droit, en fonction des diagnostics et des études que l'on fait, d'en tenir compte et de changer son fusil d'épaule. On aura d'ailleurs l'occasion d'y revenir tout à l'heure lorsqu'on parlera aussi de la mobilité.

Mme GONTIER : « Je voulais intervenir aussi sur le côté « héritage ». Effectivement, on vient d'évoquer Nicole PAULO. L'implantation de l'IUT qui vient d'être évoquée, je crois que cela date d'un peu plus qu'il n'y a 6-7 ans, donc ce n'était pas en 2014. Ce n'est plus la plus petite ville universitaire de France mais ça, c'est juste une mise à jour des données. Donc effectivement, il y a un héritage qui fait que l'on avait une situation saine et que sans avoir des projets et une ambition et non pas surfer sur une qualité d'équipement qu'on avait déjà précédemment. Concernant le transport et la gratuité du transport, je crois que là aussi, c'est quelque chose qui est assez ancien. On commence à le voir maintenant avec les difficultés sur le transport puisque c'est l'autre exemple qui a été évoqué, mais depuis plusieurs années, je ne sais jamais en quelle année était passée cette loi, je pense que cette

redevance pourrait être utilisée aussi pour financer des équipements et pour aller vers une mobilité douce. En fait oui, on a fait le choix de financer un transport urbain gratuit. C'est très bien, c'est très pertinent par rapport à la population de Figeac. Par contre, on ne s'est pas posé la question de savoir comment on pouvait l'utiliser autrement, si ce n'est que très dernièrement avec la possibilité de financer des vélos électriques. Et donc aujourd'hui, cette chance que l'on avait d'avoir une manne financière va se réduire, mais on ne pourra plus lancer des investissements qu'on n'avait pas fait avant puisque l'on ne peut plus dorénavant faire autre chose que ce qu'on faisait avant que se pose la question du transfert de compétence. C'est écrit dans la loi.

M. BALDY : « D'abord, on le verra. Je ne souhaite pas prendre trop de temps pour répondre parce que l'on va le voir dans le budget transport, on va largement le développer. En revanche, pour le parking auquel faisait référence M. LANDREIN tout à l'heure, le projet est complètement dans la logique de la stratégie globale de déplacements, il n'y a aucun problème et c'est tout à fait cohérent par rapport à ce qui s'est fait précédemment »

Monsieur le Maire : « On a un petit pari entre nous pour savoir s'il sera vide, on verra. On verra le jour de l'ouverture »

Mme GONTIER : « Je voudrais une explication sur les 50 000 € d'investissement pour refaire la terrasse du restaurant du Surgié. Il a été question la dernière fois rapidement du fait que le gestionnaire aurait entendu les réclamations sur de plus grandes plages d'ouverture. Est ce qu'il y a eu effectivement un engagement de sa part et est-ce qu'il porte sur cette plus grande amplitude d'ouverture ? »

M. LANDES : « Non, on n'en est pas encore là pour le moment, mais cette terrasse présente un danger pour les personnes actuellement. Nous sommes obligés de faire les travaux parce que le projet initial était « agréable sur le papier » mais pas terrible en efficacité. Les réservations arrivent à partir du mois d'avril. Donc, je comprends qu'en ce moment ce ne soit pas le souci, mais par contre, le prestataire s'est bien engagé à ouvrir cet été. Et nous verrons donc si sa parole est tenue. Mais pour le moment, on n'a pas de projet autre puisque pour moi, on est dans une situation un peu difficile par rapport à ce qu'on a envisagé au départ. On ne pensait pas que l'on se trouverait dans cette situation en avril »

Mme GONTIER : « Vous vous rappelez, lorsqu'on avait repris le cahier des charges qui avait été utilisé lors de la délégation de service public où on a retenu ce légataire, il était écrit noir sur blanc qu'on lui demandait d'avoir une restauration entre guillemets « de qualité » avec des produits locaux. On a pu faire le constat, et vous avez été nombreux à en convenir, que ce n'était pas forcément sur ce type de positionnement qu'il était allé. Est ce qu'il y a eu une renégociation de ces éléments-là ? J'essaie d'être claire dans ma question. »

M. LANDES : « Disons que ce ne sont pas des négociations mais des discussions que l'on a eues mais actuellement, on n'a pas rediscuté. Nous n'en sommes pas là mais en fait, c'est une promesse de leur part et nous serons attentifs à ce qu'il va se passer. Ce que je vous ai dit s'est discuté en réunion de chantier et non en réunion programmée en la matière. Nous y serons attentifs car pour moi, il s'agit d'un engagement de leur part qui, je l'espère, sera tenu. J'y veillerai. Cela fait partie des choses que l'on va suivre. D'autre part et parce que j'ai été pris à partie en tant que 1^{er} adjoint et « son parking », je souhaite préciser à M. LANDREIN qu'il y a beaucoup de passage dans ce quartier et les gens nous disent qu'il leur tarde que le parking soit ouvert. Cette aire de stationnement donnera une certaine image des parkings de l'avenir. Cela me fait penser un peu au parking de la Curie lorsqu'il a été réalisé à l'époque. On nous a dit « cela ne sert à rien de faire un parking là-bas », et finalement à certaine heure, il est difficile d'y rentrer. Lorsque l'on regarde au niveau de la ville, il y a tout de même une difficulté à se garer à proximité. Rappelons qu'il faut 7 minutes environ pour aller au centre-ville depuis ce parking. Donc, on verra. On ne va pas en faire une affaire d'État, mais je pense que ce parking était nécessaire. De toutes façons, on ne pouvait y construire quoi que ce soit et on ne pouvait pas laisser ce terrain dans l'état où il était.

M. LANDREIN : « On ne va pas focaliser sur le parking. M. BALDY a parlé de procès et je voulais soulever cet élément et confirmer qu'effectivement, une stratégie à moyen et long terme peut s'établir avec des projets qui sont plus ou moins anciens. C'est peut être le cas. Ce que j'ai dit et je demande à ce qu'on me démontre le contraire, dans l'étude faite par ITER, à aucun moment, il n'est fait allusion à un manque de places. Que vous ayez fait ce parking, c'est vous qui êtes aux responsabilités. Il n'y a aucun problème. Vous avez le droit de le faire et vous avez le droit d'être convaincu que ça sert à quelque chose. Mais quand on fait une étude, qu'on demande à une société, à deux sociétés de faire une étude sur le sujet du stationnement, de la circulation, du plan vélo et des éléments et que, à aucun moment dans le diagnostic, il est indiqué qu'il manque des places, comprenez que la stratégie qui consiste à construire un parking de 125 places à 6 ou 7 minutes du centre-ville ne nous semble pas correspondre à une stratégie. Maintenant, si elle est effectivement dans votre stratégie, eh bien, je m'inclinerai. Le jour où il sera plein comme celui de la Curie, je pense que vous ne devez pas y passer aussi souvent que moi parce qu'il m'arrive d'y passer très régulièrement jusqu'à aujourd'hui et je n'ai pas vu le parking de la Curie une seule fois plein. Alors, on ne va pas continuer sur le sujet. On verra quand il sera terminé si les deux parkings, effectivement, servent à quelque chose. Mais ce n'est pas

cela le plus important. Le plus important, c'est d'avoir une vision, de savoir où on veut aller, établir et faire des investissements qui vont dans ce sens-là. Et ça, c'est le plus important et c'est effectivement là où je rejoins Mme GONTIER, c'est qu'au regard des investissements, entre autres, qui nous sont proposés ici, moi, en tout cas, je ne vois pas le chemin. Je vois des étapes, mais je ne vois pas de chemin. Je ne vois pas le chemin tracé et ce que dit Mme GONTIER, je souscris. Effectivement, vous allez pouvoir continuer à faire référence pendant des années et des années sur ce qui a été fait, les gros projets qui ont été faits. Mais bientôt, on va parler du siècle dernier. Donc, je pense qu'à un moment, effectivement, mais c'est une vision différente des choses, on a le droit de le savoir et c'est ce que nous exprimerons en tout cas nous concernant, tout au long du mandat.

Monsieur le Maire : « Je ne vais pas dire que je suis sidéré, mais je suis étonné que sur un peu plus de 6 millions d'euros d'investissement, vous focalisiez sur un parking, donc, je ne vais pas répondre sur le fond. Je ne vous convaincras pas et ce n'est pas le sujet. Mais demandez aux figeacois s'ils pensent qu'il y a trop de parkings sur Figeac et quand vous me parlez de 6 à 7 minutes, je vais vous poser une question très personnelle : vous mettez combien de temps pour remonter de votre cabinet en haut des escaliers du Calvaire à pieds pour aller récupérer votre voiture ? Alors si vous courez vite, vous mettez allez, 3 minutes. Je pense que vous en mettez peut-être 4 le soir à 19 heures et donc que c'est 3 minutes de plus pour aller jusqu'au parking des Carnes.

M. BALDY : « Je tiens juste à rajouter quand même que je vous invite à relire l'étude et à regarder au chapitre parking péri-centraux. C'est complètement prévu dans la stratégie, complètement prévu avec ITER avec qui on a travaillé pendant longtemps. Ces parkings sont prévus pour être distribués par les navettes avec un accès piéton qui soit réfléchi. C'est complètement dans la stratégie, et travaillé avec ITER. Là aussi, je ne peux pas vous laisser dire cela. Ce n'est pas une question de procès. Je ne peux pas vous laisser le dire »

M. LANDREIN : « alors je vous demanderai de me le montrer parce que je voudrais bien le voir »

M. BALDY : « avec un immense plaisir, sans problème »

M. LANDREIN : « Juste une chose, ce que vous venez de dire me concernant, malheureusement, démontre une chose, c'est qu'effectivement, vous venez de me dire que le temps pour aller à ce parking est peut-être le même que pour aller au Calvaire. Ça fait 8 ans que je suis rue d'Aujou. Le nombre de fois où j'ai eu du mal à me garer en haut des escaliers du Calvaire en 8 ans : 2 fois. Et vous savez quand ? La semaine dernière. Et vous savez pourquoi ? Parce qu'il y avait la vaccination. Je vous confirme que même des parkings à proximité aujourd'hui ne sont jamais pleins. Donc, la proposition a bien été exprimée et ça, par contre, c'est bien écrit dans le diagnostic d'ITER puisqu'il y a diagnostic à 7h30, à 8h30, à 11h30, à 12h30 sur le taux d'occupation des parkings. Donc, je répète, je ne comprends pas cette logique, mais ne va pas y passer la soirée »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif, entendu le rapport de présentation de ce projet et en avoir délibéré :

ADOpte le Budget Primitif 2021 de la commune comme suit :

- BUDGET PRINCIPAL :

SECTION	Reports 2020	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		13 762 100	13 762 100
Recettes		13 762 100	13 762 100
INVESTISSEMENT			
Dépenses	2 566 000	4 378 260	6 944 260
Recettes	1 117 000	5 827 260	6 944 260

DIT que ce budget est voté par nature :

✓ **au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement**

✓ au niveau du chapitre pour la section d'investissement compris les chapitres « opérations d'équipement ».

Voté par 22 voix POUR, 2 CONTRE (Mme GONTIER, M. JANOT) et 5 ABSTENTIONS (M. LANDREIN, Mme DELESTRE, M. BROUQUI, M. LAFRAGETTE, M. RENAUD).

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021 - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Conformément aux articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiements.

Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que la répartition dans le temps et les moyens de financement.

Un bilan des autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP/CP) en cours est dressé chaque année et, le cas échéant, sont effectuées les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies par les différents programmes.

Je vous propose d'une part de traiter les AP/CP en cours en faisant le constat de la réalisation 2020 et en apportant les modifications qui s'imposent soit au niveau de l'échelonnement des crédits de paiement soit au niveau de l'autorisation de programme et des crédits de paiement et, d'autre part, de procéder à la création d'une nouvelle autorisation de programme dans le cadre de l'opération d'extension et de restructuration des locaux de la gendarmerie des Carmes.

Mme GONTIER : « Oui, excusez-moi, c'est bien là qu'on a également 95.000 € de réaménagement du site du Surgié sous forme de fonds de concours ? »

Monsieur le Maire : « Non, ce n'est pas dans ce point-là »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'ensemble des modifications et création d'autorisations de programmes et des crédits de paiement telles qu'annexées à la présente délibération :

- **Bilan AP/CP - Maison de santé pluridisciplinaire (budget hors TVA) – Budget Principal – (annexe 1)**
- **Bilan AP/CP- Modernisation du village de vacances Les Oustalous (budget hors TVA) – Budget Principal- (annexe 2)**
- **Bilan AP/CP- Parking des Carmes – Budget Principal- (annexe 3)**
- **Création AP/CP Extension et restructuration locaux gendarmerie des Carmes – Budget Principal – (annexe 4)**

DIT que sont inscrits aux budgets primitifs 2021 les crédits de paiements correspondants,

AUTORISE Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiements 2021.

Voté par 22 voix POUR, 4 CONTRE (M. LANDREIN, Mme DELESTRE, M. BROUQUI, M. LAFRAGETTE) et 3 ABSTENTIONS (Mme GONTIER, M. JANOT, M. RENAUD).

BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2021 – AFFECTATIONS DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Conformément aux instructions comptables M 14, M 43 et M 49, le Conseil Municipal au vu des Comptes Administratifs 2020 adoptés et votés avec un résultat de fonctionnement de :

✓ pour le service de l'eau 332 802.76 €

✓ pour le service de l'assainissement.....	78 202.86 €
✓ pour les informations municipales.....	14 598.53 €
✓ pour les transports urbains.....	322 977.22 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter ces résultats comme suit :

SERVICE DE L'EAU

- 251 000 €, en section de fonctionnement au Budget Primitif 2021, au compte 002 : excédent antérieur reporté
- 81 802.76 €, en section d'investissement au Budget Primitif 2021, au compte 1068 : réserves.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

- 78 202.86 €, en section de fonctionnement au Budget Primitif 2021, au compte 002 : excédent antérieur reporté.

SERVICE DES INFORMATIONS MUNICIPALES

- 14 598.53 €, en section de fonctionnement au Budget Primitif 2021, au compte 002 : excédent antérieur reporté.

SERVICE DES MOBILITÉS

- 322 977.22 € en section de fonctionnement au Budget Primitif 2021, au compte 002 : résultat reporté.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2021

En 2021, la réforme de la fiscalité locale, marquée par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, se poursuit. Ainsi, à partir de cette année, les communes ne percevront plus de produit de taxe d'habitation sur les résidences principales et ne votent plus le taux afférent à cette taxe. De plus, si les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants demeurent, les communes ne retrouveront un pouvoir de taux qu'en 2023.

Afin de compenser la perte de produit consécutive, les communes se voient attribuées à partir de cette année, le produit de foncier bâti que percevait les départements sur le territoire communal. Pour notre commune le taux d'imposition de foncier bâti 2021 est ainsi composé du taux communal de foncier bâti 2020 (18,59 %) et du taux de foncier bâti du département (23,46 %), soit un taux de foncier bâti consolidé de 42,05 %.

Je vous rappelle que le produit final perçu par le département sur notre commune en 2020 s'élevait à 4,3 M€, montant supérieur d'environ 2 M€ au produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales perçu par la ville en valeur 2020. Notre commune étant ainsi en situation de surcompensation, le produit du Foncier Bâti résultant de l'application du taux consolidé sera affecté d'un coefficient de correction estimé à 0,75. Ce prélèvement effectué par l'État servira à financer les territoires qui, à l'inverse de notre commune, seront « sous compensés » c'est-à-dire dont le produit de FB départemental est inférieur au produit de la TH sur les résidences principales perdu.

Les communes disposent dès 2021 de la faculté de modifier ce taux consolidé sachant que cet effet taux s'applique sur la base totale et non sur la base corrigée.

Je vous propose de ne pas augmenter pour la 10^e année consécutive les taux des taxes directes communales (taux sur le foncier bâti et taux sur le foncier non bâti).

Monsieur le Maire : « Je fais un petit commentaire là-dessus. Vous allez me dire que j'ai un dédoublement de personnalité, mais je prévois la réponse avant de poser les choses : je peux aussi voter un budget du département avec une augmentation des taux parce que le nombre de personnes qui ont droit à l'APA augmente et dire qu'au niveau de la ville, on n'augmente pas les taux. Maintenant qu'il n'y a plus de foncier bâti pour le département, je n'aurais plus ce dilemme puisque le foncier bâti est revenu entièrement à la commune avec un coefficient de correction estimé à 0,75 puisque nous n'avons pas encore la notification de l'État. Donc, ce taux est identique à la somme des taux pratiqués l'an dernier.

Mme GONTIER : « La remarque de tout à l'heure, et je suis sûre qu'on la partage, c'est en termes de transparence vis à vis des figeacois qui, en général, ne font pas la part des choses entre les taux votés par le département, par la communauté de communes ou par la commune. Et dire que les taux n'ont pas augmenté n'est pas transparent. Mais en plus, ça suppose ou ça incite un certain nombre de personnes à se dire « c'est tous les mêmes et ils nous ont encore menti. On vous dit que ça n'a pas augmenté, et ça a augmenté ». Je sais que les bases physiques, l'indexation et tout cela, ce n'est pas pour que vous nous re-expliquiez, mais en l'occurrence, les impôts augmentent aussi et les taux augmentent aussi. Pas que du fait de sujets qui touchent les figeacois. Dans la manière de le dire, on peut être plus transparent et paraître plus honnête »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas une question d'honnêteté, c'est une question de compétence. Le Grand-Figeac n'a pas les mêmes compétences que la commune, donc il n'a pas les mêmes charges ni les mêmes recettes. Je ne vais pas plus loin. Le fait d'augmenter ou ne pas augmenter les taux, ce n'est pas une philosophie, c'est un objectif. Quand on veut effectivement être un bon gestionnaire, cela ne veut pas dire que lorsque l'on ne peut pas, on est un mauvais gestionnaire. J'ai cité tout à l'heure le Département volontairement. On fait avec les charges qu'on a. Cela n'est pas du tout pour moi, ni schizophrénique ni antagoniste mais c'est simplement ce que je voulais vous expliquer : je comprends que dans un raisonnement politique, on puisse mettre tous les élus dans le même panier et à ce moment-là, effectivement, on peut faire de la simplification. Je suis aussi de ceux qui sont suffisamment honnêtes, puisque c'est votre mot, pour dire et répéter que la suppression de la taxe d'habitation était une bonne chose. À la fin, comme vous dites, les impôts ont baissé, mais sauf que personne ne le dira. Je n'ai pas entendu un figeacois me le dire et j'ai encore moins entendu l'un d'entre vous le dire. Alors que cela aurait été honnête de dire « la pression fiscale de l'impôt ménage sur les figeacois a baissé en 2021 ». Je suis désolé. C'est ça l'honnêteté »

Mme GONTIER : « Je ne sais pas. L'honnêteté ce n'est peut-être pas de répéter ce qui a déjà été dit puisque vous l'avez dit, et on n'y est pour rien. Donc, on en est bien convaincu. Personne n'a dit le contraire. Par contre, ce n'est pas du tout la responsabilité de la collectivité. Donc, effectivement, ce n'était pas le sujet comme d'ailleurs vous ne répondez pas vraiment à ce que j'ai dit. Quand j'ai parlé d'honnêteté, c'est parce que je sais que la plupart des citoyens ne font pas la différence entre les différentes collectivités qui interviennent sur le taux. Est-ce que j'ai tort en disant ça ? »

Monsieur le Maire : « Ou de leur expliquer qu'en tant que conseiller municipal en disant « ça, c'est la commune, je suis aussi conseiller communautaire : ça, c'est le conseil communautaire et je regarde aussi ce qui se fait ailleurs. Ça, c'est la responsabilité de la région, ça, c'est là..... ». Il y a encore des gens qui croient que les impôts augmentent à la Région alors qu'il n'y a plus d'impôt régional, alors on va les laisser le croire ? »

Mme GONTIER : « Donc vous êtes d'accord avec ce que je disais ? »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas parce que des gens sont ignares qu'il ne faut pas les renseigner. C'est le but. L'enseignement sait éclairer les gens.

Mme GONTIER : « Cela suffit pour les leçons. Personnellement, je ne dirais pas que des personnes sont ignares parce qu'elles ne savent pas qui vote les taux. Je ne trouve pas ça très..... »

Monsieur le Maire : « Au moins ignorantes sur ce point-là »

M. LANDREIN : « Juste pour préciser quelque chose sur le vote que nous allons faire dans la foulée. Comme vous vous en souvenez sans doute, nous avons dans notre programme la baisse des impôts. On est bien obligé de constater aujourd'hui, et moi je n'ai pas de problème avec ça, qu'effectivement, les impôts, globalement, ont baissé. On y est, effectivement, ni vous ni nous pour grand-chose. Moi, je m'en réjouis plutôt. Donc effectivement, la baisse de l'impôt, elle est déjà plus ou moins actée, et concrètement actée par la baisse afférente aux impôts locaux. Je vais revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure. Je pense que la problématique est vraiment ailleurs. Ce n'est pas tant la valeur de l'impôt qui pose problème à des citoyens, mais bien le ressenti qu'ils ont de l'usage qui est fait de leur argent. Et je pense qu'aujourd'hui, au regard des investissements, certains sont contraints, j'en conviens (l'assainissement, l'eau) et je suis absolument convaincu aujourd'hui que c'est ce que je vous ai déjà dit une fois, c'est que le taux d'imposition dans la ville de Figeac est dans la moyenne de ce qui se fait dans les villes de la même strate. Par contre, je suis absolument convaincu que pour certaines raisons qui sont dépendantes de la municipalité actuelle et de la précédente et d'autres raisons du contexte local, que la perception de l'impôt, y compris de l'impôt foncier (parce que l'on continue à le payer quand même avec un chèque, c'est à dire que ce n'est pas un prélèvement), la perception aujourd'hui de la population est celle que l'impôt est cher, est élevé, et que baisser les taux une à deux fois durant le mandat permettrait non pas de baisser de façon très sensible, mais permettrait peut-être d'avoir une image un peu moins négative de l'impôt. Vis à vis des investissements ou en tout cas, vis à vis du ressenti de la population »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les taux communaux 2021 des taxes foncières tel qu'il suit :

Taxe Foncier Bâti	42,05 %
Taxe Foncier Non Bâti	170,82 %

Voté par 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M.LANDREIN, Mme DELESTRE, M. BROUQUI, M. LAFRAGETTE).

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Je vous propose d'individualiser le vote des subventions aux associations qui font l'objet d'une présentation détaillée dans le budget primitif approuvé par délibération précédente.

En effet, l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».

Ainsi, les élus municipaux exerçant des responsabilités au sein des associations subventionnées ne peuvent participer aux débats ni aux votes des délibérations, ni directement ni par le biais d'une procuration.

Il appartient à chaque élu concerné de veiller au respect de ces dispositions au moment du vote des subventions communales aux associations pour l'année 2021.

Mme LUCIANI : « Avant de partir sur quelques chiffres, je vais vous dresser le tableau de la vie associative sur Figeac. Il y a 180 associations, toutes confondues : solidaires, sociales, culturelles, sportives. On voit que le tissu associatif est donc très vivant. Il y a eu cette année 83 associations qui ont été subventionnées sur un montant de 530 726,28 €. Ce qui montre là aussi la volonté de la ville de soutenir ce tissu associatif. On a parlé beaucoup d'économie et de culture, mais la vie associative, si elle est dynamique, elle amène également du monde sur la commune. On voit que le rayonnement associatif est important et le soutien de la ville de la commune l'est tout autant. On a, globalement, une reconduction des subventions de l'an dernier. Par contre, on va retrouver quelques points, dont l'inclusion des 30 000 € pour la Foire Exposition qui ont déjà été signalés. 40.000 € de bons d'achats à l'Association des commerçants. On a surtout validé un soutien un peu plus spécifique pour l'association TRIADE qui a été impactée par les inondations. Il est à noter que certaines associations ont joué le jeu par solidarité et ont fait diminuer leur subvention ou encore n'ont pas fait de demande pour cette année. Il s'agit en fait des associations « Les Amis de l'École » qui n'ont absolument rien demandé cette année et « Les Amis de Paulin Ratier ». Ils n'ont strictement rien demandé car ils n'ont eu aucune activité l'an passé en raison de la crise sanitaire. Pour DECLAM, c'est à leur demande qu'une baisse a été faite (de 6.000 à 4 500 €) puisqu'ils ont diminué leurs services par rapport au jardin partagé. Six nouvelles associations ont vu le jour qui ont bénéficié d'aides leur permettant de commencer à développer leurs activités. Il faut remarquer également les subventions qui n'ont pas été données si les manifestations n'ont pas eu lieu. Les soutiens ont été maintenus pour cette année en espérant que ça ira mieux et que les événements pourront de nouveau avoir lieu dans les mois à venir. Je voulais déjà dire cela pour broser le tableau de la vie associative. Les subventions aux associations ont fait l'objet d'une présentation détaillée et individualisée dans le budget primitif approuvé par délibération précédente.

Mme SERCOMANENS : « Vous avez pu voir dans le détail des subventions qui va vous être proposé de voter, une subvention exceptionnelle au Secours Populaire de 15 000 € euros pour l'achat d'un fourgon. Je voulais juste expliquer que le fourgon qu'il utilisait avait 23 ans d'existence et qu'il devenait le camion du « salaire de la peur ». C'était juste pour que vous ayez l'explication et on est vraiment sur une subvention exceptionnelle, sachant que le Secours Populaire sur Figeac est un des acteurs incontournables de l'aide aux familles et que, par les temps qui courent, on les sollicite régulièrement. L'autre subvention concerne une participation à leur loyer. Elle était dans des locaux anciens. Les nouveaux locaux sont pratiquement finis, mais ils se sont retrouvés face à un dilemme d'autorisation d'utilisation de locaux qui a été annulée avec une année 2020 qui a été une année compliquée avec une montée en puissance du nombre de bénéficiaires et deux loyers à payer. Donc, effectivement, on a proposé de faire un effort sur cette subvention exceptionnelle pour l'achat de ce fourgon qui ne sera pas renouvelée les autres années.

M. LANDREIN : « J'ai une question, une demande et une petite taquinerie. La première, je voudrais savoir s'il est possible d'obtenir les comptes d'exploitation de l'association ScénOgraph. La deuxième, je voudrais savoir un élément que je n'ai pas trouvé, quelle était la nature réelle de l'engagement vis à vis du ScénOgraph. Est-ce que c'était un engagement fixe, ferme sur combien d'années ? Et bien évidemment, quelles étaient les contreparties évoquées alors ? Je ne vous demande pas nécessairement de me répondre ce soir, mais s'il y a un dossier, un élément qui permette de répondre

à ces questions, je suis preneur. Quant à la taquinerie, elle va s'adresser à M. SOTO et je voulais avoir son avis sur les 10 000 € qui vont être versés au Comité de Gestion de l'Aérodrome de Figeac-Livernon »

Monsieur le Maire : « Je vais répondre très vite, mais il faut savoir que cela est consultable bien sûr. En fait, ScénOgraph est une scène conventionnée, donc une scène conventionnée multi partenaires où il y a l'État représenté par la DRAC, la Région Occitanie, le Département du Lot, la communauté de communes de Cauvaldor, la Ville de la ville de Figeac et la Communauté de communes du Grand-Figeac. Ce sont l'ensemble de ces partenaires qui s'est engagé à la fois sur un programme artistique et culturel et sur une annexe financière. Étant précisé que, bien évidemment, toutes ces structures doivent répondre à l'annualité budgétaire, c'est à dire que l'on a le droit de ne pas respecter sa signature si les circonstances l'en empêchent. Je répète ce que j'ai déjà dit, il n'y a pas de contraintes réglementaires, ce qui serait illégal. Par contre, il y a un document cadre et chacun essaie, autant que faire se peut, de respecter ce document cadre qui porte non pas sur des jours de production ou à un nombre de pièces de théâtre ou nombre de spectateurs, mais sur un programme culturel, c'est une démarche de territoire qui fait donc l'objet de cette scène conventionnée. Ce budget est mis à votre disposition si vous voulez le voir, nous l'avons ici.

Mme GONTIER : « Je voudrais élargir un peu le questionnement de M. LANDREIN. En l'occurrence, on l'avait déjà dit lors de notre discussion préalable, mais il y a un certain nombre d'associations, c'est le cas de ScénOgraph et de la Fédération Partir, qui perçoivent des subventions très importantes. Et il me semble que j'avais demandé la dernière fois qu'il serait quand même pertinent que les conseillers municipaux soient informés avec un document complémentaire lors de ce vote des subventions, des types de budgets engendrés par ces associations et de la part que représente le financement sous forme de subvention de la commune pour le budget total. Donc, sans avoir pour autant l'ensemble des éléments financiers, mais qu'il y ait des points de repère et que l'on puisse avoir une vision de ce que représentent ces montants, d'autant plus cette année. Je vous rappelle que suite aux spécificités de 2020 et à l'annulation de nombreuses manifestations, on s'était posé la question de savoir si ces subventions devaient être maintenues ou pas. On en a débattu assez largement. Il y a des coûts qui n'ont pas été allégés, mais il y a aussi des choses qui n'ont pas été faites. Il y a des recettes par ailleurs qui n'ont pas pu être encaissées, mais je crois qu'il serait pertinent, justement, d'avoir des éléments de budget pour montrer la répartition de ces différents postes au moment où on reconduit des subventions à peu près identiques par rapport aux années précédentes. D'autre part, l'aérodrome, dont le questionnement est toujours de savoir s'il est pertinent que sa gestion relève de la compétence de la commune, la conclusion de notre dernière discussion avait été que le comité de gestion serait consulté pour savoir quelle était sa position.

Monsieur le Maire : « Avant de laisser chaque concerné répondre, je vais simplement vous dire avant que les chiffres que vous réclamez, vous les avez eus, puisque lorsque la scène conventionnée a été signée et prorogée, vous avez eu les éléments puisque ils faisaient partie du dossier. D'autre part, avant de voter, vous avez pu voir le budget prévisionnel et le montant des participations de chacun et donc celui de la Ville par rapport à l'ensemble des financeurs et par rapport à l'ensemble des budgets »

Mme GONTIER : « Nous n'avons pas eu de point financier pour 2020 »

Monsieur le Maire : « Non, puisque pour 2020 il s'agit de pertes car il n'y a pas eu de billetterie. Vous savez que quand on reporte un spectacle, on ne le paye pas. Si on l'annule, il faut le payer. Les spectacles qui ont été joués, ça s'est traduit par une perte de l'ordre de 20 000 €. Voilà, c'est pour vous dire le résultat sur le festival de Figeac et pareil sur la partie Saint-Céré et pareil sur le fonctionnement de l'Usine »

Mme LACIPIÈRE : « Juste pour compléter, je pense que quand on formule des vœux et je pense que l'on en formule tous et plus concrètement sur la reprise de la vie culturelle, on ne peut qu'être d'accord et en cohérence avec le soutien des structures culturelles qui ont beaucoup « morflé », excusez-moi ce terme qui est un peu trivial, et qui souffrent encore. Je crois que le maintien de nos subventions, même quand les activités n'ont pas eu entièrement lieu, est une forme de soutien qui est en cohérence avec ces vœux. Je pense que vous avez tous envie d'avoir des informations sur le festival 2021 qui se prépare. Ce festival va durer 12 jours, du 23 juillet au 3 août, ce qui correspond à une demande que nous avons : que ce festival se tienne à cheval sur juillet et août pour pouvoir répondre à des demandes de spectateurs et de vacanciers qui viennent plutôt au mois de juillet ou plutôt au mois d'août. Pour vous faire court, le festival cette année je l'espère, se composera de 15 pièces de théâtre et 20 représentations. On aura deux séances de cinéma de plein air. On va avoir le plaisir de voir pour certains et de revoir pour d'autres, le Molière de Pouchkine en deux soirées place de la Raison. Il y aura dix lectures publiques, des apéros-rencontres chaque jour avec les comédiens. Une expo photo parce que cette année, c'est la rétrospective de vingt ans du festival et les Amis du Festival vont nous offrir une expo photos de ces vingt ans. Deux animations dans les EHPAD de notre ville. Un temps que je qualifierai de convivial et gourmand avec les producteurs locaux autour de la pièce « Cuisine des auteurs », qui sera donnée par Jérôme POULY, qui est sociétaire de la Comédie-Française. Et enfin, un vidéaste enregistrera des capsules chaque jour pour nous raconter une histoire

du festival. Comme vous, j'espère, je croise les doigts pour que tout ce qu'on espère puisse se tenir »
Mme GONTIER : « Merci pour cette présentation. Effectivement, on croise les doigts avec l'idée, par rapport à ce que je disais tout à l'heure, qu'il s'agissait pas du tout de sanctionner ou de vouloir enlever des financements, mais de pouvoir les valider, les voter en connaissance de cause n'est absolument pas contradictoire, bien au contraire »

M. LAVAYSSIÈRE : « Le budget du comité de gestion de l'aérodrome est de 30.000 €. 10.000 € de la Ville de Figeac, 10.000 € du Département du Lot. Le reste, ce sont les loyers encaissés par les hangars qui sont sur l'aérodrome. Qu'est-ce qu'on fait avec ces 30.000 € ? On paye toutes les factures d'entretien électricité, eau.... Ainsi que l'entretien des bâtiments. On a deux tondeuses qui sont payées par le comité de gestion. On paye tous les frais annexes. La Ville met à disposition un agent en saison deux jours par semaine et hors saison tous les vendredis puisque l'aérodrome est ouvert à la circulation aérienne C'est un des plus petits aérodromes ouverts à la circulation aérienne. On a les mêmes contraintes que si on était sur un gros aérodrome ou un aéroport. L'aviation civile inspecte régulièrement afin de veiller à faire respecter les règlements au fur et à mesure qu'il évoluent ou encore nous conseiller pour l'aménagement des pistes. Il y a quarante-quatre hectares et il a faut régulièrement rénover les clôtures et débroussailler. Voilà comment sont utilisés ces 30.000 €. C'est un aérodrome qui n'est même pas intercommunal. Il y a des gens de Cauvaldor, de Brive, de Cahors qui y viennent. Je ne suis pas favorable à ce qu'il passe à l'intercommunalité. Je serais plutôt d'accord pour que la communauté de communes participe comme le fait la Ville ou le Département à son fonctionnement. Et pourquoi pas d'autres structures ? Dans le temps il y avait un salarié à plein temps. On s'est aperçu que même avec les taxes d'atterrissage cela ne payait pas de salarié. Nous n'avons pas les moyens d'avoir une personne à plein temps à l'aérodrome. Heureusement que la Ville s'occupe de nous mettre à disposition un agent pour s'occuper des pistes tous les vendredis. J'ai bien peur que la communauté de communes Grand Figeac ne mette pas les moyens si l'aérodrome devait passer à l'intercommunalité. Il arrive que ce soient les services techniques de la Ville qui interviennent sur des petits travaux. Que le Grand-Figeac participe au comité de gestion comme le font les autres structures, ce serait normal. Lorsque les clubs organisent des manifestations, c'est la ville de Figeac qui amène les barrières et qui aide à la mise en place. Le Grand Figeac n'a pas de service « fêtes et cérémonies » et, encore une fois, ce seraient les services de la ville qui seraient les contributeurs lors des manifestations »

Mme GONTIER : « Donc une croyance assez faible en la capacité de mutualiser sur des équipements collectifs »

M. LAVAYSSIÈRE : « Je ne crois pas qu'aujourd'hui le Grand-Figeac soit en capacité de gérer cela. Je peux me tromper. Peut-être que mes collègues ne partagent pas cet avis. Quand je vois les difficultés que l'aérodrome a parfois pour organiser des choses, j'ai des doutes. Il faudrait y mettre les moyens. Et si le Grand-Figeac nous les donne, pourquoi pas, mais qu'on nous les donne »

Mme GONTIER : « Il faudra qu'on ait ce débat parce qu'effectivement l'expression que l'on a est celle du responsable de l'aérodrome qui a peur que ça ne fonctionne pas aussi bien, par contre, si c'est d'un côté, « il y a beaucoup plus de coûts pour la commune que ceux qui apparaissent dans ces documents et que, par ailleurs, il y a beaucoup plus de communes qui l'utilisent que celles auxquelles on peut penser initialement », le déséquilibre entre la compétence et l'utilité qu'à l'aérodrome est encore plus important dans ce que vous évoquez que ce qui transparaît dans les documents. Je comprends l'appréhension du responsable de l'aérodrome, mais c'est vrai que, en tant que conseiller municipal, c'est quand même une vraie question »

M. LAVAYSSIÈRE : « J'ai oublié de préciser que le club d'aviation a passé une convention avec le lycée Champollion. Il y a des formations de pilotes. Nous avons des jeunes qui sortent tous les ans avec un diplôme de pilote et qui ensuite partent se perfectionner pour être pilote de ligne. On ne peut pas dire non plus que ce soit uniquement un aérodrome pour le loisir. »

Monsieur le Maire : « Alors, je vous signale puisque l'on parlait tout à l'heure de spectacles, qu'actuellement à peu près et vu le nombre de spectateurs qui nous suivent, le prix du ticket est à 80 € la place pour assister à cette séance en visioconférence, puisqu'il y a moins d'une vingtaine de personnes qui nous suivent et encore, en comptant trois ou quatre connexions dans la salle. »

Mme GONTIER : « Par rapport au nombre de personnes qui suivent habituellement la séance, c'est un record »

Monsieur le Maire : « Tant que nous en sommes à poser les questions, rappelez-moi Mme GONTIER le chiffre que vous avez donné tout à l'heure sur la part des figeacois sur les impôts ménages du Grand Figeac ? Moi, je vais vous le donner, c'est 31% sur la taxe d'habitation et 36% sur le foncier bâti. Alors quand vous parliez d'honnêteté tout à l'heure, je pense que là, vous avez eu la cuillère un peu lourde »

Mme GONTIER : « Quand je dis un peu moins de 40, je pense que je ne suis pas loin. Je n'avais pas dit cela avec les chiffres sous les yeux. D'ailleurs, il a fallu les vérifier. Ce n'est pas de la malhonnêteté, bien au contraire »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les subventions de fonctionnement au secteur associatif pour 2021 telles que définies au tableau annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote pour « ScénOgraph »
Mme SERCOMANENS ne prend pas part au vote pour « Fédération Partir »
Mme LUCIANI ne participe pas au vote pour l'« Office Intercommunal des Sports »
Mme LARROQUE ne participe pas au vote pour le « Amicale des Donneurs de Sang »
M. LAVAYSSIÈRE, Mme GAZAL, M. RENAUD ne participent pas au vote pour le « Comité de Gestion de l'Aérodrome de Figeac-Livernon »
M. STALLA, Mme LACIPIÈRE ne participent pas au vote pour « Les Éclés de Figeac »
M. LANDES, M. CROS, M. RENAUD ne participent pas au vote pour « Comité de la Foire Exposition »
Mme ALLATRE-LACAILLE ne participe pas au vote pour « La Petite Graine Solidaire »

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2021- EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur Antoine SOTO donne lecture du rapport de présentation du projet des budgets primitifs annexes de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2021.

Monsieur le Maire : « Nous allons avoir un débat puisqu'effectivement, il va falloir se positionner sur les investissements futurs et donc, je suis désolé, mais la dette, elle, va forcément augmenter quand on fera des grands travaux. Mais, au moins, on en aura débattu. »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des projets de budgets primitifs annexes des services de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2021, avoir entendu les rapports de présentation et en avoir délibéré :

ADOpte ces budgets primitifs annexes comme suit :

- BUDGET DE L'EAU

SECTION	Reports 2020	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		1 673 000	1 673 000
Recettes		1 673 000	1 673 000
INVESTISSEMENT			
Dépenses	535 000	1 780 000	2 315 000
Recettes	479 000	1 836 000	2 315 000

- BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION	Reports 2020	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		1 120 000	1 120 000
Recettes		1 120 000	1 120 000
INVESTISSEMENT			
Dépenses	155 000	532 000	687 000
Recettes		687 000	687 000

DIT que ces budgets sont votés par nature :

- ✓ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- ✓ au niveau du chapitre pour la section d'investissement compris les chapitres « opérations d'équipement »

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2021 – EAU POTABLE - AUTORISATION DE PROGRAMME

Tout comme nous avons procédé pour les AP/CP du budget primitif principal de notre commune, je vous propose de procéder à l'actualisation de l'autorisation de programme « Reconstruction de la station AEP de Prentegarde » attachée au budget primitif annexe de l'eau potable.

M. LANDREIN : « Juste une remarque, on va s'abstenir sur ce programme, pas par volonté de s'opposer car autrement, on aurait voté contre. Juste par une règle à laquelle on veut absolument se tenir tout au long de ce mandat, c'est de ne jamais voter le budget qui en l'occurrence, même si nous n'étions pas nous trois présents à ce moment-là, a été multiplié par deux. Même si j'entends ce que vous dites M. SOTO, on ne sait jamais sur quoi on va tomber, et même si aujourd'hui, nous allons nous abstenir. Si demain on nous démontre qu'il y a des besoins particuliers pour sécuriser ou pour faire autre chose, nous serons peut être en mesure de voter différemment »

Mme GONTIER : « C'était juste pour aller dans le même sens. On est pour conduire à terme ses travaux. Après, on peut regretter cette explosion des coûts avec une mauvaise anticipation géologique et qui n'est pas finie puisque l'on évoque le fait qu'il faille stabiliser le terrain dorénavant. Et donc, effectivement, on peut s'interroger sur les études préalables qui ont été réalisées et sur la maîtrise des coûts qui n'a pas été assurée »

Monsieur le Maire : « Nous nous sommes collectivement interrogés en regardant des chantiers similaires. Il ne faut pas le comparer à la construction d'une maison, quoi que les sinistres, même dans un simple pavillon, peuvent être compliqués quand il y a de l'argile dessous. Là, il faut le mettre en parallèle par rapport à l'envergure du chantier et à sa situation géographique, c'est à dire : accrochée aux flancs de la colline et les pieds au bord du Célé, ce qui n'est pas le mieux en termes géologiques. Après, je suis d'accord avec vous et je ne vais pas vous soutenir le contraire. Que si on avait eu une étude exhaustive du sous-sol telle qu'elle se présente, et encore, même en ayant des sondages tous les 3 mètres, on n'est jamais sûr de rien. On aurait peut-être eu moins de surprises, mais de toutes les manières, nous aurions été obligés quand même de construire une station d'eau potable. C'est la seule certitude que l'on a. Ce n'est pas comme des équipements où l'on se dit « si on avait su, on ne l'aurait pas fait ou on l'aurait fait ailleurs ». Là, on n'a pas tellement d'autre choix que de le faire à cet emplacement parce que l'on n'allait pas le construire en aval de Figeac car il faut que cela soit forcément en amont. Après, plus on remonte vers Bagnac, moins c'est facile : vous connaissez le terrain comme moi. Plus loin, on ne se trouve plus sur le territoire communal et donc plus chez nous donc, c'est compliqué. J'ai réuni de nombreuses fois les services techniques, j'ai demandé à voir les plus hauts responsables d'OTV dont j'ai vu le directeur régional en disant « Écoutez, ce que vous construisez là, ce n'est pas une centrale nucléaire », puisque on voit bien les explosions des coûts dans la construction des centrales nucléaires et un peu pour les mêmes raisons. Néanmoins, effectivement, on n'a pas su faire mieux. Et pourtant, juridiquement, c'était bordé avec une « conception réalisation » et non simplement de dire « vous construisez, on fait un appel d'offres, puis on nous dira qu'on s'est trompé et que l'on a pas fait les bonnes études puisque c'est eux qui devaient tout faire ». Après, quand la colline glisse, à part arrêter le chantier et la laisser glisser, je ne sais pas comment il faut faire. Si vous avez la recette, vous me le dites, parce qu'une fois qu'on a commencé les travaux, il faut que l'on finisse »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les modifications de l'autorisation de programme et ces crédits de paiement relatifs à l'opération de reconstruction de la station AEP de Prentegarde telles qu'annexées à la présente délibération,

DIT que les crédits de paiements correspondants sont inscrits au budget primitif annexe de l'eau potable,

AUORISE Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes à hauteur des crédits de paiements 2021.

Voté par 23 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (M. LANDREIN, Mme DELESTRE, M. BROUQUI, M. LAFRAGETTE, Mme GONTIER, M. JANOT).

BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2021 - INFORMATIONS MUNICIPALES

Monsieur Guillaume BALDY donne lecture du rapport de présentation du projet de budget primitif annexe des informations municipales pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif annexe « Informations municipales » pour l'année 2021, entendu le rapport de présentation et en avoir délibéré,

ADOpte ce budget primitif annexe comme suit :

- BUDGET DES INFORMATIONS MUNICIPALES

SECTION	Reports 2020	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		133 000	133 000
Recettes		133 000	133 000
INVESTISSEMENT			
Dépenses	1 470	16 301.88	17 771.88
Recettes		17 771.88	17 771.88

DIT que ces budgets sont votés par nature :

- ✓ **au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement**
- ✓ **au niveau du chapitre pour la section d'investissement**

Voté à L'UNANIMITÉ des présents et des représentés.

BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2021 – MOBILITÉS

Monsieur Guillaume BALDY donne lecture du rapport de présentation du projet de budget primitif annexe transports publics urbains pour l'exercice 2021.

Il indique que la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite « LOM », réforme en profondeur le cadre général des politiques des déplacements en consacrant un droit à la mobilité, remplaçant ainsi de droit au transport encadré par la loi d'organisation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 (LOTI).

Ce droit à la mobilité s'appuie désormais sur des « services de mobilité », notion qui comprend, outre les services de transport, l'ensemble des moyens destinés à favoriser la mobilité des personnes.

Les catégories de services concernés, relevant désormais de la compétence des Autorités Organisatrices de la Mobilités (AOM), sont énumérées à l'article L1231-1-1 du code des transports lequel dispose :

« Sur son ressort territorial, chacune des autorités organisatrices de la mobilité mentionnées au I de l'article L. 1231-1, ainsi que la région lorsqu'elle intervient dans ce ressort en application du II du même article L. 1231-1, est compétente pour :

- 1° Organiser des services réguliers de transport public de personnes ;*
- 2° Organiser des services à la demande de transport public de personnes ;*
- 3° Organiser des services de transport scolaire définis aux articles L. 3111-7 à L. 3111-10, dans les cas prévus au quatrième alinéa de l'article L. 3111-7 et à l'article L. 3111-8 ;*
- 4° Organiser des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L. 1271-1 ou contribuer au développement de ces mobilités ;*
- 5° Organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages ;*
- 6° Organiser des services de mobilité solidaire, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite. »*

En outre, la loi LOM révisé considérablement la liste des AOM. Le nouvel article L1231-1 du code des transports en dresse une liste précise et exhaustive :

- Les communautés d'agglomération ;
- Les communautés urbaines ;
- Les métropoles ;
- La métropole de Lyon ;
- Les communes, au plus tard, jusqu'au 1^{er} juillet 2021 ;
- Les communautés de communes, après transfert de la compétence Mobilités par leurs communes membres ;
- Les syndicats mixtes, après transfert de la compétence Mobilités par leurs membres ;
- Les pôles d'équilibre territorial et rural, après transfert de la compétence Mobilités par leurs membres ;
- Enfin, les Régions, qui ont le rôle de chef de fil de la compétence Mobilités en tant qu'Autorités Organisatrices de la Mobilité Régionale (AOMR), peuvent devenir AOM sur les territoires des communautés de communes qui décideront de ne pas devenir AOM.

La loi LOM retire donc aux communes la qualité d'AOM à compter du 1^{er} juillet 2021 à l'exception toutefois des communes qui n'auraient pas transféré leur compétence mobilité à la communauté de communes dont elles sont membres et qui avaient mis en place des services de transport public (alinéa 1^{er} du II de l'article L1231-1 du code des transports) : ces communes pourront continuer, après en avoir informé expressément la région, à organiser librement ces services de transports et à percevoir le versement mobilité (versement transport avant la promulgation de la loi LOM).

Dans ce cas de figure, les communes concernées demeurent Autorités Organisatrices (AO) pour des catégories de services limitées, celles correspondant aux services qu'elles organisent déjà avant le 1^{er} juillet 2021. Au-delà de cette date, elles perdent donc la faculté d'étendre leurs interventions à d'autres catégories de services de mobilités tout en conservant la possibilité de modifier les seuls services qu'elles ont mis en place.

Le conseil de la communauté de communes Grand-Figeac, lors de sa réunion du 29 mars 2021, a décliné le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité.

Notre commune a donc vocation à poursuivre librement au-delà du 1^{er} juillet, l'organisation des services déjà mis en place dans son ressort territorial, ceux-ci relevant des catégories suivantes :

- ✓ *Services réguliers de transport public de personnes ;*
- ✓ *Services à la demande de transport public de personnes ;*
- ✓ *Services de transports scolaires ;*
- ✓ *Services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ;*
- ✓ *Services de mobilité solidaire.*

En outre, jusqu'au 1^{er} juillet 2021, notre commune conserve sa qualité d'AOM et dispose donc de toute latitude pour organiser des services relevant d'autres catégories définies à l'article L1231-1-1 du code des transports.

Le projet de budget primitif annexe des Mobilités pour 2021 qui vous est présenté aujourd'hui affiche cette ambition en intégrant les crédits nécessaires au financement des études opérationnelles de deux projets majeurs pour notre commune en termes de développement des mobilités actives :

- ✓ L'aménagement d'un Pôle d'Échanges Multimodal aux pourtours de la gare ferroviaire dont l'opportunité a été confirmée par les conclusions d'une étude de faisabilité conduite par la Région Occitanie en 2020.
- ✓ L'aménagement d'itinéraires cyclables pour lequel la candidature de notre commune a été retenue par l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets « Vélos et Territoires ».

M. LANDREIN : « Concernant le réseau de bus, il nous a semblé intéressant de travailler avec des gens extérieurs pour faire une étude que je tiens à votre disposition. Ce n'est pas du tout une étude critique par rapport à ce qui fonctionne, mais bien une approche un peu différente sur les lignes, entre autres, avec une vision un peu différente du traitement. Très honnêtement, si je n'avais pas trouvé cette étude qui a été faite avec les éléments dont les gens disposaient, je suis très modeste dans les éléments, mais il me semble qu'il y a deux ou trois idées qui peuvent être intéressantes, surtout en termes de lignes. Cela a été fait par des professionnels et des gens qui ne font que ça et qui, bien sûr,

sont modestes, comme je l'ai dit, puisqu'il leur manquait un certain nombre d'éléments sur le trafic. Mais au regard de l'organisation actuelle, on leur a demandé de le faire. Ils l'ont fait. Donc, je la tiendrai à votre disposition »

M. BALDY : « Merci de partager ces informations »

M. RENAUD : « Quelques questions par rapport aux chiffres. Je vois qu'il y a un budget de fonctionnement de près de 1 million d'euros et qu'un poste à 692 000 € de charges à caractère général. Je trouve que la proportion est énorme, mais qu'il n'y a peu de détails sur ce qui est dépensé sur ces 692 000 €. Ensuite, je vois que sur le plan vélo, on est à 30 000 € d'investissement. Cela ne fait même pas 10% du budget global »

M. BALDY : « Il s'agit là simplement des études »

M. RENAUD : « D'accord, alors parlons-en. Personnellement, je ne vois pas tout. On a parlé de stratégie de manière plus globale. Là, c'est un point d'exemple sur lequel je trouve qu'on n'a pas vraiment de visibilité sur ce qui va arriver et quand ça va arriver. Sur les mobilités, je dirai qu'il y a aussi une problématique de déplacement pédestre. Je ne suis pas sûr qu'il y ait quelque chose de prévu dans ce domaine-là. Il y a des endroits où le déplacement à pied est de plus en plus difficile et où il y a de plus en plus de gens qui cherchent à se déplacer à pied. Je ressors ce qui est prévu »

M. BALDY : « D'abord, sur les charges à caractère général, je vais commencer par répondre. En fait, je viens de donner le détail, mais je peux recommencer. Dans les charges à caractère général on va trouver le marché d'exploitation avec 550.000 €, l'entretien du réseau pour 38.000 € et l'assistance technique (le deuxième marché de l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui nous suit pour 62.000 €), la communication et les concours divers. Ce sont des charges à caractère général. Effectivement, c'est la plus grosse partie. Le marché d'exploitation, c'est le marché que l'on a passé avec l'entreprise DELBOS qui exploite notre réseau : c'est la première réponse. Sur le sujet « appel à projet vélo », certes, c'était dans le dernier mandat, mais ce sera avec plaisir qu'on fera le point en commission, on a répondu à un appel à projets avec des critères de l'Ademe pour un certain nombre d'itinéraires qui avaient déjà été inscrits dans le plan de déplacements qui avait été voté en 2014. Voyez, on ne le sort pas du chapeau. On a trouvé aujourd'hui des opportunités avec des travaux qui étaient relativement lourds parce qu'on a des contraintes, des « verrous cyclables » qui sont assez lourds à lever. Et on a d'ailleurs largement travaillé avec diverses associations pour expérimenter justement ces problématiques avec les usagers. Et puis, les 30 000 €, sont effectivement une somme faible parce que cela ne comprend que les études. Les études pré-opérationnelles ont été faites et maintenant, il faut concrètement qu'on mène les études pour arriver à un projet complètement opérationnel et à la phase travaux. Quant aux liaisons piétonnes, je souscris complètement à ce que vous venez de dire, cela ne vous aura pas échappé : il y a déjà des phases de travaux opérationnels qui ont été menées sur les quais. Il y a une phase qui est en train de se mener, mais là aussi, on a identifié un certain nombre d'itinéraires. Mais au vu de la longueur des itinéraires et au coût de la mise en œuvre d'itinéraires qualitatifs, c'est forcément dans la durée que ça va se faire. Chaque budget apportera son lot. J'allais dire ça part du projet global, évidemment.

M. LANDREIN : « Les frais de personnel 10 000 €, à quoi correspondent-ils ? »

M. BALDY : « En fait, c'est un budget annexe et donc on ne fait apparaître sur le budget annexe que l'équivalent du temps du personnel municipal payé sur le budget général qui apparaît sur le budget annexe. Ça correspond, si vous préférez, à de la mise à disposition en quelque sorte. C'est l'équivalent de ce que passe le personnel communal à travailler sur cette compétence qui doit normalement entrer sur le budget annexe »

M. LANDREIN : « D'accord mais en quoi consiste l'activité du personnel de la mairie sur le transport ? »

M. BALDY : « Il y a un agent qui suit les réclamations, qui fait remonter les demandes à notre AMO et qui fait le lien entre l'AMO et les élus, etc. C'est essentiellement du secrétariat »

Monsieur le Maire : « Y compris la distribution des nouveaux horaires quand ils sont édités. C'est l'équivalent d'un cinquième de temps, c'est à dire cinq ou six heures par semaine. Donc même pas une journée »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif annexe pour l'année 2021, entendu le rapport de présentation et en avoir délibéré,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu l'article L1231-1-1 du code des transports,

DÉCIDE qu'à compter de l'exercice 2021, le budget annexe des « Transports de personnes » est dénommé budget annexe des « Mobilités » ;

ADOpte ce budget primitif annexe comme suit :

- BUDGET DES MOBILITÉS

SECTION	Reports 2020	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		925 500	925 500
Recettes		925 500	925 500
INVESTISSEMENT			
Dépenses	11 500	523 500	535 000
Recettes		535 000	535 000

Dit que ce budget est voté par nature :

- ✓ An niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- ✓ Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Voté par 28 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. RENAUD).

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Le Compte Administratif 2020 du budget principal a été adopté avec un excédent de fonctionnement de 2 058 094,29 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'affectation de cet excédent au budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter au budget primitif principal 2021 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme il suit :

- ✓ 996 400 € sont affectés en section de fonctionnement au compte 002 du Budget Primitif 2021 : excédent antérieur reporté ;
- ✓ 1 061 694,29 € sont affectés en section d'investissement au compte 1068 du Budget Primitif 2021 : excédent de fonctionnement capitalisé.

Voté à L'UNANIMITÉ des présents et des représentés.

PRÉPARATION BUDGÉTAIRE – CRÉATION D'UN CONSEIL CITOYEN – APPROBATION D'UN CADRE DE RÉFÉRENCE

Notre Majorité a pour projet d'associer des citoyens de notre commune à la préparation budgétaire et, à travers celle-ci, de participer aux choix et arbitrages qui président à la construction de nos budgets annuels.

L'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Conseil Municipal « à créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Les comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours ».

Je vous propose, dans un premier temps, d'adopter le principe de création d'un tel comité et de fixer un cadre de référence pour la désignation de ses membres.

Ce cadre pourrait être le suivant :

- ✓ nombre de membres : 32
- ✓ composition :
 - un collège des habitants de 16 membres
 - un collège des associations et autres acteurs locaux de 16 membres
- ✓ mode de désignation :
 - collège des habitants : 8 femmes et 8 hommes tirés au sort à partir des listes électorales
 - collège des associations et autres acteurs locaux : 8 femmes et 8 hommes désignés par le Conseil Municipal sur une liste de volontaires

La commission communale « Démocratie Locale, Solidarité & Santé » serait chargée de superviser les opérations préparatoires à la désignation des membres de ces deux collèges.

Sur la base du rapport que lui fera la commission de ses opérations, notre Conseil Municipal arrêtera la composition définitive du conseil citoyen.

Lors de son installation, il appartiendra aux membres de ce conseil d'élaborer les règles qui présideront à son fonctionnement. Le projet de règlement intérieur qui résultera de ces premiers travaux sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Je vous propose d'en délibérer.

Monsieur le Maire : « Vous voyez la complexité des débats du budget général ou des budgets annexes. L'idée, c'est aussi d'interroger là-dessus ce Conseil Consultatif et là, cela ne veut pas dire qu'ils vont le voter, mais au moins donner un avis comme le Conseil économique, social et environnemental donne par exemple un avis motivé sur le budget régional. C'est aussi l'idée de faire ça en amont de notre vote à nous. Je donne plus de précisions sur l'organisation parce qu'effectivement, au niveau du Grand-Figeac, on a fait appel à des volontaires et ensuite, il a été fait un tirage au sort parmi ces volontaires. Là, c'est l'inverse qui va être fait. On va prendre exactement la même procédure que celle pour les jurés d'assises, c'est à dire qu'on va tirer au sort les personnes. On va les interroger pour leur demander si elles sont candidates. Donc, cela veut dire que quelqu'un qui, a priori, n'y aurait pas pensé à partir du moment où on l'aura informé qu'il est tiré au sort, il aura le choix d'être ou ne pas être candidat. Et donc, parmi ceux qui vont donner leur accord, on va refaire un deuxième tirage au sort. Le premier tirage au sort ressortira un nombre largement supérieur. C'est la technique des jurés d'assises. Ensuite, le deuxième tirage ne concerne plus que des gens qui ont manifesté leur volonté ou qui n'ont pas dit qu'ils étaient dans l'incapacité. Parce qu'effectivement, il y a aussi des problèmes personnels : par exemple, pour les jurés d'assises, passé un certain âge, on ne demande pas aux gens parce que pour des raisons évidentes, si on a 95 ans, de venir assister à des réunions, surtout si elles sont si tardives. Cela ne veut pas dire qu'on les exclura d'office. S'ils sont volontaires, il n'y a pas de problème »

M. SOTO : « Pour répondre à l'interrogation de tout à l'heure de Patricia GONTIER, effectivement, il faudra le doter de moyens pour fonctionner. On le sait, c'est dans tous les rapports diagnostics, c'est la qualité de l'animation, de la formation, qui fait la réussite de ce type de conseil citoyen »

Monsieur le Maire : « Nous partons de rien puisque nous avons fait la même chose il y a 30 ans pour le conseil municipal des jeunes. On voit comment cela fonctionne et 30 ans après, il est toujours là. Nous n'avons donc pas été trop mauvais dans la gestion, même si cela est toujours un exercice compliqué »

Mme GONTIER : « Je ne reviendrai pas sur les moyens, nous en avons parlé abondamment les fois précédentes. J'ai été surprise lorsque j'ai vu la manière dont était composé finalement ce conseil consultatif citoyen. Sur 32 membres, il y en a quand même 16 qui seront désignés par le conseil municipal. Je sais bien qu'il s'agit de représentants de la société civile qui peuvent avoir une expertise et que l'on peut identifier et qu'ils sont issus d'associations. Mais je pense que l'on peut faire un appel à candidatures aussi pour des personnes impliquées dans la vie locale et tirées au sort ensuite parmi les personnes qui auront fait acte de candidature. À mon avis, rien que sur le papier, on introduit un biais s'il y a une désignation par la moitié des membres par des conseillers municipaux »

Monsieur le Maire : « Mais « désignation » ne veut pas dire que c'est le maire qui va les choisir. La désignation, elle peut être au sort. Simplement, l'idée, c'était de mixer à la fois le citoyen de base qui peut être impliqué dans le milieu associatif, puisque ça, on ne sait pas comment le hasard fera les choses, mais d'être sûr qu'à l'intérieur, on aura des gens qui sont, eux, impliqués dans le milieu associatif de façon à avoir un équilibre entre l'organisation de la société telle qu'elle est faite à travers les associations et le citoyen, excusez-moi le terme entre guillemets « de base », pour qu'il y ait une réflexion. Je pense que se passer des corps intermédiaires dans ce type de réflexion est dommage. Ce n'est pas indispensable, mais cela me paraît dommage et surtout, cela peut apporter une plus-

value justement sur le fonctionnement en ayant des gens qui ont quand même l'habitude ou tout au moins une petite pratique, à défaut d'avoir l'habitude, de travailler ensemble et de travailler en groupe tout simplement. Rassurez-vous, ce n'est pas le maire qui va choisir ses amis dans ce conseil, je m'en garderai bien »

Mme GONTIER : « Je n'ai parlé du maire mais des conseillers municipaux que nous sommes. Je suis complètement d'accord sur le fait que c'est bien d'avoir des représentants de la vie associative et d'ailleurs ce que je disais, c'est qu'on peut faire un appel à candidatures parmi les associations »

Monsieur le Maire : « Il est bien entendu qu'un appel à candidatures sera fait parmi les associations ! »

Mme GONTIER : « Il y a 180 associations sur Figeac et je trouve qu'il serait plus pertinent que l'on fasse un appel, que chacun puisse candidater et qu'on fasse un tirage au sort plutôt qu'une désignation.

Monsieur le Maire : « Est-ce que j'ai dit le contraire ? J'ai dit la désignation. Il faudra voter comme on a voté l'autre jour en conseil communautaire. Non, ça n'empêche pas qu'il soit tiré au sort. Je n'ai pas dit le contraire. J'ai dit « désignation » parce que ça veut dire qu'à un moment, il faudra voter sur la liste de noms, mais je ne vous ai pas dit qui allait les choisir. Je vous ai dit « cela n'exclut pas le tirage au sort »

Mme GONTIER : « Donc, il va y avoir un appel à candidatures auprès des associations et il y aura un tirage au sort aussi pour les associations ?

Monsieur le Maire : « Tout à fait, en se débrouillant pour que l'on ait la parité. Voyez, on va essayer de faire mieux encore que d'autres »

Mme GONTIER : « Enfin bon, la délibération n'est pas formulée de manière explicite »

Monsieur le Maire : « La délibération est sur le principe de la création d'un cadre de référence. Je ne vous ai pas dit combien de personnes allaient être tirées au sort sur la liste électorale, ni combien on allait prendre d'associations. Nous avons simplement exprimé le cadre et donc la méthode. Après, bien évidemment, on se débrouillera pour que cela soit le plus transparent possible et on vous invitera d'ailleurs, si vous le souhaitez, aux opérations de tirage au sort pour qu'il n'y ait pas de problème de ce côté-là. Peut-être même que cela pourrait être fait en présence de La Presse, voire lors d'un prochain conseil municipal. Voyez. Alors bon, on ne va pas épiloguer là-dessus pour ne pas y passer la soirée. Je vois 7 abstentions pour le vote de cette délibération. Bien, on expliquera aux gens que vous vous êtes abstenus sur la création de ce conseil consultatif mais je suis sûr qu'au final, vous serez contents quand même »

Mme GONTIER : « On expliquera aux gens pourquoi on s'est abstenu. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE la création d'un conseil consultatif dénommé « Conseil Citoyen » qui sera associé à la préparation des budgets communaux,

DIT que ce comité consultatif sera composé de 32 membres se répartissant en deux collèges de 16 membres chacun, un collège des habitants et un collège des associations et autres acteurs locaux,

DIT que ces deux collèges devront être constitués de femmes et d'hommes à parité égale,

DIT que les membres du collège des habitants seront désignés par tirage au sort à partir des listes électorales,

DIT que les membres du collège des associations et autres acteurs locaux seront désignés par le Conseil Municipal sur une liste de volontaires,

CHARGE la commission communale « Démocratie locale, Solidarité & Santé » de superviser les opérations préparatoires à la désignation des membres du Conseil Citoyen dont la composition définitive sera arrêtée par délibération du Conseil Municipal.

Voté par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. LANDREIN, Mme DELESTRE, M. BROUQUI, M. LAFRAGETTE, Mme GONTIER, M. JANOT, M. RENAUD)

ESPACE JEUNES INTERCOMMUNAL – INTERVENTION DU CENTRE SOCIAL ET DE PRÉVENTION MUNICIPAL – CONVENTION DE SERVICES PARTAGÉS

La convention de services partagés entre notre commune et la communauté de communes Grand-

Figeac, conclue le 8 décembre 2011, prorogée jusqu'au 31 décembre 2019, porte, depuis un avenant conclu en décembre 2016, sur la mise à disposition à l'EPCI pour le fonctionnement de l'Espace Jeunes Intercommunal de :

- ✓ 0,5 équivalent temps plein d'Agent de développement de niveau Bac et/ou DEFA
- ✓ 0,5 équivalent temps plein de secrétaire en secteur social de niveau CAP ou BEP secrétariat au minimum

Par délibération en date du 4 juillet 2018, une nouvelle modification de cette convention a été conclue avec, pour objectif, d'affecter une partie du temps de travail hebdomadaire de secrétariat (1,5 jour) à la Direction du Développement communautaire.

La convention initiale et son avenant étant arrivés à leur terme, je vous propose de renouveler ces mises à disposition au Grand-Figeac pour le fonctionnement de l'Espace Jeunes Intercommunal.

Je vous propose d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de l'avenant n°3 à la convention de services partagés entre la commune et l'EPCI Grand-Figeac conclue le 8 décembre 2011 et prolongée par délibération du 4 juillet 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant tel qu'annexé à la présente délibération.

Voté à L'UNANIMITÉ des présents et des représentés.

SOUTIEN AUX COMMERCES DE CENTRE-VILLE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « FIGEAC CŒUR DE VIE »

Par délibération en date du 7 décembre 2020, notre assemblée avait approuvé un programme de soutien aux commerces de proximité de notre centre-ville qui comprenait deux volets :

✓ le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € au Centre Communal d'Actions Sociales afin d'abonder son dispositif d'aides individualisées par bons d'achat à valoir dans les commerces de notre commune

✓ le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association « Figeac Cœur de Vie » à titre de soutien pour l'organisation des animations commerciales de fin d'année et durant les soldes d'hiver

✓ le versement d'une subvention exceptionnelle de 80 000 € à l'association « Figeac Cœur de Vie » destinée à bonifier la vente de bons d'achat couplés à des chèques-cadeaux selon les modalités définies dans une convention fixant le cadre de cette action baptisée « Figeac Solidarité Commerces ».

Cette opération s'est achevée le 15 janvier 2021 et s'est soldée par la vente de chèques-cadeaux d'une valeur cumulée de 174 712,30 € soit une mobilisation de la subvention communale à hauteur de 43 614,80 €. Comme le stipulait la convention-cadre, notre commune a honoré un premier acompte d'un montant de 50% de la subvention allouée.

Je vous propose d'affecter le reliquat de la subvention communale alloué à cette première opération à une nouvelle action que l'association « Figeac Cœur de Vie » articule en trois volets :

1° - « Le printemps du commerce » consistant en une nouvelle opération « chèques-cadeaux » selon des modalités quasi-identiques à la première s'étalant du 20 mars au 17 avril 2021. 24 000 € de reliquat de la subvention communale seraient fléchés sur ce premier volet (dont 4 000 € pour solder l'action « Figeac Solidarité Commerces »).

2° - « Tous au resto » consistant également en une opération chèques-cadeaux mais spécifiquement dédiée aux commerçants restaurateurs. 6 000 € du reliquat de la subvention communale seraient affectés à cette action.

3° - Un volet « animation » viendrait compléter l'action « Tous au resto » défini sur la base d'un appel à projet baptisé « Ville en musiques ». 10 000 € du reliquat de la subvention communale seraient alloués à cette action.

Les modalités de cette nouvelle opération de soutien aux commerces figeacois de proximité sont précisées dans la convention-cadre qui vous a été communiquée.

Je vous propose d'en délibérer.

Monsieur le Maire : « Il va de soi que l'on va reporter l'opération jusqu'à l'ouverture des commerces »

Mme LUIS : « Effectivement, au vu des annonces de la semaine dernière, les commerces non indispensables étant fermés, la vente des chèques cadeaux (il en reste très peu : seulement 1 000 €) se fera quand même. La validité pour l'encaissement sera repoussée à plus tard ainsi que leur vente »

Monsieur JANOT : « Nous sommes assez surpris que l'on soit amené à voter cette subvention exceptionnelle alors qu'elle a commencé le 30 mars et sur laquelle nous n'avons pas débattu »

Mme LUIS : « Alors évidemment, c'était un peu comme la première fois d'ailleurs, mais là, ils ont été obligés de préparer cette action qui s'appelle le Printemps du commerce et qui a démarré effectivement le premier jour du printemps. Entre temps, il n'y a pas eu de conseil municipal, donc pas de vote, mais on sait que tout le monde est d'accord sur le principe. En tout cas, plus de la moitié du conseil municipal. Donc, on suppose que, et au nom du commerce, il valait mieux quand même que l'opération démarre »

Monsieur le Maire : « La réponse complète, c'est que nous avons voté les 100 000 € qui se décomposaient en 80 000 € de chèques cadeaux, 10 000 € pour l'association et 10 000 € pour le CCAS. Donc, en fait, on est sur le deuxième vote d'une même mesure. C'est simplement parce que l'année civile se termine au 31 décembre. Je vous rappelle qu'en ce qui concerne l'investissement, je pense que maintenant, tout le monde l'a compris, on reporte les sommes et cela ne pose pas de questions en restes à réaliser. Pour le fonctionnement, on annule tout et on repart à zéro. C'est cette problématique de l'annualité budgétaire qui nous contraint à voter de nouveau. Lorsque nous nous sommes vus pour le débat d'orientation budgétaire, effectivement, ce n'était pas prêt du côté des commerçants et on ne pouvait pas vous faire voter quelque chose qui n'était pas finalisé. Donc, on les a laissés travailler, mais on ne voulait pas les pénaliser non plus. Cette somme, nous sommes tous d'accord qu'elle était acquise à l'opération quelle que soit la formule utilisée. Nous n'allons pas leur dire « non, vous n'avez dépensé que 42 000 €, on récupère le reste ». Après, la remarque reste valable, mais sauf à se réunir tous les 8 jours, moi, je ne sais pas faire autrement que d'avoir une continuité dans l'action qui est effectivement ponctuée par des réunions, mais dont on a quand même parlé ailleurs qu'en conseil municipal »

M. LANDREIN : « Je rejoins l'interrogation de M. JANOT parce qu'en réalité le budget, il est dépensé et il est souhaitable qu'il soit dépensé. On a quand même rajouté deux volets à ces dépenses que sont le soutien aux restaurateurs et cette fameuse opération « Tous au resto » avec les animations. Ce sont quand même deux éléments qui n'étaient pas prévus initialement et qu'il est effectivement intéressant de débattre. Je vous rassure, nous voterons comme un seul homme. Vous aviez raison, Mme LUIS, que je connais bien, vous aviez raison, la grande majorité va suivre, mais c'est quand même assez bien qu'on le fasse en conseil municipal. Par contre, je regrette une chose. Non pas pour avoir toujours raison, peut-être parce que c'est difficile de dire que l'on peut avoir une autre idée, mais je trouve très dommageable que les chèques cadeaux soient de 10 € et qu'on fasse payer 7,50 €. Pour les avoir vendus sur le marché à 15 € pour 20 €, c'est déjà pas simple. 7,50 € pour 10 €, cela ne va pas être simple. Je pense que cela pouvait être l'occasion de tester quelque chose de façon modeste. Mais une autre articulation, celle que d'ailleurs nous avons proposée et que personnellement j'avais proposée qui était celle du 2+1 gratuit, qui me paraissait autrement plus simple et qui aurait permis non pas de me donner raison, ce n'ai pas le sujet, mais de voir si, effectivement, ceci était plus efficace que le principe qui avait été mis initialement, non pas pour effectivement avoir raison, mais tout simplement pour que l'investissement municipal qui pourrait être reconduit, car malheureusement, on ne sait pas de quoi est fait l'avenir, pourrait être le plus efficace possible. Je trouve dommage que l'on n'ait pas profité de cet épisode différent pour tester une autre méthode : 2+1 gratuit ou autre chose »

Monsieur le Maire : « Je salue votre continuité dans la démonstration. C'est déjà un bon point. Dans le même ordre d'idée, nous aussi on a une continuité dans l'action. Donc, c'est pour ça qu'on a gardé la même proportion. Par contre, je vous fais remarquer puisque vous avez suivi les discussions côté association Figeac Cœur de vie, que c'est eux qui ont proposé ce système de chèque à 10 €. Nous, on ne sait pas du tout impliqué dans la valeur faciale des chèques et c'est eux qui ont choisi de les faire imprimer et qui nous ont dit que c'était plus simple comme ça. Je précise pour les membres du conseil municipal qui n'auraient pas suivi de près parce qu'ils ne sont pas de près ou de loin avec des commerçants dans leur famille ou dans leur entourage, que ce qu'on vous propose, c'est texto ce qui a été proposé par l'association des commerçants avec qui on a discuté. Ce n'est pas une élucubration de Mme LUIS ni de la majorité municipale »

M. LANDREIN : « Contrairement à ce que vous venez de dire, il faut aussi dire les choses comme elles sont. J'ai découvert le principe du resto à 7,50 € en lisant la délibération et la convention. Je n'ai pas d'informations et je ne me permettrai pas d'influer sur une association dont je suis membre

effectivement, mais dont je n'ai plus aucune responsabilité. Je ne fais que comme l'ensemble des commerçants, assister aux assemblées générales, participer aux actions, financer et acheter des chèques cadeaux au titre de mon entreprise quand je considère que mes salariés peuvent en toucher, mais je n'interviens plus en aucune façon sur les décisions de l'association »

Mme LUIS : « C'est effectivement la décision de l'association. Ce sont eux qui ont fixé cette formule »

M. LANDREIN : « Moi encore moins que vous »

Monsieur le Maire : « Chacun ses responsabilités. Laissez-nous les nôtres. Je sais qu'il y a eu une réunion de bureau en visio de l'association Figeac Cœur de vie qui devait avoir lieu lundi et qui a été reportée à mercredi pour des raisons techniques. C'est à l'issue de cette réunion que nous avons eu le résultat des courses. »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré,

APPROUVE le nouveau programme de soutien aux commerces de proximité de centre-ville tel que présenté ci-dessus,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 40 000 € à l'association « Figeac Développement Commercial » (dénommée Figeac Cœur de Vie) à titre de participation au financement de ce nouveau programme de soutien dont les modalités de versement sont précisées dans la convention,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021,

APPROUVE les termes de la convention-cadre à conclure à cet effet avec l'association,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Voté à L'UNANIMITÉ des présents et des représentés.

SCIC « LES GIROFLÉES » - SOUSCRIPTION DE LA COMMUNE

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Les Giroflées » est à l'origine du projet d'ouverture d'un magasin de producteurs à Figeac en juin prochain.

Ce magasin, qui se situera dans le bâtiment Giroflée à la sortie du Pont Gambetta, a pour but de permettre aux différents producteurs associés et aux dépôt-vendeurs, aujourd'hui une vingtaine dans le Figeacois, de réunir en un seul lieu de vente leurs produits.

Le magasin « Les Giroflées » proposera une gamme complète de nourriture produite localement allant des légumes à l'épicerie, des viandes aux fromages, du pain aux œufs, etc.....

La base des valeurs qui réunit les producteurs associés et les dépôt-vendeurs, quasiment tous certifiés en agriculture biologique, est reprise dans la Charte de l'Agriculture Paysanne.

La clientèle pourra donc faire ses courses en centre-ville en rencontrant directement les producteurs chargés de tenir le magasin.

Le modèle juridique de la SCIC a été choisi par les producteurs participants avec le souhait d'intégrer au projet les différents acteurs du territoire, de permettre un débouché et donc une autonomie pour les petites fermes et ainsi promouvoir l'agriculture paysanne et les installations de nouveaux paysans.

Je vous propose de participer à ce projet en souscrivant à hauteur de 750 € représentant 15 parts sociales d'une valeur de 50 € chacune au capital de cette société. En intégrant le Collège des Collectivités territoriales au sein de la « SCIC Les Giroflées », notre commune manifesterait ainsi son soutien au développement du mode de commercialisation des produits issus de l'agriculture biologique en « circuits-courts » et aux valeurs soutenues par la forme coopérative de cette société.

Monsieur le Maire : « Beaucoup d'entre nous avaient mis dans leur programme une aide au maraîchage, une aide à l'installation, une aide à la commercialisation des produits locaux. L'avantage de ce groupement de producteurs, c'est que cela rapproche le producteur et le consommateur. Deuxièmement : le bilan carbone car il vaut toujours mieux que ça soit le vendeur qui ait pignon sur rue plutôt que chacun aille dans une ferme autour de Figeac pour aller acheter trois fromages ou deux légumes. Et puis, je pense que la forme coopérative qui est développée à travers la SCIC qui, je vous

le rappelle, a trois collèges. Y a un collège des producteurs, un collège des consommateurs et un collège des collectivités, permet justement dans ce mix d'avoir les différents partenaires qui sont chacun, quel que soit le montant du capital investi, porteur d'une voix puisque un souscripteur égale une voix »

M. RENAUD : « Juste une précision. Je suis d'accord sur ce que vous avez dit, mais je rajouterai juste une chose, c'est que c'est aussi un moyen pour les producteurs de gagner leur vie un petit peu mieux »

Monsieur le Maire : « J'ai aussi oublié de préciser que dans un premier temps, ce sont les producteurs eux-mêmes qui feront l'animation et la commercialisation, c'est à dire que vous n'aurez pas de vendeurs salariés face à vous, mais bien un producteur qui vendra ses produits et celui de ses collègues et pourra donc répondre à toutes les questions concernant la production »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU l'article 19 septies de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération,

APPROUVE la participation de la commune au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Les Giroflées » au titre de membre de la catégorie des soutiens,

DÉCIDE de souscrire à 15 parts sociales d'une valeur de 50 € chacune pour un montant total de 750€,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021,

DÉSIGNE pour représenter la commune à l'assemblée générale de cette société : Madame Marie-France COLOMB

Voté à L'UNANIMITÉ des présents et des représentés.

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – ÉLECTION DES MEMBRES – CONDITIONS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

L'article L1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que celles-ci peuvent confier la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public. L'article L1411-5 de ce même code instaure une commission spécifique dénommée « commission de délégation de services publics » dont le rôle, d'une part, est de procéder à l'analyse des dossiers de candidatures et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre avant que le Conseil Municipal soit saisi du choix du délégataire et, d'autre part, de donner un avis sur les projets d'avenant entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5%.

En application de l'article L1411-5 du C.G.C.T., cette commission, présidée de droit par le maire, est composée de 5 membres titulaires et autant de suppléants élus en son sein par le Conseil Municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de votes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Pour votre information, compte tenu de la composition du Conseil Municipal et du mode de scrutin, les listes représentées sont arithmétiquement susceptibles de disposer du nombre de sièges de titulaires suivants et autant de suppléants :

- Liste Figeac Ensemble : 4 sièges
- Liste Figeac Autrement : 1 siège
- Liste Vivre Figeac : 0 siège
- Liste Figeac Demain : 0 siège

L'article D1411-5 du C.G.C.T. dispose que le dépôt des listes s'effectue dans les conditions fixées par le Conseil Municipal dans le cadre d'une délibération spécifique.

Je vous propose d'en délibérer afin d'être à même de procéder à l'élection des membres de cette commission lors de notre prochaine réunion.

Monsieur le Maire : « Pourquoi le rendez-vous est fixé en septembre ? Parce la saison, vous voyez bien comment elle part : avec du retard. Deuxièmement, nous sommes titulaires d'un contrat. Ce sont des relations contractuelles. Ce n'est pas « qui veut tenir le restaurant ? Les Oustalous ? Le camping ? Et puis, si on n'est pas content, on vous met dehors. Non, ce n'est pas du libéralisme à l'américaine. C'est un contrat dans le cadre d'une délégation de service public. L'un d'entre vous m'a dit « j'ai une proposition. Quelles suites allez-vous leur donner ? ». Effectivement, j'ai reçu une proposition de quelqu'un qui m'a dit « Je suis prêt à reprendre en gestion cet été le plan d'eau ». Eh bien moi je dis d'accord, mais qui va payer la résiliation du contrat ? Qui va payer les cautions pour les divers matériels ? Voilà le message et je n'ai pas d'autre réponse. Donc effectivement, si je dis, « vous pouvez reprendre dès cet été mais le ticket d'entrée est à 100 000 € ou 200 000 € », je pense que j'ai beaucoup moins de candidats, donc on est obligé de faire dans les règles. Et faire dans les règles, cela rejoint un peu la question de tout à l'heure à propos de la terrasse sur le restaurant et de savoir comment elle allait être ouverte. Il s'agit d'une négociation qui a été introduite préalablement à la délibération que nous avons prise sur la réduction de la redevance, c'était de dire « OK. Mais si c'est pas satisfaisant à la fin du mois d'août, nous, on se donne le droit de résilier la convention, et cela, sans indemnités, bien évidemment ». Donc, à partir du moment où on l'a fait, il faut que nous, on soit capable, au titre de la commission, de se dire si on relance une DSP et à quel moment. Ne serait-ce que pour introduire un avenant à la DSP en cours, il faut aussi la commission. C'est comme la CAO (commission d'appel d'offres) ou la commission MAPA. Quand on a un marché en cours, il faut réunir la commission pour apporter un avenant au marché. Ça me paraît simple à comprendre. C'est la raison pour laquelle nous devons recréer cette commission »

M. LANDREIN : « Puisque effectivement, c'est moi qui vous est relayé cette demande. Je pense qu'il serait indispensable et fondamental de répondre à ces gens. Merci »

Monsieur le Maire : « C'est en cours »

Mme GONTIER : « Une remarque puisque effectivement, c'est la manière dont se définit réglementairement. On a l'habitude d'entendre dans ce conseil municipal qu'on peut faire mieux que ce que la loi nous impose. Effectivement, là, il y a deux groupes qui ne seront pas représentés. En termes de transparence et si on veut vraiment aller au bout des choses, ça pourrait être intéressant de ne pas confronter plusieurs listes mais de faire une liste avec les personnes qui veulent y siéger.

Monsieur le Maire : « Cela rejoint un autre débat que l'on ne va pas entamer aujourd'hui, celui sur la gouvernance que l'on aura la semaine prochaine. Je vais essayer de le dire à la fois sous une forme humoristique sans que ça soit mal ressenti. J'admire cet exercice de la démocratie qui voudrait que parce que les minorités sont les minorités, elles deviennent les majorités. C'est à dire qu'en fait, on va prendre ceux qui sont volontaires sans tenir compte de l'élection. Elle est par définition injuste parce qu'il y a une majorité et une minorité. Je suis désolé. Ce n'est pas qu'on applique la loi, c'est qu'on applique une règle ancestrale. Cela s'appelle la majorité. La minorité, elle, a toute sa place, mais rien que sa place. Et que si, effectivement, on lui donne les clés de la maison, la minorité devient la majorité. Donc, c'est tout simple : il y a cinq places. Je n'ai pas le pouvoir d'en créer. Si effectivement, il y avait 10 places ou 8 ou 6, mais c'est avec grand plaisir, et dans les commissions on l'a vu dans toutes les désignations où il y a suffisamment de place pour que la majorité reste la majorité. Je ne vois aucun problème pour que l'on siège tous ensemble, mais à partir du moment où il y a cinq places, je ne sais pas faire pour garder la majorité et vous donnez la place à chacun. C'est tout, c'est pas plus mathématique. Et donc, si je dis « qui est volontaire », je fais comment lorsque j'ai plus de volontaires que de places ? C'est exactement ce que je vous propose, je ne propose rien d'autre. Donc vous pouvez présenter une liste à cinq personnes, vous entendre ou pas, ce n'est pas un problème, mais moi, j'appliquerai ces règles de quotas. La majorité votera pour la majorité et la minorité votera pour la minorité. Effectivement, j'entends votre demande, mais elle n'est pas très réaliste. C'est tout ce que je veux dire. C'est parce que simplement, on est dans un cadre contraint. Exemple : lorsqu'il s'est agit de constituer des commissions au niveau du Grand Figeac, il y avait des commissions où, effectivement, certains d'entre vous n'auraient pas été représentés et où j'ai été candidat. J'ai dit « écoutez, en ce qui me concerne, ce n'est pas un problème, je retire ma candidature et je laisse une place » parce que ça ne remettait pas en cause l'équilibre de la majorité et des minorités. Si chacun veut travailler dans ce cadre-là, je n'y vois pas d'inconvénient. Je veux bien que l'on fasse une commission ad hoc où on sera 10 et où tout le monde pourra être là pour discuter exactement du même sujet en amont de la commission de délégation de service public. Mais ça ne sera pas la commission de délégation de service public parce que la commission répond à des critères bien précis. je pense que je suis clair »

Mme GONTIER : « Oui, c'est clair, mais je crois qu'on n'avait pas besoin d'explication, c'est clair dès le départ. À partir du moment où, effectivement, on positionne d'un côté une majorité, de l'autre côté une minorité, une autre façon de raisonner, on ne va pas faire la leçon dans tous les sens. C'est de dire qu'il y a des sujets sur lesquels on peut avoir des personnes qui peuvent avoir un avis intéressant

et qui peuvent s'investir dessus et oublier ce clivage. J'ai bien compris que ce n'était pas l'objectif de la majorité actuelle »

Monsieur le Maire : « Tout le monde a un avis intéressant mais moi je ne remets pas en cause les élections tous les huit jours ou tous les mois ou encore tous les ans. Je suis désolé. Surtout qu'en l'occurrence, les avis des uns et des autres peuvent être entendus. Il n'y a pas de souci. Et justement, on vous propose un débat ici. C'est pour que tout le monde puisse s'exprimer. Mais entre s'exprimer et décider, ce n'est pas la même chose. Je suis désolé. La décision, elle m'appartient parce que je suis le maire et parce que la majorité est la majorité »

Mme GONTIER : « OK, pas de problème, je dis qu'on pourrait raisonner ailleurs que dans des clivages partisans. Ce n'est pas votre choix, c'est tout ce que j'ai dit »

Monsieur le Maire : « Écoutez, on ne va pas y passer la soirée. Lorsque j'ai proposé d'être candidat, je n'ai pas demandé à ce que vous soyez dans l'opposition. Par le passé, j'ai fait des ouvertures, j'ai fait des propositions, on m'a dit non. Voilà, donc je l'admets et ça ne me contrarie absolument pas. Je suis très content qu'il y ait une pluralité d'opinions. Si j'étais seul avec une seule majorité, on dirait que c'est un diktat comme dans certains pays où la démocratie n'est pas représentée. Là, c'est merveilleux, vous êtes plusieurs à avoir un avis différent de la majorité et en plus avoir parfois un avis différent entre vous. Donc, la pluralité, elle est là. Mais après, on a des règles de gouvernance et il se trouve que c'est le Code général des collectivités territoriales qui les édicte. Ça tombe bien d'ailleurs, parce que s'il fallait qu'on les fasse à chaque fois, ça serait un peu compliqué. Déjà, les discussions pour savoir comment s'organiser sont longues. Là, on n'est pas encore sur le vote de la commission et on est déjà en train de discuter sur la façon dont on pourrait la composer. Ceci étant, je ne vous empêche pas de voter contre. Effectivement, cette proposition ne me pose aucun souci. Simplement, c'est l'application de l'article D 1411-5 du Code général des collectivités territoriales »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE que les listes des candidats à la commission de délégation de services publics devront être déposées auprès de Monsieur le Maire au plus tard à l'ouverture de la séance au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de cette commission,

Voté par 27 voix POUR et 2 CONTRE (Mme GONTIER, M. JANOT)

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DES ETUDES INCLUANT LES DOSSIERS REGLEMENTAIRES POUR L'EFFACEMENT DU SEUIL DU SURGIE A FIGEAC

Le 21 décembre 2020, le Conseil Municipal a opté pour le programme d'effacement du barrage du Surgié et de restauration globale du site.

Le Conseil Municipal a également décidé de présenter l'opération à l'appel à projet régional « Revalorisons nos milieux aquatiques urbains ! » dont l'objectif est de redécouvrir, préserver et restaurer les milieux aquatiques en retrouvant leur fonctionnement naturel et en leur redonnant une place dans la vie quotidienne des habitants.

Le projet a été retenu par la Région pour un montant éligible de 2,2 M€.

Soutenu également par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, ce scénario vise à répondre à l'ensemble des enjeux de sécurité publique, d'environnement et d'usages. La renaturation du cours d'eau permettra d'améliorer la biodiversité et l'attractivité du site pour les habitants et les visiteurs.

Pour rappel, la Ville de Figeac, propriétaire du barrage du Surgié, doit mettre en conformité le site pour assurer la libre circulation piscicole et le transit sédimentaire sur le Célé, cours d'eau figurant dans la liste 2 au titre de l'article L 214-17 du Code de l'Environnement, avant la fin de l'année 2023.

Par ailleurs, les inspections et visite technique approfondie de cet ouvrage de classe C selon les dispositions de l'article R 214-112 du Code de l'Environnement ont mis en évidence une accentuation un phénomène d'érosion interne ainsi que des risques d'instabilité du parement.

Dans ce contexte, il est prévu de développer le scénario d'effacement et ses variantes - réaménagement global du site permettant le maintien de la ligne d'eau au niveau de la prise d'eau de Prentegarde ou restauration hydromorphologique du Célé avec modification de la prise d'eau de la station de production d'eau potable - au stade avant-projet. Le scénario retenu sera ensuite précisé au stade projet.

Les études complémentaires portent sur la topographie, la bathymétrie, le diagnostic faune et flore du Célé au droit du seuil du Surgié préalable aux travaux de restauration écologique, l'étude de faisabilité de la modification de la prise d'eau de la station d'eau potable de Prentegarde et les études géotechniques.

D'ores et déjà, les incidences hydrauliques associées au réaménagement du site ont été étudiées.

Selon cette étude, le projet de renaturation aura une incidence limitée sur le fonctionnement hydraulique du secteur pour la crue centennale et la crue type 2003 (3,61 m lus à l'échelle du pont Gambetta). Les enjeux bâtis en présence au droit et à proximité de la zone ne seront pas impactés.

L'équipe de maîtrise d'œuvre chargée du projet de renaturation paysager et urbanistique - usages futurs du site, passerelle piétonne, ... - sera choisie à l'issue d'une procédure de concours qui sera menée au cours du second semestre 2021.

Nous pouvons être accompagnés dans la réalisation de ces études incluant les dossiers réglementaires pour l'effacement du seuil du Surgié par le Syndicat Mixte du Bassin Célé-Lot Médian, structure portant la compétence GEMAPI qui se propose d'assurer, par délégation de notre commune, la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

La présente convention a pour objet de régler et d'encadrer les modalités de cette délégation. Le contenu et montants des études sont détaillés dans l'annexe à la convention.

Le tableau de financement prévisionnel de la phase « étude du projet » s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles	Montant en TTC	Financeurs				Autofinancement Ville de Figeac	
		Agence de l'eau Adour Garonne		Région Occitanie			
Assistance technique CEREMA	30 000 €	60%	18 000 €	20%	6 000 €	20%	6 000 €
Étude géotechnique G2 AVP	43 200 €	80%	34 560 €			20%	8 640 €
Étude de modification de la prise d'eau	27 300 €	80%	21 840 €			20%	5 460 €
Étude AVP du scénario retenu	62 160 €	53%	33 152 €	27%	16 576 €	20%	12 432 €
Étude Projet	108 000 €	40%	43 200 €	40%	43 200 €	20%	21 600 €
Diagnostic écologique	31 200 €	80%	24 960 €			20%	6 240 €
Dossiers réglementaires	30 000 €	40%	12 000 €	40%	12 000 €	20%	6 000 €
Suivi avant travaux	12 000 €	40%	4 800 €	40%	4 800 €	20%	2 400 €
Communication - sensibilisation - concertation	38 400 €	40%	15 360 €	40%	15 360 €	20%	7 680 €
Animation	55 000 €	40%	22 000 €	40%	22 000 €	20%	11 000 €
Tranche optionnelle 1 : analyse juridique	22 260 €	80%	17 808 €			20%	4 452 €
Tranche optionnelle 2 : enquête publique	12 000 €	40%	4 800 €	40%	4 800 €	20%	2 400 €
Total	471 520 €	53,55%	252 480 €	26,45%	124 736 €	20%	94 304 €

Je vous propose de nous prononcer sur la délégation au Syndicat mixte du bassin Célé – Lot médian de la conduite des études incluant les dossiers réglementaires pour l'effacement du seuil du Surgié à Figeac

Je vous propose d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à conclure à cet effet.

M. LANDREIN : « Le budget global de 471 000 s'inscrit bien évidemment dans l'enveloppe initiale ? »
Monsieur le Maire : « Pas dans ce que l'on appelle « l'enveloppe travaux », l'enveloppe travaux c'est différent, là, c'est dans les honoraires et études diverses. Souvent, on se pose la question et on nous dit « mais je ne comprends pas quand je fais appel à un architecte, je paye 10-12% d'honoraires ». Et bien là, vous avez la réponse. Bien évidemment que la question que l'on peut se poser, c'est par rapport à la prise d'eau. Je vois deux questions parce que ce sont celles que l'on m'a posées le plus souvent. La prise d'eau : on me dit « vous allez refaire un deuxième barrage pour maintenir la ligne d'eau pour la pomper » : alors effectivement, il faut tout faire pour ne pas faire cette solution car sinon, cela n'a pas vraiment de sens. L'idée de l'étude de la prise d'eau, c'est de trouver quel endroit, sûrement un peu plus haut, il faut qu'on la remonte et dans quelles conditions afin que l'on puisse en avoir suffisamment et surtout en été. En hiver, ce n'est pas un problème. Mais c'est pour avoir un niveau d'eau constant en été. Parce que je vous rappelle que d'ores et déjà, avec le barrage aujourd'hui, on a été obligé de faire un seuil pour avoir un niveau d'eau suffisant pour que l'eau puisse être pompée en été. De toute manière, il faudrait le faire quoi qu'il en soit. Et de toutes façons, vous allez me dire que ce n'est pas une consolation, ce sera pris en partie sur le budget de l'eau puisqu'il faudra modifier l'endroit où il y a la pompe. Ça, c'est la première chose. Deuxième question qu'on m'a souvent posée, c'est « oui, mais comment on pourrait être sûrs qu'il n'y aura pas d'influence sur les crues ? ». Alors, les techniciens du syndicat m'ont expliqué qu'il y a deux paramètres qui freinent l'eau à Figeac. On va faire simple : vous avez remarqué lors des dernières crues que quand cela arrive à un certain niveau et avant 3, 60 m (à environ 2,95 m ou 3 m), les arches du pont Gambetta sont pleines. C'est d'ailleurs pour cela que le pont a été fermé la dernière fois. Cela ne veut pas dire que l'eau ne continue pas à couler. Mais les arches sont pleines et forcément, tout ce qui arrive en plus en termes de débit d'eau fait que cela déborde. Donc, l'eau passe sur les côtés tout en continuant à passer sous le pont. Mathématiquement, le niveau de l'eau s'élève. Deuxième frein, c'est lorsque l'on arrive au niveau des Pradges où il y a un seuil. Effectivement, les bords ne peuvent pas s'étendre puisque il y a les quais et donc l'eau déborde également à ce niveau. Je ne vous en parle pas en aval. Le fait qu'il y ait la digue du Surgié ou pas ne va pas changer grand-chose au film. Cela peut changer un peu la vitesse de l'eau mais ne va pas vraiment changer les hauteurs d'eau parce que l'on n'est pas dans le cadre d'un barrage comme le barrage de Saint-Etienne Cantalès où on peut la relâcher. Le barrage du Surgié ne stocke pas l'eau parce que l'eau, même en été, une fois qu'il est plein, cela déborde. Il n'y a donc que l'eau qui passe par-dessus qui est comptée. C'est la même eau qui rentre et que celle qui sort. Voilà les deux questions principales que l'on me pose. Il peut y avoir des questions de détails sur l'île : pourquoi on ne drague pas, pourquoi on ne cure pas ? Là, c'est plus une question environnementale par rapport à la police de l'eau qui fait qu'il y a des frayères dans les cailloux et cela devient très compliqué. Ce qui était autrefois un usage devient aujourd'hui très compliqué. Nous avons eu, il y a quelques années, l'autorisation de pousser les cailloux car sinon, ce sont les quais qui se déchaussent. Nous allons de nouveau demander cette autorisation. Cela coûte très cher pour arriver à injecter du béton. Maintenant que j'ai dit ce que l'on m'a expliqué, je suis ouvert à vos questions »

Mme GONTIER : « Lorsque l'on a eu l'étude d'ECOGEA, il y avait un scénario qui avait été abandonné et pas développé par ECOGEA qui était celui du retour à une pente naturelle de 0,2% avec un abaissement de la ligne d'eau au niveau de la station. Je retrouve les mêmes éléments dans ce qui doit être étudié aujourd'hui dans ce projet d'étude préalable. Est-ce que l'on est revenu sur un scénario qui n'avait pas été envisagé initialement ? »

Monsieur le Maire : « Non. Il y avait trois scénarios et dans le troisième, il y avait deux variantes. Le premier, c'était on reconstruit le barrage à l'identique. Le deuxième, c'était de le conforter sans le reconstruire. Cela revenait à peu près au même. Et puis le troisième sous deux options. Soit, on abaisse la ligne d'eau en donnant une certaine pente et l'autre solution, modeler pour allonger. L'étude hydraulique va dire cela car quel que soit le modèle, on aura un abaissement de la ligne d'eau, donc c'est bien pour cela que ce n'est pas une option de faire l'étude sur la prise d'eau de la station d'eau potable car aujourd'hui on l'a déjà. Donc, si vous voulez, quelle que soit l'option A ou B, il faudra quand même regarder comment on fait pour pomper l'eau. Après, les options hydrauliques, elles sont ouvertes. C'est justement l'objet de l'étude car il n'y a pas que l'option hydraulique mais également le côté faune / flore, le côté ravinement, le côté aménagement paysager, le côté comment les matériaux vont se comporter parce qu'effectivement, si on fait une butte et qu'on retrouve tout en bas, ce n'est pas la peine. C'est bien pour ça qu'il faut ces études, même si l'histoire, je vous l'avoue, est coûteuse par rapport au projet global »

Mme GONTIER : « Donc, on revient quand même avec une pente de 0,2%. C'est bien ça ? C'est ce qui est écrit dans la convention et écrit comme le scénario non développé dans la présentation d'ECOGEA » »

Monsieur le Maire : « Oui, mais en fait, cette pente est calculée entre le point haut et le point bas, mais ça ne dit pas ce qui se passe au milieu, c'est à dire qu'effectivement soit comme je vous disais, c'est tout droit, soit on fait quelques virages, mais il y a une option où l'eau coule plus vite que l'autre. Mais en bas, on arrivera au même niveau. Donc, c'est une question d'aménagement. C'est bien pour cela

qu'il faut que cette modélisation ait lieu. Imaginez que l'on fasse un parcours un peu plus sportif où l'eau descend plus vite. Un peu comme une passe à Canoë. Et l'autre, on l'aménage en faisant des méandres. Tous les cailloux que l'on aura positionnés se retrouvent en bas. Eh bien, on reviendra à l'option glissade. C'est cela que nous voudrions savoir de façon certaine avant d'engager des travaux et de vous présenter un projet définitif. Parce qu'au-delà des souhaits que je peux comprendre, des sportifs vont nous dire « Chouette, on aura un espace ludique » et des pêcheurs « il vaut mieux que le cours d'eau ralentisse » mais il faut que cela tienne la route. Je ne suis pas ingénieur hydraulicien. Peut-être que Pascal RENAUD a des idées dessus. Je dirai au moins par ses études d'ingénieur »

M. RENAUD : « Je ne suis pas hydraulicien non plus, mais je ne vois pas comment la problématique du pompage va être améliorée avec l'effacement du barrage. Je ne vois pas comment ça peut fonctionner, tout simplement. »

Monsieur le Maire : « L'idée, c'est de chercher un point bas dans le lit de la rivière. Il n'est pas linéaire de souche parce qu'il y a des zones de turbulences où il y a des trous d'eau. L'idée, c'est de chercher un point bas pour pouvoir choisir cet endroit qui soit un point bas naturel parce que forcément, si on creuse, ça va se reboucher. Donc, il faut un point bas qui soit dû au régime de la rivière ou à la nature des matériaux qui fasse que l'on puisse mettre la prise d'eau à cet endroit-là. Il faut l'étudier. Cela tombe bien parce que l'été va arriver et il faut l'étudier en eaux basses pour voir quel est l'endroit où il reste le plus d'eau en été »

M. RENAUD : « Parce qu'aujourd'hui, cela fonctionne comment ? Il y a déjà un point bas naturel où l'eau est pompée ? »

Monsieur le Maire : « Non, aujourd'hui, ce qui a été fait, c'est plus simple : mettre la prise d'eau au droit de la station de pompage, juste de l'autre côté de la route. Mais il se trouve que ce n'est pas l'endroit le plus bas. Ça a été choisi par simplicité. La station de pompage était là avant, donc la crépine a été mise à cet endroit-là. On s'est aperçu à l'exploitation, mais M. SOTO peut peut-être en parler mieux que moi parce que cela fait 30 ans qu'il est dedans, quand il y a des feuilles en période de basses eaux et lors d'épisodes de sécheresse un peu extraordinaires, il y a des problèmes »

M. SOTO : « Oui, effectivement, l'an dernier, lorsque le Célé en période d'étiage a coulé 260 litres par seconde, il a fallu faire une petite digue au droit de l'île juste après la prise d'eau pour rehausser le niveau. Lorsque les pompes se mettaient en marche, on risquait de se retrouver avec un trou sans eau. Ça nous est arrivé une soirée. On a pu rééquilibrer très rapidement, mais effectivement, la hauteur du plan d'eau avec la digue existante aujourd'hui ne permet pas, sur son tracé, d'avoir une vasque d'eau suffisante. En période d'étiage, c'est là où il y a un problème. Lorsqu'il y a plus d'un mètre cube seconde, il n'y a pas de problème. Mais aujourd'hui, il faut calculer quel sera le meilleur endroit ou alors faire une mini digue. Un seuil de 50 cm suffit. C'est ce qui a été réalisé et que l'on reconstruit chaque année parce que l'érosion fait que le Célé remporte cette digue. C'est en fait un enrochement.

Monsieur le Maire : « Le débit du Célé va de 1 à 1000. Cela montre la difficulté des modélisations. Quand on est à 250 litres et quand on est à 250 mètres cubes par seconde, on voit bien que le niveau de l'eau ne peut pas être le même. On n'est pas dans le cas d'un fleuve comme la Dordogne, c'est ce qui fait la difficulté du sujet.

Mme GONTIER : « Moi, je reste quand même avec une interrogation sur la multiplication de ces études. Je reprends juste une phrase pour montrer en quoi cela me laisse pensive : « Les partenaires techniques et financiers souhaitent étudier la faisabilité d'une modification de la prise d'eau du captage AEP de Prentegarde permettant aux cours d'eau de reprendre son profil naturel. Le bureau d'études d'ECOGEA a estimé que cette solution de supprimer le barrage et de laisser le cours d'eau reprendre son profil naturel, soit une pente de 0,2%, entraînerait un abaissement de la ligne d'eau au droit de captage de l'ordre de 2,3 mètres et a décidé de ne pas développer ce scénario ». Je pense que l'on a des études et là, il y en a une qui a été faite, qui a été abandonnée en partie. Un scénario possible. Et là, on est en train de commanditer une étude qui va compléter celle qu'on a faite précédemment en s'intéressant à la partie qui a été abandonnée. Je trouve qu'on a un cumul d'études qui parle de la même chose et dont chacune va étudier quelque chose côte à côte. On revient en arrière »

Monsieur le Maire : « L'abaissement des deux mètres est dû à la suppression du barrage. Donc effectivement, je vous le dis, il y a déjà un problème aujourd'hui. Donc, c'est sûr que si on abaisse de 2 mètres la ligne d'eau, il y en aura encore plus. Il faut trouver un endroit 2 mètres plus bas. C'est ça que cela veut dire et pas autre chose. Ce n'est pas antagoniste sinon, cela voudrait dire qu'il faut garder le barrage uniquement pour avoir assez d'eau pour la station de pompage et ce n'est pas ce que l'on veut. L'idée, c'est qu'il faut que l'on trouve la meilleure solution pour avoir quelque chose de relativement simple et stable pour pouvoir pomper l'eau en toute sécurité »

M. RENAUD : « Cela me laisse vraiment perplexe, tout ça. Ça veut dire que finalement, la meilleure solution serait d'aller pomper l'eau en amont du barrage qui va être détruit et en aval de la prise actuelle »

Monsieur le Maire : « En amont de la prise actuelle. L'effet du plan d'eau aujourd'hui se fait sentir sur 300 ou 400 mètres. Après, il n'y a plus d'effet. Donc effectivement, si on veut s'affranchir de ce niveau artificiellement élevé qui ne va plus exister, il faut aller un peu plus loin. Il faut donc remonter un peu plus vers Bagnac pour être clair »

M. RENAUD : « Il faut trouver un endroit où l'eau s'accumule parce que le plus emblématique, c'est le débit qui varie énormément »

Monsieur le Maire : « Le débit, on en a toujours assez. On n'a pas le droit de pomper sans arrêt en raison du débit réservé. On ne peut mettre à sec le Célé. Les pompes ne peuvent pas pomper plus de 150 litres par seconde. Ce n'est pas un problème de débit mais un problème du niveau d'eau »

M. RENAUD : « Le niveau d'eau est fonction du débit de la rivière »

Monsieur le Maire : « Tout à fait. C'est pour cela que ça se pose en période d'étiage, donc à l'endroit où il y a le moins d'eau : en été ou en fin d'été fin. Donc, c'est bien pour cela que c'est maintenant qu'il faut l'étudier avant de faire quoi que ce soit et je ne manquerai pas de revenir vers vous pour vous donner les résultats de l'étude, y compris les coûts éventuels des travaux qu'il faudrait faire »

M. SOTO : « Je rappelle qu'avant le plan d'eau, la prise d'eau était là et donc il n'y avait pas cette différence de niveau entre la hauteur de la prise d'eau d'aujourd'hui et la courbe naturelle, ou du moins la descente naturelle du Célé que l'on va renaturer. Ce n'est pas pour rien que l'on a fait la prise d'eau à cet endroit-là. C'était la baignade de Prentegarde, la piscine des figeacois. À cet endroit-là, il y a un trou d'eau. En fait, une profondeur naturelle dans le sol, alors peut-être un peu plus en amont, vers le pont de chemin de fer, il y a plus de profondeur et il faudra la déplacer. Mais si le Célé retrouve sa pente naturelle comme cela était avant, la prise d'eau ne posera pas de problème. Il ne faut pas que les pompes se désamorcent lorsqu'il y aura peu de débit.

Monsieur le Maire : « Pour vous donner des informations plus fiables, je vous invite à deux choses. La première, c'est d'aller voir sur place comment c'est fait. Ce n'est pas trop compliqué. Il suffit de se garer en face de la station et de prendre le petit chemin qui descend à pied. Regardez et vous allez voir que c'est en fait un carré en béton. C'est comme un puits. Tel que c'est, effectivement, ce n'est pas le Célé qui est à sec, c'est le puits qui se met à sec parce qu'il n'est pas assez profond. Mais ça, vous le verrez. Et la deuxième chose, à défaut d'avoir les résultats du bureau d'études ou une discussion de techniciens, c'est de rencontrer Joël TRÉMOULET pour qu'il vous donne de plus amples informations. Il a quand même fait des études sur le sujet que je n'ai pas faites. Mais déjà, rien qu'en allant voir, vous allez comprendre où est le problème. Quand la station a été reconstruite, ils ne l'ont pas reconstruite comme elle l'était. Le temps dont parle M. SOTO et que je n'ai pas connu, on se baignait dans le Célé à cet endroit-là. Je pense qu'on s'éloigne un peu du sujet. La question est de savoir si vous êtes d'accord pour confier la maîtrise d'ouvrage aux syndicats ou souhaitez-vous que l'on s'en charge seuls ? Mais je crois que l'on n'a même pas le choix de le faire seuls puisque nous n'en avons pas la compétence.

M. LANDREIN : « Je reste sur ma faim, je n'ai pas eu ma réponse. Quand on nous a fait voter sur les deux hypothèses, il y avait deux montants. Nous avons voté sur la base d'un montant. Nous avons voté sur la base de deux montants qui étaient très proches. Je ne voudrais pas apprendre ce soir que l'enveloppe est déjà dépassée de 20%. Parce que 473 000 € par rapport à 2,4 millions d'€, on est déjà à 20% d'évolution de l'enveloppe. Très modestement, l'élu que je suis nouvellement élu pensait qu'on avait la totalité des éléments, mais je n'ose même pas imaginer ce que le figeacois lambda qui a assisté au webinaire peut s'imaginer ce soir. S'il apprend dès ce soir que le budget qui a servi de référence était de 2,4 millions et qu'il est dépassé déjà de 500 000 € à l'issue du conseil municipal de ce soir..... Vous disiez tout à l'heure que la majorité est la majorité, la minorité, la minorité. Effectivement, mais là, c'est un vote pour augmenter le budget de 500 000 €. C'est ce que vous êtes en train de nous dire ou est-ce que j'ai mal compris ? »

Monsieur le Maire : « Alors, je ne sais pas si vous avez mal compris ou bien compris. Simplement, ce que je peux vous dire, c'est que dans la comparaison on compare des scénarios, et que les études, vous vous en doutez, quel que soit le scénario, y compris quand on parlait tout à l'heure de la station de pompage où, vous avez raison en disant « on ne comprend pas pourquoi ça coûte plus cher que ce qui avait été prévu au départ ». Quel que soit le scénario, que l'on retienne : reconstruction du barrage ou confortement, l'estimation qui est présentée, c'est une estimation de travaux et effectivement, il y a un certain nombre d'études. Plus on va rajouter d'études, plus on va se rapprocher du risque zéro qui n'existe pas quand même mais plus on va augmenter la facture. Donc, je ne vais pas vous dire que ce n'est pas vrai et que l'on ne va pas l'augmenter. Et je ne veux surtout pas vous dire si, dans les scénarios de comparaison avec les autres, ça aurait coûté plus cher ou moins cher. Donc, je suis d'accord avec vous. Il faut qu'on se pose la question et je me la pose. Puisque je suis comme vous, je me pose la question de savoir combien cela va coûter. Mais je voudrais aussi savoir, et c'est peut être une question qu'il faut que je pose au syndicat mixte, quelles auraient été les études préalables, puisqu'il n'en a pas parlé, pour les deux autres scénarios. Le seul scénario que l'on peut retenir c'est de ne rien faire et réglementairement, on ne peut attendre que le barrage se casse la figure »

M. LANDREIN : « On a voté dans le sens de la majorité, donc cela veut dire que sur le principe, moi, j'ai toujours dit que sur le barrage, nous avons choisi la moins mauvaise solution qui n'est pas la meilleure. Le but est que le plan d'eau continue à vivre sa vie, que l'on puisse s'y baigner, voilà, cela aurait été la solution idéale. Elle n'existe pas visiblement. On a considéré que c'était la moins mauvaise, mais on l'a considéré sur un certain nombre de critères techniques. Moi, je ne vais pas

m'aventurer sur des données techniques. Je n'en ai pas les compétences. Par contre, la donnée financière, elle est rentrée en ligne de compte dans notre décision. C'est à dire qu'entre deux hypothèses : 2,4 millions et l'autre 1,7 million, on n'aurait pas nécessairement eu la même attitude. Donc là, on nous dit que les deux propositions sont sensiblement identiques sur le plan financier et dès la première fois qu'on en rediscute, on rajoute 20%. Des études je veux bien, mais des études à 472 000 €...... Tout à l'heure, on évoquait la stratégie, la vision de territoire. Maintenant, je commence à avoir un petit peu l'habitude avec 472 000 €, y compris subventionnés, on peut faire des choses, y compris un parking »

Monsieur le Maire : « J'apprécie vos sens de l'humour. Vous avez raison, je ne peux pas vous faire une autre réponse que celle que je vous ai faite. On est en train de regarder deux choses. D'une part, la délégation aux syndicats et deuxièmement, la comparaison par rapport aux autres solutions. Moi, ce que je vais faire, c'est que l'on me donne les éléments pour revenir vers vous au-delà de la délégation, parce que quel que soit le sujet, il faut déléguer aux syndicats. On ne le fera pas nous-mêmes. Donc, quel que soit le sujet, il faut déléguer aux syndicats. J'entends bien votre préoccupation qui je vous assure, est aussi la mienne, que l'on ne nous embarque pas dans un projet pharaonique pour dire à la fin « ça coûte plus cher que si on avait reconstruit tout le barrage avec une centrale hydroélectrique et une passe à canoë, une passe à poissons et curer le plan d'eau ». Je suis clair quand je dis ça. Parce que n'oubliez pas qu'aujourd'hui, le plan d'eau est plein de vase, qu'il y a la présence de cyanobactéries et que tout cela a aussi un coût. Nous n'avons pas tous les éléments du dossier. Et notamment, on n'a pas tous ces coûts « cachés » que nous avons eu par le passé, c'est à dire le curage du plan d'eau que l'on a fait deux ou trois fois et qui, je vous l'assure, n'est pas une mince affaire parce qu'une fois qu'on a curé, non seulement ça coûte 100 000 €, mais après, on ne sait même pas où l'on met les cailloux, la vase et le reste sans compter que le problème revient. Je suis d'accord avec vous. Il faut que l'on y voit de façon plus claire. Je vais aller à la pêche aux infos pour avoir une vision un peu plus large que de dire on va partir dans une direction et puis on va additionner les coûts les uns derrière les autres. Donc, je vous garantis que je vais revenir dessus. Il faut quand même qu'on avance sur le dossier par rapport aux syndicats. Comme on aura vraisemblablement fin mai ou juin, le prochain conseil municipal, je vous propose de réinscrire le point à l'ordre du jour pour faire le point sur les scénarios alternatifs. Au moins, nous ferons le point sur les crédits estimés dans cette option sur la totalité. Nous n'en sommes pas à la renaturation puisque nous n'en sommes qu'à l'étude. Il faut avoir une idée du montant des études. Là, on a quand même une idée puisque on commence à aligner les chiffres, mais il faut regarder surtout comment se décomposait le montant qui nous a été présenté lors de la réunion en webinaire de façon à se coller dessus. Mais, en tout état de cause, il faut que l'on fasse ces études, quel que soit le sujet : faune, flore, etc. On ne peut donc pas faire sans déléguer la maîtrise d'ouvrage au syndicat »

Mme GONTIER : « Excusez-moi, mais je trouve très bien qu'on revienne dessus et que l'on regarde. Effectivement, j'avais repris quand même les documents que l'on a eu pour le webinaire. On avait posé la question à ce moment-là sur la prise en charge des frais. Il n'y a pas d'études entre l'étude qui nous a été présentée à ce moment-là et la mise en œuvre des travaux. On avait posé la question. Vous aviez dit que tout était inclus, que l'étude était présentée ce jour-là »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas l'étude de sol là »

Mme GONTIER : « Monsieur le Maire, on savait qu'il n'y avait pas d'étude dedans »

Monsieur le Maire : « C'est ce que je vous dis. Pour pouvoir vous donner des éléments de réflexion et/ou de critiques éventuelles qui seront les bienvenues, que je vous dise quelles seraient les autres études qui auraient dû être faites si on avait choisi un autre scénario. Cela ne pouvait pas se faire sans étude. Même de reconstruire le barrage, on ne sait pas faire sans études. C'est bien pour cela qu'aujourd'hui, que l'étude globale d'opportunité qui a été présentée n'est pas une étude de sol, une étude hydraulique, ou encore moins une étude de déplacement de la prise d'eau. La prise d'eau, on savait qu'il fallait la déplacer, mais on ne peut pas dire comment on va la déplacer. Aujourd'hui, vous me parlez de l'étude pour le déplacement : la prise d'eau n'est pas incluse dans le montant qu'on nous a présenté. Je vous suis mais pas sur le reste des études concernant la renaturation du site. Je vous amènerai les compléments d'informations. Je ne peux pas faire mieux ce soir car je n'ai pas les personnes ressources sous la main. Je ne peux pas vous dire autre chose »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de confier au Syndicat Mixte du Bassin Célé Lot Médian, par délégation, la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des études incluant les dossiers réglementaires pour l'effacement du seuil du Surgié à Figeac,

APPROUVE les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à conclure à cet effet telle qu'annexée à la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Voté par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. LANDREIN, Mme DELESTRE, M. BROUQUI, M. LAFRAGETTE, Mme GONTIER, M. JANOT, M. RENAUD).

MUSÉE CHAMPOLLION-LES ÉCRITURES DU MONDE - ÉLABORATION DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL - CONSTITUTION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Suite à la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la ville s'est engagée dans la révision du Projet Scientifique et Culturel du Musée Champollion – Les Écritures du Monde.

Le Projet Scientifique et Culturel est un document obligatoire pour tout établissement labélisé Musée de France (article L. 442-11 du Code du Patrimoine), soumis à validation de la Drac après approbation par la tutelle de l'établissement. Il a pour objectif de définir l'identité et les orientations du musée sur une période de cinq à dix ans. Il vient également en appui des demandes d'interventions financières de l'État.

Le projet scientifique et culturel actuel du musée, validé en 1998, ayant été rédigé dans le cadre de la restructuration du musée, il importe aujourd'hui de l'actualiser.

Afin d'assurer le suivi de l'élaboration de ce projet scientifique et culturel, je vous propose de désigner les membres de son comité de pilotage.

Monsieur le Maire : « Il s'agit du projet scientifique qui bien évidemment fera l'objet de discussions avant d'être voté au sein du conseil municipal »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la composition du comité de pilotage du futur Projet Scientifique et Culturel du Musée Champollion-Les Écritures du Monde comme suit :

- ✓ Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant,
- ✓ Madame la Conseillère musée de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- ✓ Madame la Présidente de la Région Occitanie ou son représentant,
- ✓ Madame la Directrice de la Culture et du Patrimoine de la Région Occitanie,
- ✓ Monsieur le Président du Département du Lot ou son représentant,
- ✓ Madame la Directrice du service culture du Département du Lot,
- ✓ Madame la Directrice de la lecture publique du Grand Figeac,
- ✓ Monsieur le Président de l'Office Intercommunal du Tourisme ou son représentant,
- ✓ Monsieur le Directeur de l'Office Intercommunal du Tourisme
- ✓ Monsieur le Maire,
- ✓ Monsieur l'Adjoint au Maire délégué à la communication,
- ✓ Madame la Conseillère Municipale déléguée à la Culture et au Patrimoine,
- ✓ Monsieur le Directeur des Affaires Culturelles,
- ✓ Madame la Directrice des Musées de la Ville,
- ✓ Monsieur le Directeur du Service Patrimoine,
- ✓ Madame la Présidente de l'Association des Amis du Musée Champollion

Voté à L'UNANIMITÉ des présents et des représentés.

PROJET EUREKA ! – CÉLÉBRATION DU BICENTENAIRE DU DÉCHIFFREMENT DES HIÉROGLYPHES PAR JEAN-FRANÇOIS CHAMPOLLION

L'année 2022 marquera le bicentenaire du déchiffrement des hiéroglyphes par Jean-François Champollion. Par cette découverte, l'égyptologue a ouvert la voie à la compréhension d'une des plus grandes civilisations de l'antiquité, il est ainsi considéré comme le père de l'égyptologie.

Plusieurs manifestations sont d'ores et déjà prévues en Europe et en Égypte : expositions au Louvre Lens ; à la BNF ; au British Museum ; à Marseille, Lyon, Turin... ; conférences et colloques à Alexandrie, au Caire, à Grenoble... ; publications et documentaires. Elles sont toutes consacrées à Champollion ou à l'égyptologie.

Compte tenu de l'importance de ce déchiffrement dans l'avancée des sciences et de la notoriété de

Champollion, il est proposé de célébrer cet anniversaire sous un angle original : **EUREKA !**
Champollion 2022

Pour se démarquer des autres projets de célébration, je vous propose un programme d'actions partenarial et territorial porté par une thématique « Recherche, découverte & développement » croisant culture, tourisme, économie et éducation avec en trame de fond la figure de Champollion.

Cette orientation permettrait d'élaborer une programmation artistique et culturelle d'envergure du mois d'avril au mois de septembre 2022 associant les services, associations et acteurs de Figeac et du Grand-Figeac.

La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par la Ville de Figeac dans le cadre d'un projet collaboratif avec la communauté de communes Grand-Figeac.

Le pilotage technique serait assuré par le Musée Champollion-Les Écritures du Monde. Afin que celui-ci puisse assurer la coordination et la conduite de l'ensemble du projet, je vous propose de renforcer son équipe avec le recrutement d'un chargé de mission en temps plein pour un contrat à durée déterminée de 16 mois (juin 2021 – septembre 2022).

Afin de mener à bien ce projet, je vous propose de solliciter les financements auprès de l'Europe (programme LEADER), de l'État, de la Région, du Département du Lot et du Mécénat conformément au plan de financement présenté ci-dessous.

Budget prévisionnel global :

Postes de dépenses TTC		Produits	
Prestations culturelles (expositions, installations plastiques, parcours patrimoine)	97 500 €	État	5 000 €
Prestations artistiques (spectacles)	50 000 €	Région Occitanie	5 000 €
Prestations techniques	35 000 €		
Publications	10 000 €	Département du Lot	5 000 €
Communication	45 000 €	Europe - LEADER	150 000 €
Réceptions (transport, accueil, hébergement)	25 000 €	Mécénat	5 000 €
Déplacements	5 000 €	Grand-Figeac	20 000 €
Chargé de coordination	45 000 €	Ville de Figeac	127 000 €
Total	312 500 €	Total	312 500 €

Mme LACIPIÈRE : « Il s'agit d'un budget prévisionnel global qui reprend des montants 2021-2022. La subvention maximale serait de 150 000 €. Pour prétendre au financement d'un projet leader, il faut prouver que l'on met en œuvre le double de ce montant. Autrement dit, 300 000 € sur ce projet. Les sommes qui sont indiquées dans le tableau sont des sommes qui sont déjà habituelles dans nos lignes. Il ne s'agit pas de dépenses supplémentaires. Je vous propose de valoriser les budgets ordinaires. Par rapport à notre budget ordinaire, on peut dire que ce serait une opération blanche sauf qu'il faut l'anticiper dès cette année pour additionner nos deux exercices 2021 et 2022 afin de prouver que ce projet va mettre en œuvre un budget de plus de 300 000 € et prétendre ainsi au fonds européens pour un montant de 150 000 €. Ai-je été assez claire dans mes explications ? Sinon je peux répondre à vos questions »

M. LANDREIN: « Je n'ai pas de questions particulières, si ce n'est que je vais répéter ce que j'ai dit l'autre jour. Je trouve que le projet est vraiment extrêmement intéressant et valorisant pour la Ville. Il faut juste bien faire en sorte que l'on puisse en profiter pour faire en sorte que l'on parle beaucoup de nous et beaucoup de la ville source sur ce projet-là. Mais dans tous les cas, sur un projet comme celui là, non seulement nous voterons pour, mais nous sommes bien évidemment, comme sur beaucoup d'autres choses, prêts à donner un coup de main s'il faut donner un coup de main »

Monsieur le Maire : « D'ailleurs ici, cela fait partie des cas où l'on a un comité de pilotage qui n'est, pas rigide et où l'on peut associer un maximum de personnes. Il s'agit là de l'exemple type et je vous remercie pour votre proposition »

Mme GONTIER : « Juste un petit complément ou une idée en tout cas sur la transversalité de cette manifestation intitulée « Eurêka ». Il a été évoqué tout à l'heure le fait que l'on avait un petit centre universitaire à Figeac. Il y a de la recherche dans un centre universitaire, donc ce serait bien d'associer aussi cet aspect-là »

Mme LACIPIÈRE : « Tout à fait. On y pense bien. Ainsi que les espaces de recherche de nos usines Figeacoise. Recherche et développement »

Mme ALLATRE-LACAILLE : « Je voulais souligner que l'initiative est vraiment géniale et super intéressante. Elle va permettre de dynamiser encore un peu plus l'image de Figeac. On sait communiquer avec des portables, avec des SMS, avec l'ordinateur. Mais la base de tout ça, c'est l'écriture qui est un moyen de communication formidable qui démarre des pictogrammes puisqu'en fait, lorsque Champollion a déchiffré les hiéroglyphes, c'était la base et c'était des dessins. Ces pictogrammes sont toujours d'actualité, même à l'école, puisqu'à l'école, lorsque l'on fait des rébus, on fait des dessins. C'est un autre moyen de communication toujours d'actualité. Je salue le courage, les bonnes idées et le travail qu'il y a derrière pour arriver à cette belle réalisation »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme d'actions partenarial et territorial « Recherche, découverte & développement » pour la célébration du bicentenaire du déchiffrement des hiéroglyphes par Jean-François Champollion et son plan de financement tel que présenté ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes démarches et à signer tous actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Voté à L'UNANIMITÉ des présents et des représentés.

ASSOCIATION SCÉNOGRAPH – PROPOSITION DE CANDIDATURE D'UN MEMBRE ACTIF

Notre commune est membre de droit de l'association ScénOgraph – anciennement « Centre de Production de Théâtre et de Théâtre Musical Figeac-Saint-Céré » et, à ce titre, représentée par son Maire.

Les statuts de l'association stipulent que chacun des membres de droit propose les personnes de la société civile pour intégrer le collège des membres actifs après agrément du Conseil d'Administration de l'association.

À ce titre, notre commune dispose de la faculté de proposer un membre actif.

Je vous propose la candidature de Monsieur René ROQUES, Président de l'association des Amis du Festival de Théâtre de Figeac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE au Conseil d'Administration de l'association ScénOgraph, association loi 1901 ayant son siège 18 avenue du Docteur Roux 46400 SAINT-CÉRÉ, la candidature de Monsieur René ROQUES, Président de l'association des Amis du Festival de Théâtre de Figeac, pour devenir membre actif de l'association.

Voté à L'UNANIMITÉ des présents et des représentés.

JARDINS PARTAGÉS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DECLAM

Par délibération en date du 19 décembre 2016, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de création d'un « Jardin Partagé » Chemin du Moulin de la Porte en partenariat avec l'association DECLAM.

La convention de partenariat conclue dans cet objectif a été renouvelée pour une nouvelle durée de deux années par délibération en date du 19 décembre 2018 et vient d'expirer au 31 décembre dernier.

Au vu du bilan de ces cinq années d'activités qui vous a été communiqué, je vous propose de renouveler cette convention pour une durée d'une année avec un allègement des missions de l'association DECLAM compte tenu de la prise d'autonomie des usagers du jardin partagé.

Je vous propose d'approuver à cet effet le projet de convention qui vous a été communiqué.

M. LANDREIN : « Très honnêtement, je n'ai pas très bien compris et je crois qu'on est quelques-uns, en tout cas de « Figeac Autrement » à ne pas avoir très bien compris quel était le rôle de DECLAM. Je ne suis pas absolument convaincu que l'on va en discuter ce soir. Au regard de leur site internet, je n'ai pas compris ce qu'ils faisaient, entre guillemets, « là-dedans ». Au bout du compte, il y a quand

même des montants qui sont conséquents puisqu'il y a 4 500 €. Il y a aussi la fête des fanfares et des éléments de ce type là et donc, j'aurais bien aimé savoir ce qu'ils font exactement »

M. BALDY : « Il faut remonter à l'origine du Jardin de la Poudrière qui était effectivement une propriété que la commune avait acquise et qui était complètement en jachère. Cet espace était donc à l'abandon clairement. On avait beaucoup de demandes sur les jardins partagés. On attribuait parfois des parcelles de jardin à des gens qui souhaitaient faire du jardin mais qui n'avaient pas de compétences dans le domaine. Nous avons donc monté un projet à la fois pour accompagner des gens qui souhaitaient se mettre au jardin et dans le but d'être un espace de formation avant de pouvoir prétendre entretenir une parcelle. Et puis, autour de cela s'est greffé un projet sur le lien social autour du jardin avec des personnes en difficulté qui utilisaient le jardin comme médiation. Et la mayonnaise a vraiment pris avec un groupe d'utilisateurs relativement nombreux. Donc, il y a eu toute une animation autour du jardin. Une éducation aussi, à savoir comment jardiner sans phytosanitaires, comment jardiner en économisant l'eau, comment on valorise et on répand les bonnes pratiques. Donc, effectivement, nous avons fait cela sur trois ans puisque l'objectif était de dire « il faut que le groupe de jardins partagés de gens qui ont envie de jardiner ensemble puisse aussi tendre vers l'autonomie ». Au bout de trois ans, nous avons fait un bilan avec l'association DECLAM en fin de convention et nous en avons conclu qu'ils n'étaient pas mûrs. Nous avons donc reconduit la convention. Aujourd'hui, ils sont mûrs. Les gens peuvent travailler en autonomie pour tout ce qui est jardinage mais par contre, pour tout ce qui est animations et lien avec la collectivité, gestion des espaces, etc.... ils ne sont pas mûrs du tout et n'ont pas envie de s'en occuper. Donc, si l'on veut garder cette dynamique de partage de la pratique du jardinage, on a besoin de la médiation de DECLAM qui fait cela depuis le début et qui le fait très bien, je dois le dire, depuis l'origine de ce projet « Jardins partagés ». Autour de cette dynamique-là, il y a eu différentes animations, différents moments festifs à plusieurs moments, mais aussi pédagogiques autour des jardins qui se sont greffés au fil des années. « Le printemps en fanfare », est un festival que DECLAM organise chaque année au printemps, dont l'objectif est un festival populaire gratuit qui valorise la pratique musicale collective et notamment les fanfares. Il y a une dizaine de fanfares qui tournent dans la ville, qui passent dans les maisons de retraite, dans tous les lieux de vie et évidemment, sur le marché et qui se retrouvent en fin de journée place de la Raison, autour du kiosque à musique. Cela redonne aussi son sens à cet élément du patrimoine figeacois. Dans le même temps, un marché de producteurs est organisé avec des engagements de production locale, bio, etc. C'est vraiment de la convivialité et de la culture populaire. C'est plutôt une réussite lorsque le temps s'y prête »

Mme SERCOMANENS : « On peut rajouter que DECLAM organise tous les ans, au niveau européen, des chantiers avec des jeunes sur la revalorisation du patrimoine. Donc, il y a des exemples sur Faycelles, Saint-Perdoux et d'autres sites sur le Grand Figeac. Ces chantiers sont réalisés avec des jeunes qui viennent de toute l'Europe. Juste au niveau du jardin partagé, il ne faut pas confondre jardins partagés et jardins familiaux que l'on confie en parcelles avec une petite location à des habitants de la commune. Les jardins partagés sont vraiment, comme l'a expliqué M. BALDY, un lieu de d'insertion, de convivialité et de partage de savoirs »

M. LANDREIN : « Vous m'avez convaincu. Merci »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le nouveau projet de convention de partenariat à conclure avec l'association DECLAM dont le siège social est situé au 2, rue Victor Delbos 46100 FIGEAC pour l'animation d'un « Jardin Partagé »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat à conclure à cet effet avec ladite association telle qu'annexée à la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires au versement de la subvention de 4 500 € sont inscrits au budget primitif 2021.

Voté à L'UNANIMITÉ des présents et des représentés.

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOT – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE A LA FORMATION DES APPRENTIS

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot, qui forme les jeunes apprentis dans notre département, participe à la lutte contre le chômage et en particulier celui des jeunes. Elle permet, par ailleurs, d'assurer le renouvellement de savoir-faire et de maintenir un tissu artisanal dynamique dans notre département.

Depuis 1997, la commune participe aux actions menées en faveur de l'apprentissage par un soutien

financier auprès de cet organisme, calculé sur le nombre d'apprentis élèves du Centre de Formation des Apprentis de Cahors résidant à Figeac.

Je vous demande de délibérer sur la reconduction de notre participation financière aux actions menées en faveur de l'apprentissage par cet organisme.

Le montant de la participation communale, pour l'année 2021, s'élève à 2 160 € (27 apprentis x 80 €).

Pour mémoire, nos participations pour les années 2019 et 2020 ont été respectivement de 2 080 € (26 apprentis) et 1 760 € (22 apprentis).

Mme GONTIER : « Ma petite remarque annuelle. Je trouve que c'est une très bonne idée que celle d'accompagner des jeunes et que l'apprentissage est une façon d'arriver à s'insérer plus facilement. Je ne comprends toujours pas pourquoi ça ne s'adresse qu'aux jeunes qui sont en apprentissage avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Il y a aussi des jeunes en apprentissage dans les différents lycées de Figeac et à l'IUT. Ce serait intéressant de leur donner un petit coup de pouce aussi de la même manière. Je le dis depuis 6 ans, je ne comprends pas que cela puisse bloquer. Mais je continuerai à le dire parce que cela me paraît une très bonne mesure, une très bonne démarche et donc à généraliser »

Monsieur le Maire : « Je rappelle que c'est une convention avec la Chambre des Métiers, ce qui n'exclut pas d'autres conventions. Mais voilà, aujourd'hui, l'Éducation Nationale ne propose pas de convention commune pour la formation des apprentis. Sûrement parce qu'ils ont des ressources différentes. Je ne peux pas faire d'autres réponses que celles que l'on donne d'habitude »

M. LANDREIN : « Est-ce que l'apprentissage est accessible dans les collectivités territoriales type mairie ? Et si oui, est ce que l'on a déjà évoqué le fait de prendre des apprentis dans la collectivité ? »

Monsieur le Maire : « Sur le plan théorique, c'est accessible sur la ville elle-même. Je ne pense pas que l'on en ait pris pour la simple raison qu'il faut un maître d'apprentissage. Nous n'arrivons pas à dégager de temps du personnel et avoir des espaces suffisants pour avoir des maîtres d'apprentissage, ce que je regrette. La situation est ainsi et cela ne veut pas dire qu'elle n'est pas susceptible d'évoluer. Mais pour le moment, c'est ainsi. Je termine en disant que les avantages pécuniaires qui sont très importants pour un privé, ne sont pas du tout les mêmes pour une collectivité, ce qui, à mon avis, est aussi un frein à ce mode de recrutement. Mais théoriquement, c'est possible »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'apporter son soutien financier à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot, par une participation communale en faveur de l'apprentissage, calculée chaque année en fonction du nombre d'élèves de notre commune inscrits au Centre de Formation des Apprentis de Cahors ;

AUTORISE Monsieur le Maire à verser, sur ces bases, à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot la participation 2021 qui s'élève à 2 160 € (27 apprentis x 80 €) ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021.

Voté à L'UNANIMITÉ des présents et des représentés.

AVENUE DES CARMES - RÉSEAU ÉLECTRIQUE – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE POUR DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ -

Dans le cadre de l'aménagement du parking des Carmes, la commune a sollicité ENEDIS afin de déplacer un poteau béton situé sur l'accès de secours.

ENEDIS souhaite donc occuper un terrain situé au lieu-dit la Curie, faisant partie de l'unité foncière AD 0523 appartenant à notre commune.

Ledit terrain est destiné à réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc...).

Je vous propose d'approuver la convention de mise à disposition à conclure dans ce cadre avec ENEDIS et, par voie de conséquence, la constitution de la convention de servitude correspondante.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de servitude à conclure avec ENEDIS,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Voté à L'UNANIMITÉ des présents et des représentés.

**FORMATION DES AGENTS COMMUNAUX EN CHARGE DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE –
CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AVEC LE GRAND-
FIGEAC**

Le Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP) de notre commune est constitué de 6 agents qui, pour assurer cette partie de leurs missions, doivent suivre régulièrement des formations de recyclage.

La communauté de communes du Grand-Figeac propose à notre commune, tout comme à la commune de Capdenac-Gare, d'assurer ces formations de recyclage.

Pour ce faire, il convient au préalable que la communauté de communes obtienne l'agrément nécessaire pour devenir centre de formation SSIAP. Le dossier de demande d'agrément doit contenir, comme pièce justificative, une convention de formation avec un organisme public ou privé, futur « client » du Grand-Figeac.

Je vous propose d'approuver la convention de formation à conclure avec la communauté de communes dans ce cadre.

Je vous précise que les tarifs proposés sont très en dessous des prix actuels pratiqués par les organismes de formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la conclusion de la convention de formation professionnelle « SSIAP » proposée par la Communauté de Communes du Grand-Figeac,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Voté à L'UNANIMITÉ des présents et des représentés.

**RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER
D'ACTIVITÉ**

Je vous propose, comme chaque année, de m'autoriser à recruter des emplois saisonniers afin d'être à même de faire face aux besoins des différents services municipaux durant la haute saison et jusqu'en automne pour notre service nettoyage. Les moyens que je vous propose de déployer ne seront bien entendu utilisés qu'en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

M. LANDES : « L'an dernier, j'ai été assez surpris car il a fallu rappeler des personnes pour qu'ils déposent des demandes. À la suite de ces rappels, il y a des gens qui ne sont pas présentés. J'ai été très surpris par rapport à l'année que nous avons vécue et les difficultés à trouver du travail. Je ne sais pas pourquoi, l'an dernier, nous avons eu beaucoup de mal à recruter. Donc, si vous connaissez des étudiants qui cherchent pour cet été, ce serait bien de leur faire savoir qu'ils peuvent candidater ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le code des collectivités territoriales,

VU les lois n°83-634 du 13 juillet 1983 et n°84-53 du 26 janvier 1984 qui sont applicables aux agents non titulaires de droit public sur la base de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

APPROUVE la création en vertu de l'article 3 (2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, des emplois

temporaires d'agents non-titulaires pour accroissement saisonnier d'activité tel qu'il suit :

SERVICES TECHNIQUES

1°) Service Nettoyement :

- ✓ 2 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- ✓ 2 agents à temps complet pour le mois d'août,
- ✓ 1 agent à temps complet pour le mois de septembre.

2°) Service Fêtes et Cérémonies :

- ✓ 2 agents à temps complet pour le mois de juin,
- ✓ 3 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- ✓ 3 agents à temps complet pour le mois d'août,
- ✓ 2 agents en septembre – renfort foire exposition.

3°) Service Bâtiments :

- ✓ 2 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- ✓ 2 agents à temps complet pour le mois d'août.

4°) Service Espaces Verts :

- ✓ 1 agent à temps complet pour le mois de juin,
- ✓ 2 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- ✓ 2 agents à temps complet pour le mois d'août.

6°) Service Assainissement (hydrocureur) :

- ✓ 1 agent à temps complet pour le mois de Juillet,
- ✓ 1 agent à temps complet pour le mois d'Août.
- ✓ 1 agent à temps complet pour le mois d'octobre, novembre et décembre (dû au transfert au service de l'eau d'un agent pour le relevé des compteurs d'eau).

7°) Service AEP (service de l'Eau) :

- ✓ 1 agent à temps complet pour le mois d'août.

8°) Service Nettoyement (ramassage de feuilles) :

- ✓ 2 agents à temps complet pour le mois d'octobre,
- ✓ 2 agents à temps complet pour le mois de novembre,
- ✓ 2 agents à temps complet pour le mois de décembre.

SERVICES CULTURELS

Service du Patrimoine :

Accueil du public à l'espace patrimoine :

- ✓ L'équivalent d'1 agent à mi-temps sur les mois d'avril, mai, juin, et à partir du 20 septembre au 6 novembre.
- ✓ L'équivalent de 2 agents à temps complet pour la période du 1^{er} juillet au 19 septembre

Service des Musées :

Il s'agit là de renforcer les services pour la surveillance et le gardiennage du Musée Champollion-Les Écritures du Monde, pour la surveillance de l'exposition temporaire « Dongba, des pictogrammes naxi à l'art contemporain » qui aura lieu dès la réouverture des services culturels jusqu'à fin septembre, et pour assurer l'ouverture du Musée d'Histoire de Figeac ainsi que la prochaine exposition « Islam et territoires » prévue de novembre à mars 2022. Les besoins sont supérieurs autres années compte tenu des 2 expositions qui devraient

avoir lieu sur la période.

- ✓ 4 agents, équivalent de 1,5 agents à temps complet pour le mois de mai,
- ✓ 3 agents, équivalent de 2 agents à temps complet pour le mois de juin,
- ✓ 8 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- ✓ 8 agents à temps complet pour le mois d'août,
- ✓ 3 agents équivalent d'1,5 agent à temps complet pour le mois de septembre,
- ✓ 1 agent à mi-temps pour le mois d'octobre,
- ✓ 1 agent à temps complet pour le mois de novembre,
- ✓ 3 agents équivalent à 1.5 agent à temps complet pour le mois de décembre.

DIVERS :

Service Police Municipale :

- 2 agents à temps complet pour la période du 14 juin au 11 septembre 2021.

Services à la Population

- ✓ 1 agent à temps complet sur 1 mois.

Cette proposition porte sur la création de 73,5 agents équivalents temps pleins pour un coût estimé à 177 890 contre 67,8 (prévu) en 2020 pour un coût réalisé de 100 666,13€ réel pour 42,01 équivalents ETC (145 970 € en 2019).

Le recrutement d'agents non titulaires lié à l'accroissement saisonnier d'activité (loi du 26 janvier 1984 modifiée, article 3) est effectué après avis d'un groupe de travail qui procède à l'examen des candidatures sur la base de critères prédéfinis (études, situation sociale de la famille...).

Les agents contractuels concernés seront recrutés sur la base des grades d'adjoint technique, d'adjoint administratif ou d'adjoint du patrimoine, échelle C1 indice brut 354.

Voté à L'UNANIMITÉ des présents et des représentés.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DE JUIN 2021 – CONVENTION RELATIVE A LA RÉALISATION DE L'ADRESSAGE, DE LA MISE SOUS PLI ET DU COLISAGE DE LA PROPAGANDE ÉLECTORALE

A l'occasion du renouvellement des conseillers départementaux au mois de juin prochain, une commission de propagande doit être instituée dans les communes bureaux centralisateurs de chaque canton pour assurer l'envoi et la distribution des documents de propagande électorale.

Cette commission est composée par un magistrat désigné par le premier président de la cour d'appel, un fonctionnaire désigné par le Préfet et un représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande ainsi que d'un secrétariat assuré par un fonctionnaire de la commune concernée.

Dans un courrier du 1^{er} mars dernier adressé à Monsieur le Maire, le Préfet du Lot indique que « *comme lors du précédent scrutin départemental, il revient aux communes bureaux centralisateurs de cantons, d'organiser les opérations de mise sous pli de la propagande électorale destinée aux électeurs, sous le contrôle de la commission de propagande* ».

Celle-ci nécessite le recrutement de 30 agents sur 1 ou 2 jours suivant les besoins pour les électeurs de Figeac et des cantons de Figeac 1 et Figeac 2. Des agents communaux seront éventuellement mobilisés si nécessaire.

La charge financière des travaux de mise sous pli incombant à l'État, les modalités d'exécution de cette prestation ont été définies dans une convention. Le remboursement de l'État pour tous les frais engagés à cette occasion est plafonné à 0,28€ par électeurs inscrits pour le premier tour de scrutin et de 0,26€ par électeurs pour le second tour (pour mémoire, lors des précédentes élections en 2015, ce remboursement s'élevait à 0,30 € par électeur pour les deux tours).

Cette dotation est destinée à la rémunération des personnes recrutées pour effectuer les prestations accomplies dans le cadre de ces élections par notre commune pour le compte de l'État ainsi que les

charges sociales et patronales afférentes et le règlement d'éventuels frais annexes.

Compte tenu du plafond fixé par l'État, je vous propose de fixer la rémunération brute des agents recrutés pour la mise sous plis à 0,17 € par enveloppe traitée (soit 0,264 € charges patronales incluses). Ce montant est identique à celui adopté pour les élections départementales de 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE la convention avec l'État relative à la réalisation de l'adressage, de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération,

AUTORISE la création de 30 emplois d'agents non titulaires, en vertu de l'article 3.2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour effectuer les travaux à réaliser pour le compte de la Commission de propagande pour le premier et second tour des élections départementales de 2021,

DIT que la rémunération brute de l'ensemble de ces agents effectuant ce travail de mise sous plis sera fixée à 0,17€ par enveloppe traitée.

Voté à L'UNANIMITÉ des présents et des représentés.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à plusieurs mutations au sein des services communaux, je vous propose de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Service à la Population : il a été procédé à un redéploiement en interne suite au départ du responsable de service. Son adjointe a été promue à ce poste ce qui nécessite son remplacement. Un appel à candidatures a été lancé et, mardi 9 mars, ont eu lieu les auditions des candidats par un jury. Le candidat retenu, est titulaire du concours de rédacteur ; il vous est proposé, par conséquent, de transformer un poste d'attaché vacant en un poste de rédacteur territorial à temps complet.

Service Centre Social et de Prévention : l'agent en charge de l'accueil venant de muter vers une autre collectivité, un appel à candidatures a été lancé et un jury s'est réuni le 19 mars ; Les candidats sélectionnés n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, je vous propose de transformer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en poste d'adjoint administratif de début de carrière.

Service Police Municipale et structure Jardin d'enfants : sur ces deux services, deux agents âgés de 59 ans et 60 ans, en congé de longue maladie, sont actuellement remplacés depuis déjà plus d'une année par deux agents donnant entière satisfaction. Je vous propose de pérenniser leurs emplois sans attendre le départ à la retraite des agents titulaires et de créer le poste d'adjoint administratif pour le service de Police Municipale afin d'assurer les fonctions ASVP et la création d'un poste d'adjoint technique pour le Jardin d'enfants.

Je vous précise que lorsque les agents en congé de longue maladie feront valoir leurs droits à la retraite, leur emploi sera supprimé au tableau des effectifs.

Je soumetts à votre approbation les modifications à apporter au tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal de la façon suivante à compter du 1^{er} MAI 2021 :

Filière administrative :
À compter du 1^{er} mai 2021

Suppression à compter de la nomination

Rédacteur : + 1 TC	Attaché : -1TC
Adjoint administratif : + 2 TC	Adjoint aditif Principal de 1 ^{ère} classe : -1 TC

Filière technique :

À compter du 1^{er} mai 2021

Suppression à compter de la nomination

Adjoint technique : + 1 TC	
----------------------------	--

Voté à L'UNANIMITÉ des présents et des représentés.

VŒU EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES DE FRANCE

La réforme du lycée et du baccalauréat ont un impact négatif sur les effectifs des élèves suivant un enseignement de l'occitan en Haute-Garonne. Le rectorat de l'académie de Toulouse a relevé pour cette année une baisse de 20% des effectifs tous niveaux confondus.

En effet, le nouveau baccalauréat pénalise les lycéens ayant choisi une langue régionale : le coefficient est 3 fois inférieur à celui des langues anciennes, ce qui représente 1% environ de la note finale. Également, les lycéens ayant choisi l'occitan ne peuvent plus bénéficier d'une deuxième option, contrairement aux latinistes et hellénistes qui peuvent cumuler deux enseignements facultatifs.

Malgré une forte mobilisation de nombreux parlementaires et élus locaux ainsi que les fédérations de parents et d'enseignants, cette réforme n'a pas été encore amendée condamnant à court terme l'avenir des langues de France.

Je vous propose de délibérer pour un vœu en faveur de l'enseignement des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et la relance de leur enseignement.

Mme GONTIER : « J'ai envoyé peut-être un peu tard, un message à ce sujet. Les langues régionales relèvent d'un manque de moyens qui ne permet pas d'offrir la diversité d'enseignements que l'on pourrait souhaiter dans nos établissements secondaires. Manque de moyens qui est aggravé encore ces derniers mois et ces dernières années. Effectivement, la dernière dotation en moyens évoquée va toucher aussi le lycée Champollion avec des arbitrages à faire en interne qui vont amener soit à supprimer des groupes, donc un suivi moins important pour des élèves qui aujourd'hui vivent des situations compliquées et/ou à supprimer aussi certains enseignements et en particulier l'enseignement du latin et les enseignements en groupes. Il me semblait plus intéressant de réintroduire la question de l'occitan à l'intérieur de cette motion sur le manque de moyens que je viens de décrire en deux mots, mais qui me paraît très problématique pour deux raisons sur notre ville et notre établissement public en particulier. D'abord, comme partout, les jeunes souffrent énormément de la situation actuelle et ont besoin d'un accompagnement encore plus important que ce qui pouvait être le cas par le passé. D'autant qu'il arrive au moment où il y a des réformes comme celle du bac et cela fait beaucoup de choses à gérer. En même temps, ce n'est pas toujours simple. Et donc, ce n'est pas le moment de les laisser livrés à eux-mêmes. Cette réforme du bac et du recrutement dans l'enseignement supérieur valorise dorénavant de manière très forte les spécificités de parcours que peuvent avoir chacun des élèves. Or, dans les établissements comme celui que l'on a sur Figeac et la baisse de moyens, vu que nous n'avons pas des effectifs très importants, empêche d'offrir la diversité des enseignements qui sont possibles dans des lycées de plus grande taille, dans de plus grandes communes. C'est une pénalisation en fait de ceux qui vont poursuivre leurs études dans des zones rurales puisqu'ils n'auront pas accès à la même diversité d'enseignements. Et là, il me semble que les langues régionales en font partie, mais pas que. On peut imaginer qu'ils puissent être désavantagés, voire qu'ils soient obligés de partir beaucoup plus tôt pour faire leurs études en lycée ailleurs, dans une ville qui proposerait d'autres options. Je ne sais pas si vous connaissez des jeunes de cet âge-là. Il y en a déjà un certain nombre qui ne restent pas au lycée à Figeac, parce que l'on ne propose pas les options qu'ils voudraient faire. Donc, je trouve qu'en termes d'égalité territoriale et en termes d'équité sociale, dans une période de crise économique et sanitaire comme on l'a aujourd'hui, c'est très important de revendiquer cette diversité des disciplines enseignées et que, à ce titre, il y a aussi à l'intérieur les enseignements de langues régionales. C'est dommage, me semble-t-il, de le mettre à part parce que le problème est beaucoup plus vaste et touche l'ensemble des disciplines et des enseignements. »

Monsieur le Maire : « Alors, si je l'ai mis à part, c'est parce que cela répondait à une demande de l'association CRÉO TOLOSA. Je ne voulais pas le mélanger avec des effectifs dans l'enseignement général, technologique et agricole, ce qui fait l'objet d'un autre vœu sur un plan différent tout en se

rejoignant. J'ai bien vu que vous aviez essayé de faire la synthèse et je vous en remercie. »

M. LEMAIRE : « Je souhaiterais que l'on rajoute « le conseil municipal se joint aux enseignants, aux parents d'élèves et aux personnels des lycées » car dès qu'on dit que l'on évoque cette logique de réduction des heures d'enseignement, on va vers les fermetures de classes et ce sont tous les personnels qui sont impactés »

M. LANDREIN : « Quelle est la motivation exprimée par les services de l'État pour ces réductions de moyens ? Parce qu'il y a un moment ici où soit cette réduction est drastique sur la totalité des territoires ou la totalité des lycées ou est ce qu'elle est spécifique à Figeac ? Et si c'est vrai, quelle est la raison qu'ils donnent pour justifier cela ? Et, je continue avec l'occitan, comme quoi il ne faut jamais opposer dans une quelconque argumentation mais essayer d'éviter d'opposer les uns aux autres puisque l'on voit bien que dans le vœu sur l'occitan, on opposait les hellénistes et les latinistes et que finalement, on dit qu'ils ne sont pas mieux lotis. Et puis, ce n'est pas le breton que je suis qui sera bien évidemment contre une mise en avant de l'occitan dans les différents systèmes éducatifs »

Monsieur le Maire : « L'argument, c'est la baisse des effectifs. Et parce qu'effectivement, on a le nombre de naissances qui baisse dans le Lot et donc le nombre d'élèves en primaire. D'où les fermetures de maintenant. On arrive à attaquer les collèges et les lycées. C'est ce que l'on appelle la DGH, la dotation globale horaire, qui baisse. Globalement, elle ne baisse pas tant que cela. La solution proposée par le DASEN en accord avec le rectorat c'est de dire « on va supprimer des postes et renforcer le nombre d'heures supplémentaires ». Sauf qu'à la fin, cela diminue le nombre d'enseignants. Comme ils ne peuvent pas être à deux endroits, la solution est de supprimer un certain nombre d'options. Le nombre d'heures de cours est globalement assuré, mais un certain nombre d'options sautent, d'où la suppression de ces options et donc de ces postes-là. Cela va dépendre du nombre d'élèves. Donc, à un moment, on crée vraiment cette inégalité territoriale d'une école ou d'un lycée à deux vitesses avec ceux des milieux urbains, où il y a forcément plus de concentration d'élèves »

Mme GONTIER : « Juste un petit point. Pour le bac il faut avoir au moins sept options possibles en terminale. Il y a déjà un établissement dans l'Aude qui ne peut en offrir que six »

M. LANDREIN : « Je suis entièrement d'accord avec vous, Mme GONTIER. Je pense juste « solution différente à situation différente ». Il faut aussi essayer de trouver des solutions différentes. C'est à dire qu'effectivement, si on a une baisse des effectifs, une baisse des gens que ça intéresse, il faut peut-être aussi penser à d'autres solutions. Je ne dis pas que l'on ne votera pas cette motion. Elle nous paraît importante, mais ne pas envisager non plus que l'éducation puisse se faire avec des systèmes de visio par exemple. Je pense que justement, sans pour autant prétendre pouvoir créer par exemple une section chinoise à Figeac mais peut être que donner la possibilité, aux travers justement de cette technologie non pas moderne, mais différente, cela pourrait justement étendre les possibilités. Alors, je ne dis pas que c'est l'idéal, mais ça permettrait d'éviter, peut-être qu'un certain nombre de jeunes quittent le territoire pour aller sur d'autres territoires, pour apprendre un certain nombre de choses qu'ils pourraient, même si ce n'est pas idéal, j'en conviens. Cela pourrait permettre une ouverture un peu plus importante aux options »

Monsieur le Maire : « De mémoire, cela existe déjà via le CNED »

M. LEMAIRE : Je voulais simplement répondre à votre première question concernant le pourquoi de cette baisse. En ce qui concerne le ministère de l'Agriculture, c'est une logique purement budgétaire. C'est à dire qu'ils affichent la volonté d'augmenter les effectifs dans l'enseignement agricole et ne donnent pas les moyens. Au niveau du ministère, c'est 150 postes d'enseignants qu'il faut rendre sur les 6 ans. En Occitanie, cette année, ce sont trois fermetures de classe, des classes gelées, des filières gelées. On ne recrute pas en seconde. Cela veut dire que la filière est finie pour l'établissement. Ce sont deux établissements qui sont menacés de fermeture alors même que les effectifs ont augmentés et seront en progression de 3 à 5% sur les deux dernières années »

Mme GONTIER : « Franchement, le fait de faire des cours à distance est un autre débat qui est compliqué mais, dans tous les cas, c'est l'Éducation Nationale qui doit voir cela. Le point de départ que l'Éducation Nationale ou le Ministère de l'Agriculture devraient avoir en tête, c'est de permettre à tous selon leur localisation géographique, de pouvoir accéder aux mêmes types d'enseignements. Après, les moyens sont à discuter mais initialement, c'est ça l'équité territoriale »

M. LANDREIN : « Bien évidemment mais dans la vie il faut aussi être réaliste. Une option chinoise que l'on n'arrive pas à mener dans une ville de 25 000 habitants, il y a un moment où on paye tous des impôts, on paye tous des taxes, et il faut aussi trouver des solutions qui permettent à tout le monde de retrouver une certaine forme d'équilibre. Mais si l'équilibre à chaque fois, c'est de remettre un poste parce qu'il y a deux personnes qui veulent faire du chinois, je pense aussi que le jour où l'on va nous poser la question de savoir si on est d'accord pour payer un peu plus, on ne va pas l'être nécessairement. Je pense qu'à un moment, il faut essayer de trouver des solutions qui sont peut-être pas idéales, mais qui ont au moins l'avantage d'être moins onéreuses et moins coûteuses et surtout plus ouvertes. Parce qu'une fois que vous aurez solutionné le problème du chinois, vous n'aurez pas solutionné le problème du russe, vous n'aurez pas solutionné le problème des langues syriennes ou afghanes. Je pense qu'à un moment, il faut essayer de réfléchir différemment. Je vous engage

d'ailleurs à lire, j'ai oublié le nom de cet auteur, c'est un livre qui est mon livre de chevet depuis quelques semaines sur la capacité au changement. Et je ne vous cache pas que c'est extrêmement intéressant, on ne va pas faire de philosophie ce soir. Mais la notion de la capacité à changer, à évoluer et à voir les choses différemment, est une nécessité absolue. Aujourd'hui, elle le sera encore plus pour nos enfants »

Mme GONTIER : « Ni philosophie, ni politique de l'enseignement. On était d'accord sur le fait qu'il fallait trouver des solutions »

Monsieur le Maire : « Je pense que nous sommes globalement d'accord et je mets fin aux débats. Nous avons encore un vœu qui concerne la culture et je souhaite que M. GENDRE nous fasse un point sur la santé »

M. SOTO : « Oui, rapidement parce que beaucoup de choses ont été dites. La dotation globale horaire, c'est une dotation stratégique pour les établissements qui détermine en fait comment vont fonctionner les heures d'enseignement. Aujourd'hui, ce sont des variables d'ajustement pour l'Éducation Nationale. Quand il faut serrer des budgets, effectivement, c'est l'art plastique, le grec, le latin aujourd'hui et bien sûr les langues régionales. Ce que je voulais dire, c'est que pour moi, ça fait partie de mon patrimoine et on l'appauvrit. Sur le plan éducatif, il ne faudrait pas que l'occitan devienne une langue morte. Et effectivement, c'est un patrimoine tout comme l'architecture, comme nos bâtiments. C'est une langue riche. Je vous conseille de lire « Par les croquants » de Claude Duneton, qui a été publié il y a déjà une vingtaine d'années, où il explique que l'occitan est plus riche que le français de mots de vocabulaire. Je pense que si on l'éteint progressivement, cela peut être grave. Mais à l'heure de l'informatique, du numérique, peut-être que certains édiles considèrent que c'est très secondaire. Eh bien non, ça fait partie de notre système éducatif, de notre éducation et de nos racines. Certains disaient que si l'on perdait nos racines, on n'aurait pas trop d'avenir. Il faut se battre pour que cet enseignement puisse toujours se réaliser »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

RAPPELLE l'intérêt éducatif reconnu de l'enseignement de l'occitan et la nécessité de respecter l'article 312-10 du Code de l'Éducation, qui stipule que « les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France (article 75-1 de la Constitution), leur enseignement est favorisé prioritairement, dans les régions où elles sont en usage ».

Voté à L'UNANIMITÉ des présents et des représentés.

VŒU POUR L'OUVERTURE DES LIEUX CULTURELS

Monsieur le Maire : « Il ne s'agit pas de dire, on veut rouvrir en prenant tous les risques. Je ne suis pas pour la messe de Pâques dans une église où tout le monde est serré, sans masque. Vous comprenez bien ce que je veux dire bien sûr »

M. LANDREIN : « Le sujet est majeur parce que si vous voulez, pour revenir à ce que vient de dire Mme LACIPIÈRE sur l'année blanche des intermittents, c'est un sujet hyper important parce qu'effectivement, personne aujourd'hui n'est capable de savoir quand la culture va pouvoir reprendre un rythme. Vous le savez déjà, il y a des festivals qui sont annulés, des représentations qui sont déjà annulées, des concerts qui sont déjà annulés pour des périodes où on ne sait pas où on en sera en termes de vaccination et en termes de crise sanitaire. Sur l'année blanche, je crois que l'on n'a pas de débat là-dessus. Concernant le soutien au monde de la culture, on est tout à fait d'accord. Maintenant, le reste, je ne comprends pas très bien ce que vous nous demandez de faire. Je ne comprends pas quel est ce que l'on nous demande ? On nous demande quoi ? Vous, vous faites un vœu pour que les gens réouvrent les espaces culturels, mais à quel moment ? Quand ? sous quelles contraintes sanitaires ? Est-ce que l'on considère aujourd'hui qu'à partir du moment où les librairies sont réouvertes, on considère que l'on ouvre les cinémas ? Vous voulez qu'on ouvre les théâtres ? Dans quelles conditions ? Et si ce n'est pas le cas, à partir de quand ? À partir de quel niveau de maladie il faut ouvrir les théâtres et les cinémas ? Il n'y a pas 50 solutions : c'est soit aujourd'hui, on est capable de les ouvrir puisque l'on considère que ce n'est pas plus contaminant que d'aller à l'école. Ma question est claire : est-ce que la demande que vous exprimez au travers de ce vœu est une réouverture immédiate ? Ou en tout cas, au moment où les écoles vont rouvrir, une réouverture des cinémas, des théâtres et de tous les lieux culturels à partir du moment où les élèves, par exemple, vont retourner à l'école. Mais si quelqu'un aujourd'hui autour de cette table est capable de me donner un calendrier précis de réouverture..... Moi, je ne vais pas défendre ce que fait le gouvernement sur le sujet mais je n'ai pas le sentiment que le gouvernement n'est pas exactement dans la même logique que celle que vous essayez d'exprimer ce soir. Je ne vois pas l'intérêt d'un gouvernement de ne pas permettre. Je vous rappelle que pendant ce temps-là, c'est avec nos impôts qu'on continue à indemniser aussi le monde de la culture qui en a bien besoin et qu'il est nécessaire d'aider. Mais il y a un moment, moi, voyez, j'aurais préféré un vœu ce soir d'un conseil municipal qui, au même titre qu'il

avait mis 100 000 € sur le commerce, aurait mis 150 000 € sur des projets culturels d'ici à la fin de l'année. J'aurais préféré de très loin cette option-là qui était une option figeaco-figeacoise plutôt que quelque chose qui se veut à mes yeux, un vœu politique, un vœu pieux, mais qui en l'occurrence, hormis le fait qu'on va se dire qu'on défend la culture, je préfère la défendre au travers de faits très concrets, comme le fait de dégager un budget au moins équivalent à celui du commerce pour la culture à l'issue de la crise »

Monsieur le Maire : « Alors, on ne se comprend pas bien mais ce n'est pas grave, on n'est pas si loin. D'abord, la deuxième proposition je viens de la faire par le vote des budgets aux associations. C'est fait et ça répond effectivement à la question « pourquoi est-ce que l'on ne baisse pas les subventions aux associations culturelles ? » Et pour le premier point, je ne voudrais pas que l'on tombe dans la caricature et que d'un côté, il y ait des gens raisonnables et de l'autre, des gens inconscients. La question de la motion : lorsque moi, j'ai écouté comme beaucoup d'entre vous, le Président de la République, je l'ai entendu donner une date pour la première fois. Alors effectivement, il a précisé « sous conditions et avec des mesures » on est tous d'accord. Les risques de contamination entre des élèves de maternelle et des adultes dans un théâtre ne sont pas du tout les mêmes. On ne compare pas. C'est pour cela que je ne vous propose pas de voter ou de prendre la proposition de Mme GONTIER. C'est pour cela que je vous proposerai quelque chose d'amendé qui fera appel à la fois à ce que vous dites, le soutien aux acteurs culturels. On est tous d'accord là-dessus, mais qui demande que la prise en compte de la culture soit au niveau de ce qu'elle est et non au niveau de l'idée puisque l'on a beaucoup parlé de sensation et d'image au niveau de l'idée que certains ont pu s'en faire, c'est à dire que c'était non essentiel et pas important. Cela peut être vrai aussi. Je vais vous paraître étonnant en le disant mais pour les boîtes de nuit, je pense qu'à terme, cela finira par poser des problèmes. Parce qu'effectivement, empêcher les gens de se rencontrer, cela veut dire qu'il y aura d'autres formes de rencontres. C'est comme la prohibition : arrive un moment, les premiers trois mois personne ne dit rien, les premiers six mois les gens commencent à s'organiser. Effectivement, on a les restaurants clandestins, donc là, c'est pareil. On finira par avoir les projections clandestines, on finira par avoir les théâtres underground, etc. Donc, à un moment, il vaut toujours mieux organiser des choses avec des règles, quitte à ce qu'elles soient contraignantes plutôt que de laisser chacun se débrouiller pour enfreindre les règles ou les contourner. Donc, ce que moi je souhaite vous proposer, c'est de dire « soyons responsables ». On demande que, d'une part, les acteurs de la culture soient soutenus. Je pense que l'on est tous d'accord et deuxièmement, que l'on puisse envisager sereinement des ouvertures de lieux culturels sous conditions. On est bien d'accord. Rappelez-vous, lors du premier confinement, on a espacé les bureaux d'un mètre cinquante, en a supprimé d'abord la cantine, etc. À partir du moment où on aura un protocole, ce ne sera pas merveilleux mais ce sera un début. Ce sera à la fois des conditions de sécurité et à la fois des conditions où l'on pourra, de manière dégradée, assister à un spectacle. Je ne suis pas un inconscient pour demander que dès demain les cinémas ouvrent et que les théâtres fassent le plein. Non »

Mme GONTIER : « Il ne faut pas rejeter l'irresponsabilité sur les autres. Ma proposition n'est pas du tout là-dessus. Les droits culturels sont importants. C'est sur le fait de considérer l'importance de l'accès à la culture et pas de la limiter à un bien non essentiel que l'on verra plus tard et donc de se poser des questions dès maintenant en termes de protocole, par exemple. Ce qui ne veut pas dire que l'on va appliquer le même dans les écoles, qu'on va l'appliquer au même moment. Mais c'est aussi important de pouvoir les réouvrir et donc de se poser la question »

M. LANDREIN : « Mais moi je ne caricature rien. Je lis le vœu. Si vous voulez, on peut le lire « une méthodologie de travail pour la réouverture dans un calendrier réaliste pour les lieux culturels et un engagement sur les conditions de tenue des festivals permettant d'arrêter de naviguer à vue de quinzaine en quinzaine ». Moi, je veux bien que l'on dise cela mais si quelqu'un est capable aujourd'hui de dire que dans quinze jours on saura où on en est. Personnellement, je ne suis pas capable de dire cela aujourd'hui. Je ne suis pas là pour jouer les donneurs de leçons en disant « moi, je suis rationnel et vous, vous êtes irrationnel, vous vous n'êtes pas responsable ». Ce n'est pas du tout cela. C'est juste que je ne suis pas du tout convaincu que cela apporte quelque chose. La discussion que l'on a eue là, les précisions que vous avez amenée sur le soutien à la culture, sur l'envie, effectivement, on peut exprimer une envie. Par exemple, quand le festival de théâtre se positionne quoi qu'il arrive, quoi que l'on fasse et que l'on puisse trouver une solution pour que les figeacois puisse le regarder peut-être un peu plus que ce soir. Oui, que l'on puisse redonner de la place à la culture et surtout, j'ai hésité très longtemps à prendre la parole sur ce sujet parce que je ne voudrais pas être taxé mais je pense que sur le sujet, personne ne va me taxer d'anti culture ou autre. Je suis pour la culture. J'adore ça. Je veux juste que l'on n'en fasse pas non plus un sujet politique. Et là, il n'y a plus personne. Donc, je veux dire, c'est pour moi un sujet important. Mais le sanitaire est aussi fondamental. Je n'ai pas envie d'être le responsable demain de quelqu'un qui attrape cette maladie dans une salle de cinéma parce que j'aurais milité pour que la salle de cinéma réouvre. Je veux que cela se fasse dans de bonnes conditions et dans des conditions qui soient les mêmes que pour l'ensemble des autres éléments. Parce que la discussion que l'on a ce soir sur les lieux de culture, on pourrait avoir exactement la même sur les magasins de vêtements qui ont fermé depuis

hier matin. Parce que s'il y a bien un endroit où on ne l'attrapera encore moins que dans un cinéma, c'est bien dans un commerce de textile. Surtout quand tous les autres commerces sont ouverts »

Mme GONTIER : « C'est le côté non essentiel qui pose problème »

M. LANDREIN : « Si c'est cela. Je n'ai aucun problème avec. Si c'est uniquement cette notion de non essentiel, pour moi, la culture, c'est essentiel »

Mme GONTIER : « Alors nous sommes d'accord. L'essentiel est là »

Monsieur le Maire : « Nous allons rester sur le soutien aux artistes et le fait que, à l'unanimité, nous considérons que la culture est essentielle. Vous êtes d'accord là-dessus ? Bien, je vous remercie »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPORTE son soutien à l'équipe du ScénOgraph dans son appel pour la réouverture des lieux culturels tel que formalisé en suivant.

« La culture est essentielle, nous en avons toutes et tous besoin. Elle donne sens à nos existences, elle ouvre nos esprits, elle nourrit nos pensées. Elle favorise les rencontres et les découvertes.

Les structures et les salariés culturels sont plongés dans le désarroi. Exsangues et épuisés, ils demandent à présent des décisions fermes et immédiates pour que soit permis à toutes celles et ceux qui exercent un métier culturel de pouvoir en vivre et non plus survivre, à savoir :

✓ Une méthodologie de travail pour la réouverture dans un calendrier réaliste pour les lieux culturels et un engagement sur les conditions de tenue des festivals, permettant d'arrêter de naviguer à vue de quinzaine en quinzaine ;

✓ Un engagement sans tarder sur la prolongation de l'année blanche au-delà du 31 août 2021 pour tous les intermittents du spectacle.

Le public s'est souvent fait entendre aux côtés des professionnels pour dire que "ce n'était pas une vie" d'être éloigné des œuvres et des artistes. Les revendications pour la survie des entreprises et pour les professionnels qui y travaillent sont celles d'un secteur important à la cohésion de notre société. La Culture est un bien commun. Elle est partout.

Elle ouvre des voies, offre des perspectives, appelle à réfléchir sur soi, sur les autres, sur le monde. Elle est un espoir. Nous allons la défendre.

Nous ne voulons plus d'effets d'annonce, nous voulons des engagements ! La volonté des personnels culturels d'exercer leur métier et d'en vivre est aussi celle de maintenir le dialogue avec le public ».

Voté à L'UNANIMITÉ des présents et des représentés.

VŒU CONTRE LA DIMINUTION DE LA DOTATION DE MOYENS DU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE CHAMPOLLION ET DU LEGTA DE LA VINADIE

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du Lot vient d'annoncer la diminution de la dotation de moyens allouée au Lycée d'enseignement général et technologique Jean-François Champollion pour l'année scolaire 2021/2022.

Amputée de 20 heures hebdomadaires, la dotation annoncée implique la suppression de deux postes d'enseignants ainsi que des enseignements de latin et d'art plastique et la transformation d'un poste d'enseignement technologique.

De même la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Occitanie annonce pour le LEGTA de la Vinadie une baisse de dotation de 600 heures réparties sur les deux prochaines années et la perte d'un poste d'Assistant d'Éducation dès la rentrée prochaine.

Le Conseil Municipal se joint aux enseignants, aux parents d'élèves et aux personnels des établissements concernés pour protester contre cette diminution de moyens alors même que la situation de l'enseignement public secondaire en lycée se tend du fait, d'une part, des difficultés auxquelles se trouvent confrontées les lycéens fortement fragilisés par la crise sanitaire et, d'autre part, en raison de la réforme du lycée qui s'avère très complexe à mettre en place, particulièrement en ce qui concerne la préparation des élèves au nouveau baccalauréat.

QUESTIONS DIVERSES

M. GENDRE : « Tout d'abord, un point un peu plus précis de la situation qui, malheureusement, sur le figeacois, semble s'aggraver un petit peu. Pour vous donner un ordre d'idée, début mars, nous étions à 500 tests par semaine, réalisés avec un taux de positivité de 4,4 %. Et progressivement, et notamment cette dernière semaine du 29 mars au 4 avril, nous sommes montés à 700 tests par semaine avec un taux de positivité passant à 7%. Je ne vous donne ici que les données des laboratoires car je n'ai pas les données pharmaceutiques. Ceci est le constat de l'épidémie. Ce qui nous préoccupe également est la vaccination. Comme vous le savez, elle est organisée au centre de vaccination situé au Stade du Calvaire. Monsieur LAGARDE, directeur de l'hôpital, nous a sollicité pour nous faire part de l'étroitesse des locaux vu la montée en puissance des vaccinations actuellement. Nous sommes actuellement à 120 vaccinations par demi-journée et donc 240 par jour. Nous espérons à terme monter à 1 200 vaccinations par semaine et donc à 200 par jour. Cela nécessite une équipe technique assez importante par demi-journée de vaccination. Il y a deux médecins, trois infirmiers administratifs, deux personnes au téléphone pour répondre aux rendez-vous pour les vaccins. En tout, 23 médecins sont actuellement mobilisés pour vacciner les gens. Il nous a fallu trouver une solution d'accueil plus importante que le Stade du Calvaire et nous avons trouvé un accueil qui ravit tout le monde, qui va se situer donc à partir du 19 avril prochain au boulodrome que nous avons visité vendredi avec les services techniques que je tiens ici à remercier pour leur réactivité et leur aide dans la mise à disposition de ce local qui se divise en deux parties. Quand on rentre dans le boulodrome, toute l'aile droite qui fait plus de 300 m² leur est réservée et a ravi le personnel hospitalier. Pour la possibilité d'organisation, les services techniques se sont engagés à réaliser ce que leur demandaient nos collègues hospitaliers en faisant des box de vaccination d'accueil. Tout va être organisé très rapidement pour une mise en service le 19. Du côté goudronné, tout ce qui sera vaccination et la partie non goudronnée à peu près la même surface, pourra éventuellement servir si besoin, là aussi, de centre de vaccination. La partie gauche sera entièrement revêtue au sol pour isoler le sable et servira de salle d'attente. Voilà où nous en sommes. Les hospitaliers, les médecins libéraux, tout le monde s'unit et l'on devrait monter en nombre de vaccinations, donc, je vous le répète, à 1 200 par semaine très rapidement. Les prévisions selon les prises de rendez-vous, sont à 13 000 injections fin mai. J'ai demandé au directeur de l'hôpital de savoir combien étaient totalement vaccinés, ce dont il n'a pu me renseigner mais il m'a dit de compter environ la moitié ce qui fait à peu près 6 000 vaccinés »

Monsieur le Maire : « Il s'agit là de montrer que l'on essaie d'être réactifs et de proposer la meilleure solution sachant que la seule chose que l'on ne peut pas faire, et autant pour les masques on arrivait à les coudre, c'est fabriquer le vaccin nous-mêmes, cela n'est pas possible. Je me garderai bien d'une critique quelconque parce que c'est difficile. Et le tout, à condition d'avoir les doses, c'est que l'on ne soit pas freiné par un manque de locaux. Parce que vous vous doutez bien que dans les locaux de l'hôpital, ce n'est pas possible et qu'il fallait trouver une solution accessible et avec un parking. Il y a quand même des conditions à respecter et moi aussi, je remercie la réactivité de nos services d'avoir accompagné le directeur de l'hôpital pour que l'on puisse offrir une solution. Je remercie l'ensemble du conseil municipal pour la tenue, malgré l'heure, jusqu'au bout de cette séance. Je remercie aussi les personnes qui nous ont suivis. Apparemment, il y a encore une dizaine de personnes connectées »

M. LANDREIN : « Concernant le quai Bessières, vous savez que l'on a fait une petite étude sur Facebook. Donc, on a les résultats. Je vous l'envoie dans la foulée. Concernant la vaccination, j'ai juste une idée que je soumets. Je ne sais pas si elle est acceptable mais nous allons avoir une campagne électorale. Nous allons avoir des élections normalement le 13 et le 20 juin. Je sais qu'un certain nombre de communes ont commencé à réfléchir à la vaccination des personnes, alors je sais que c'est hors normes mais cela concerne la vaccination des personnes qui tiendront les bureaux de vote. Je soumets cette hypothèse et cette idée à votre réflexion : obligatoire ou pas du tout. Il y a un certain nombre de mairies qui se sont lancées dans cette démarche pour éviter de se retrouver avec une problématique de pénurie le 13 et le 20 juin pour ne pas inciter mais en tout cas pour protéger les gens sachant que si on veut la deuxième dose, il ne faut pas trop tarder. Voilà une idée parmi d'autres »

Monsieur le Maire : « Je poserai la question au Préfet parce que je vous rappelle que ce n'est pas nous qui décidons qui peut ou ne peut pas être vacciné mais ce sont les services de l'État. Par contre, pour avoir lu l'intégralité du rapport du Haut Conseil de la Santé Publique sur les conseils aux politiques, ce qui était proposé était de prendre comme scrutateurs des personnes vaccinées. Ce qui n'est pas la même chose de dire « on peut choisir parmi les scrutateurs des gens qui sont déjà vaccinés » plutôt que de dire « on vaccine parce qu'effectivement, ce n'est pas nous qui décidons qui est vacciné ou pas ». C'est à la fois un problème médical et un problème réglementaire. Mais je vais

*quand même poser la question. Ceci étant dit, et s'il n'y a pas d'autres questions, je lève la séance.
Merci »*

Monsieur le Maire fait part des décisions qu'il a prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020

Décisions du mois de décembre 2020

- Conclusion d'un accord-cadre relatif aux vêtements de travail et équipements de protection individuelle pour les agents de la commune avec :
 - la société CEVENOLE DEPROTECTION – 31400 TOULOUSE pour le lot n°1 (protection du corps et de la tête) pour un montant maximum de 60 000 €
 - la société OREXAD – 24430 MARSAC/L'ISLE pour le lot n°2 (protection des pieds) pour un montant maximum de 20 000 €

- Conclusion d'un marché public de travaux relatif à l'aménagement du parvis du bâtiment médecine du Centre Hospitalier avec l'entreprise EIFFAGE – 46090 MAXOU pour un montant de 305 554,32 € T.T.C.

- Fixation des tarifs pour les objets suivants à la boutique du Musée Champollion-Les Écritures du Monde :
 - « Le Livre » 7,60 €
 - « L'Égypte Ancienne » 8,90 €
 - « Comment Akouba inventa l'écriture » 13,50 €
 - « Qui a peur des momies » 14,50 €
 - « Comment on communique ? de la grotte de Lascaux à internet » 11,95 €

- Fixation du tarif de vente du livre « Correspondances, Figeac et les frères Champollion » à 18€ à la boutique du Musée Champollion-de Vif en Isère (38450) avec une remise de 10%.

- Conclusion d'un avenant au lot n°1 (terrassment/voirie) du marché public de travaux relatif à l'aménagement d'une aire de stationnement avenue des Carmes avec l'entreprise GREGORY – 12700 CAPDENAC-GARE d'un montant de 22 650,60 € T.T.C. portant le montant du marché à 264 779,40 € T.T.C.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h55.

La secrétaire de séance,

Patricia GONTIER